

2023



**JACQUET**  
METALS

**Document d'Enregistrement Universel**



**Un acteur majeur de la distribution de métaux spéciaux**

# Sommaire

<b>Message du Président</b>	<b>04</b>
<b>Un acteur majeur de la distribution de métaux spéciaux</b>	<b>05</b>
<b>1 Présentation du Groupe</b>	<b>06</b>
1 Historique du Groupe	07
2 Activité du Groupe *	09
3 Autres informations *	15
4 Organigramme *	18
<b>2 Gouvernement d'entreprise *</b>	<b>19</b>
1 Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise	20
2 Organes d'administration et de direction	20
3 Rémunération des mandataires sociaux	34
4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	44
<b>3 Gestion des risques *</b>	<b>51</b>
1 Évaluation des risques	52
2 Principaux facteurs de risques	52
3 Assurance et couverture des risques	63
4 Contrôle interne et gestion des risques	63
<b>4 Responsabilité Sociétale et Environnementale (" RSE ") * DPEF</b>	<b>69</b>
1 Démarche RSE	70
2 Responsabilité environnementale	74
3 Responsabilité sociétale	78
4 Éthique et conformité	81
5 Application de la Taxonomie européenne à l'activité du Groupe	82
6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière	87
<b>5 Résultats 2023 - Groupe *</b>	<b>91</b>
1 Rapport d'activité Groupe	92
2 Comptes consolidés	102
3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	145
<b>6 Résultats 2023 - JACQUET METALS SA *</b>	<b>151</b>
1 Rapport d'activité JACQUET METALS SA	152
2 Comptes annuels JACQUET METALS SA	156
3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	171
<b>7 Actionnariat et informations sur la Société</b>	<b>176</b>
1 Renseignements sur la Société et principales informations sur les statuts *	177
2 Renseignements sur le capital *	180
3 Opérations sur titres *	182
4 Informations boursières et dividendes *	186
5 Calendrier de communication financière	187
6 Responsable de l'information financière et relations investisseurs	187
<b>8 Autres informations</b>	<b>188</b>
1 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel incluant le Rapport financier annuel *	189
2 Documents accessibles au public	190
3 Informations signalétiques - ESEF	190
<b>Annexes</b>	<b>191</b>
1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	192
2 Table de concordance du Rapport financier annuel	194
3 Table de concordance du Rapport de gestion	194

Le sommaire détaillé des chapitres figure au début de chaque chapitre.

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

## Message du Président



La bonne performance en 2023 illustre la capacité de JACQUET METALS à s'adapter aux évolutions de conjonctures économiques.

Dans un environnement caractérisé par une demande faible et l'érosion des prix, corrélativement au ralentissement de l'activité industrielle sur tous nos marchés dont notamment l'Allemagne, les ventes annuelles du Groupe se sont élevées à 2,2 milliards d'euros, l'EBITDA à 134 millions d'euros et la génération de trésorerie d'exploitation à 210 millions d'euros.

Notre stratégie de développement, fondée sur l'expansion géographique et la complémentarité de nos métaux spéciaux, s'est poursuivie.

Le Groupe a investi 102 millions d'euros, principalement dédiés à l'accroissement des capacités de distribution existantes et à des opérations de croissance externe.

La division JACQUET a ainsi consolidé son réseau en Amérique du Nord et en Allemagne, STAPPERT s'est implantée en Italie et IMS group a renforcé ses positions en Europe centrale et de l'Est.

L'ensemble de ces opérations a généré un chiffre d'affaires d'environ 150 millions d'euros en 2023 (année pleine).

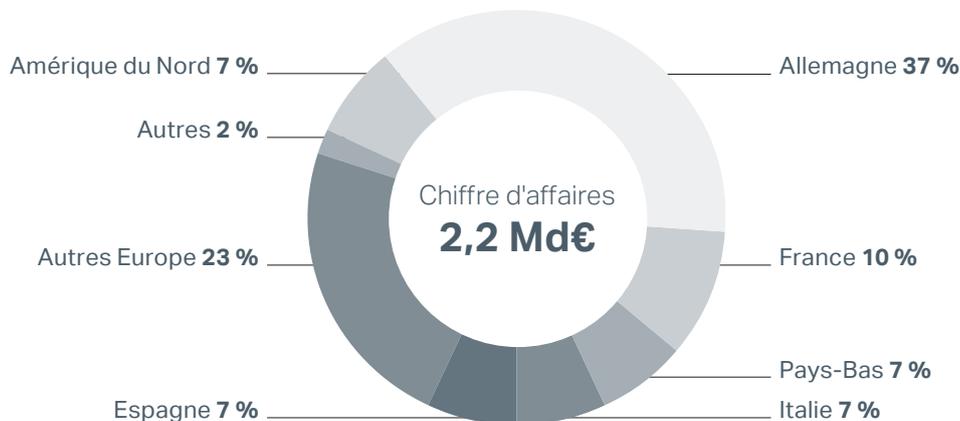
En 2024, dans un environnement qui s'annonce très incertain, JACQUET METALS s'attachera à la gestion de son Besoin en Fonds de Roulement et de ses coûts et, fort de sa solidité financière, poursuivra sa politique d'investissement et de développement.

L'année 2024 sera également consacrée à faire progresser notre Groupe dans les domaines sociétaux et environnementaux. À cette fin, je proposerai prochainement la création d'un Comité RSE au sein du Conseil d'administration. Les enjeux sont importants et ce sera également pour JACQUET METALS une opportunité de renforcer encore son image auprès de ses personnels, clients et fournisseurs.



Éric Jacquet  
Président-Directeur général

## Un acteur majeur de la distribution de métaux spéciaux



**3 339**  
collaborateurs

**27**  
pays  
Europe, Asie et Amérique du Nord

**123**  
centres de distribution

EBITDA courant  
**134 m€**

Cash flow d'exploitation  
**210 m€**

Investissements  
et croissance externe  
**102 m€**

Capitaux propres  
**681 m€**

Gearing  
**31 %**



**75 %**  
des métaux approvisionnés  
par le groupe sont issus  
de la filière recyclage

### Empreinte Carbone



# 1 Présentation du Groupe

<b>1 Historique du Groupe</b>	<b>7</b>
<b>2 Activité du Groupe *</b>	<b>9</b>
<b>3 Autres informations *</b>	<b>15</b>
3.1 Les systèmes d'information	15
3.2 La transformation digitale	15
3.3 Développements	16
3.4 Politique d'investissement	16
3.5 Les infrastructures	17
<b>4 Organigramme *</b>	<b>18</b>

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.



Dépôt d'un projet d'OPE initié par JACQUET METALS sur les actions de la société IMS (regroupant les activités IMS group, STAPPERT et Abraservice).

Fusion-absorption de JACQUET METALS par IMS. IMS devient Jacquet Metal Service.

## JACQUET METALS

### 2011 - 2012

---

Cession des activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France, des sociétés Euralliage (France), Produr (France), Venturi (Italie) et Brescia Acciai (Italie).

### 2013 - 2014

---

Acquisition de la société Finkenholl (Allemagne) par la division IMS group.  
Acquisition du groupe Rolark (Canada) par la division JACQUET.

### 2015 - 2017

---

Acquisition et intégration de Schmolz+Bickenbach Distribution (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Autriche) par la division IMS group.

### 2018

---

Cessions des sociétés IMS TecPro (Allemagne) et Calibracrier (France).

### 2019

---

Cession du groupe Abraservice spécialisé dans la distribution d'aciers résistants à l'abrasion (localisé dans 11 pays avec 10 centres de distribution).

### 2020

---

Jacquet Metal Service devient JACQUET METALS.

### 2022

---

Acquisition de la société Fidelity PAC Metals (Canada) par la division JACQUET.

### 2023

---

- Acquisition de la société DELTA ACCIAI (Italie) par la division STAPPERT.
- Acquisition de la société COMETAL Metallhalbeuge (Allemagne) par la division IMS group.
  - Acquisition de 11 centres de distribution (République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Lituanie, Estonie et Lettonie) par la division IMS group.
  - Acquisition de la société SISO (France) par la division IMS group.

### 2024

---

Acquisition de la société Commerciale Fond (Italie) par la division IMS group.

### Le marché et le positionnement concurrentiel

En 2023 la production mondiale d'aciers représente environ 1,85 milliard de tonnes dont environ 8 % pour les aciers spéciaux.

JACQUET METALS est un acteur majeur dans la distribution de métaux spéciaux.

Les divisions du Groupe opèrent dans des marchés où l'environnement concurrentiel est essentiellement composé de sociétés dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne comme c'est le cas de toutes les divisions du Groupe (ou à l'échelle mondiale pour la division JACQUET).

Les sources relatives au positionnement concurrentiel du Groupe sont internes et résultent de la connaissance des marchés individuels des 80 filiales opérationnelles réparties dans 27 pays et de la position de premier acheteur auprès d'un grand nombre de fournisseurs.

Le marché des métaux spéciaux recouvrant un grand nombre de niches de produits, de contextes géopolitiques et de typologies du rôle de la distribution, il n'existe pas d'informations chiffrées et exhaustives revêtant un caractère officiel.



### Le métier

Les aciers spéciaux sont des aciers aux caractéristiques chimiques et mécaniques adaptées aux environnements tels que la corrosion, les variations de température et de pression et les sollicitations mécaniques. Par rapport à ceux des aciers d'usage général, les délais de livraison des aciers spéciaux sont plus longs, généralement compris entre 2 et 12 mois.

L'activité principale du Groupe consiste à acheter des aciers spéciaux en grandes quantités auprès des producteurs, à les stocker et à servir dans des délais très courts (inférieurs à une semaine) une très large clientèle industrielle (60 000 clients actifs dans 60 pays).

Entre le producteur et le client final, JACQUET METALS apporte la valeur ajoutée suivante :

- une large gamme de produits stockés, livrés dans des délais courts (les carnets de commandes dépassant rarement quelques semaines) ;
- une sécurité d'approvisionnements et une traçabilité des produits ;
- une gestion des besoins en flux tendus (stock personnalisé, définition de stratégies d'approvisionnements) ;
- des prix d'achats compétitifs ;
- la gestion pour le client des variations de prix ;
- des services de découpe et de parachèvement.

En complément de la distribution en l'état de sa gamme de produits, le Groupe a la capacité de proposer à ses clients d'effectuer diverses opérations de première transformation " sur-mesure " pour répondre aux spécifications des utilisateurs finaux. Réalisées au sein des centres de distribution du Groupe, ces prestations, variant selon les produits vendus, sont généralement des opérations légères de découpage, dressage, cintrage, pliage ou perçage. Elles constituent un atout commercial important : évitant le recours à un sous-traitant, elles permettent de fidéliser les clients en qualifiant le Groupe comme interlocuteur unique.

Le Groupe achète de grandes quantités d'aciers auprès de producteurs d'aciers spéciaux : **20 fournisseurs représentent environ 50 % des achats du Groupe**, avec des délais de livraison compris entre 2 et 12 mois et vend auprès d'une clientèle atomisée : **60 000 clients actifs, moyenne de facturation inférieure à 3 000 euros.**

## Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires du Groupe est également expliqué au §1.4 du 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

### Fournisseurs

- 20 producteurs :  
50 % des achats
- délais de livraison :  
2 à 12 mois



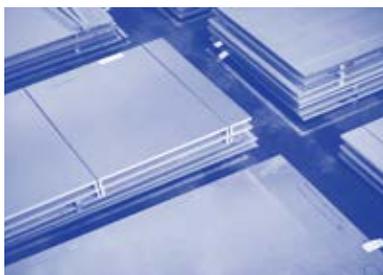
### JACQUET METALS

- prix d'achats
- stocker des spécialités
- gérer les variations de prix
- parachèvement



### Clients

- 60 000 clients
- facture moyenne < 3 000 €
- délais de livraison ±1 semaine



## Les achats

La négociation des conditions d'achats est réalisée entre la direction des principaux producteurs d'aciers spéciaux et les dirigeants de JACQUET METALS SA, en collaboration avec les dirigeants des divisions.

En agrégeant les volumes par division, JACQUET METALS apporte aux producteurs une meilleure visibilité sur leur activité et l'organisation de leur production. En retour, le Groupe bénéficie de conditions d'achat optimisées. Les " conditions-cadres " ainsi obtenues sont communiquées aux filiales concernées qui passent directement leurs commandes aux producteurs.

Le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance. Un fournisseur donné n'est en mesure de fournir qu'un nombre limité de références. S'agissant de produits dits de spécialité distribués sur des marchés de niche, le nombre de fournisseurs est également restreint.

Pour certains produits de niche, le Groupe s'approvisionne principalement auprès de producteurs avec lesquels il entretient un partenariat étroit (VDM pour les alliages de nickel, etc.). Le Groupe dispose par ailleurs de contrats d'exclusivité pour certains produits et sur certains pays.

## Les clients

Les aciers spéciaux sont utilisés pour des applications spécifiques par une grande variété d'industries. Les grands utilisateurs finaux comme les constructeurs automobiles s'approvisionnent en direct auprès des producteurs.

À l'inverse, le cœur de cible de JACQUET METALS est constitué d'un tissu local de PME appartenant à des secteurs industriels diversifiés.

Le Groupe sert plus de 60 000 clients actifs présents dans une centaine de pays et les relations commerciales portent sur une grande quantité de petites commandes (inférieures à 3 000 euros en moyenne). Ainsi, le Groupe ne souffre d'aucune dépendance à un client en particulier. Les clients commandent directement aux sociétés du Groupe, sans procédure d'appel d'offre. La facturation se fait pour chaque commande client après expédition des produits. Plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré auprès de différentes compagnies d'assurance-crédit.

Les relations commerciales sont récurrentes et portent sur une grande quantité de petites commandes qui constituent la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe. Le carnet de commandes représente environ 1 mois de chiffre d'affaires.

## Stratégie et objectifs

Le Groupe est un distributeur indépendant des producteurs de métaux spéciaux, ce qui lui permet de s'approvisionner dans le monde entier, de n'importe quelle source, aux conditions les plus compétitives. Être en mesure d'obtenir les meilleures conditions d'achat est l'un des principaux moteurs de la stratégie du Groupe.

JACQUET METALS décline son offre au travers d'un portefeuille de 3 marques organisées au sein de 3 divisions, chacune s'adressant à des clients et marchés spécifiques.

La fonction principale de JACQUET METALS SA, la société-mère (" la Société "), est de conduire – pour les principaux produits et principaux producteurs – la négociation des conditions d'achat en coopération avec les dirigeants de chaque division.

Afin d'augmenter les volumes d'achats par division, et ainsi d'optimiser les conditions d'achats, le Groupe développe les réseaux de distribution de ses divisions en Europe, Asie et Amérique du Nord, par croissance externe ou organique.

À moyen terme, les axes principaux de développement sont :

- l'Europe et plus particulièrement l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni ;
- l'Amérique du Nord, où seule la division JACQUET opère à ce jour.

Outre le développement géographique, le Groupe envisage également de compléter ses gammes de produits distribués.

Chaque division est animée par un Directeur général chargé de la développer dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par JACQUET METALS.

Les fonctions centrales, négociation des conditions d'achats de métaux, affaires financières et légales, informatique, assurance-crédit et communication, sont pilotées par JACQUET METALS SA, en étroite collaboration avec les spécialistes de chaque division.

### Tôles quarto inox



### Produits longs inox



### Métaux pour la mécanique



### Le marché des aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- la chimie ;
- l'agro-alimentaire ;
- le traitement et le stockage des gaz ;
- le traitement de l'eau ;
- l'environnement et la dépollution ;
- l'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques, etc.).

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. JACQUET stocke actuellement plusieurs dizaines de nuances d'aciers inoxydables, auxquelles s'ajoutent des nuances d'alliages de nickel dont les qualités de résistance à la corrosion sont encore supérieures à celles de l'inox.

### Le marché des tôles quarto inox

Le marché annuel mondial des tôles quarto inox représente un peu plus de 1,5 million de tonnes, soit environ 3 % du marché mondial de l'inox. À cet égard, il constitue typiquement un marché de niche. Ce marché se répartit généralement à égalité entre les projets (approvisionnement direct du producteur au consommateur final) et la distribution. JACQUET est leader mondial de la distribution de tôles quarto inox.

### La concurrence

JACQUET réalise la majeure partie de son activité dans les tôles découpées où il trouve deux types de concurrents :

- des départements intégrés de groupes sidérurgiques (Outokumpu, ArcelorMittal) présents dans plusieurs pays ou des distributeurs indépendants de producteurs (Amari, Reliance, Ryerson);
- des sociétés de type familial implantées sur un seul pays.

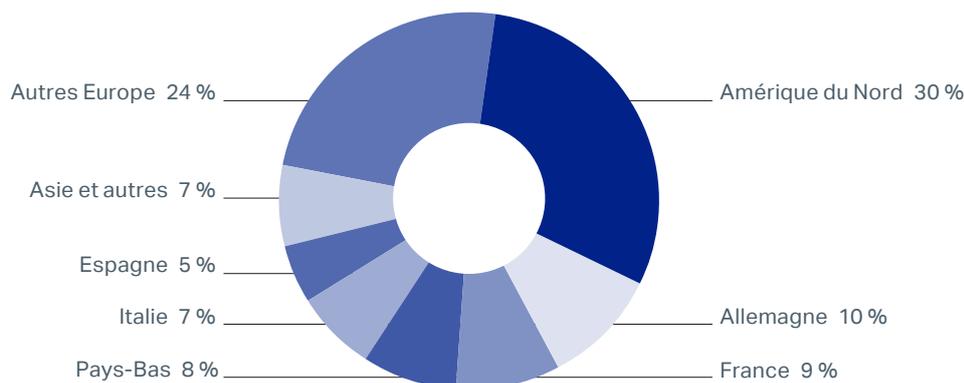
Pour le négoce (tôles vendues sans transformation), JACQUET mène une politique d'opportunité en fonction des conditions de marché. La disponibilité des produits, donc des stocks, étant un facteur clé dans cette activité, les concurrents sont peu nombreux et sont également de deux types :

- les producteurs d'inox qui disposent de leur propre réseau de distribution intégré (Acerinox, Outokumpu, Daekyung) ;
- les sociétés indépendantes des producteurs telles que Nichelcrom en Italie et HW Inox en Allemagne.



### Répartition géographique de l'activité en 2023

JACQUET est présent en Europe, Amérique du Nord et Asie.



### Le marché des aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- la chimie ;
- l'agro-alimentaire ;
- le traitement et le stockage des gaz ;
- le traitement de l'eau ;
- l'environnement et la dépollution ;
- l'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques, etc.).

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. STAPPERT stocke actuellement plusieurs dizaines de nuances d'aciers inoxydables.

### Le marché des produits longs inox

Le marché annuel mondial des produits longs en aciers inoxydables représente environ 6,5 millions de tonnes. Le marché mondial des barres inox (qui constitue la majorité de l'activité de STAPPERT) représente environ 4,2 millions de tonnes dont 1 million de tonnes pour le marché européen. En Europe, la distribution couvre environ 50 % du marché des produits longs inox. STAPPERT est un des leaders du marché européen de la distribution.

### La concurrence

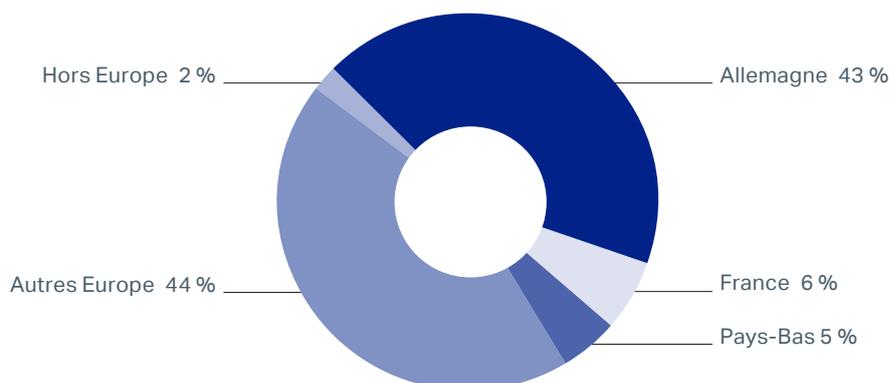
La concurrence de STAPPERT se répartit entre :

- des acteurs établis à l'échelle européenne : des producteurs de produits longs inox distribuant leurs produits par leur propre réseau de distribution (Cogne, Valbruna, etc.) ou des distributeurs indépendants de producteurs (Amari, Damstahl, ThyssenKrupp Materials) ;
- des distributeurs indépendants dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.



### Répartition géographique de l'activité en 2023

STAPPERT est essentiellement présent en Europe et réalise 43 % de son activité en Allemagne, 1<sup>er</sup> marché européen.



## IMS group

### Le marché

Ces métaux sont utilisés dans la production de pièces soumises à des sollicitations mécaniques importantes. Distribués par IMS group, principalement sous forme de barres et de tubes sans soudure, les métaux pour la mécanique sont produits selon des normes ou des cahiers des charges spécifiques garantissant une aptitude à la transformation par le client (forgeage, usinage, pliage, soudage, traitement thermique) et l'obtention de caractéristiques mécaniques après traitement.

Ils sont utilisés par de nombreux secteurs industriels :

- la mécanique générale ;
- les équipements de travaux publics ;
- le matériel agricole ;
- les transports (moteurs, transmissions pour l'automobile et les poids lourds et le ferroviaire) ;
- les engins de levage ;
- l'industrie pétrolière ;
- l'énergie (éoliennes etc.) ;
- les centres d'usinage.

Le marché des aciers pour la mécanique regroupe de nombreuses formes et familles de produits. Le marché annuel européen des aciers pour la mécanique est estimé à environ 8 millions de tonnes. Les deux plus importants marchés géographiques sont l'Allemagne et l'Italie, représentant globalement 60 % du marché, suivis de la France et de l'Espagne, représentant 20 % du marché européen. La part de la distribution dans le marché des barres en aciers pour la mécanique est estimée à 50 %. IMS group est un des leaders européens de la distribution des aciers pour la mécanique.

## Distribution de métaux pour la mécanique

### La concurrence

Le marché de la distribution des métaux pour la mécanique compte un nombre restreint d'acteurs internationaux majeurs présents à l'échelle européenne (ThyssenKrupp Materials, etc.).

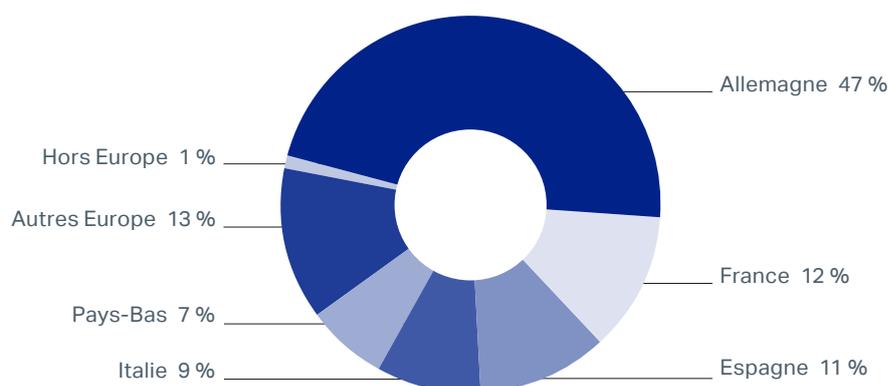
Le reste du marché est réparti entre un grand nombre de distributeurs dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

Dans la distribution des métaux pour la mécanique, la concurrence provient rarement des producteurs eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ne maintiennent pas de stock. Les différentes nuances ne sont souvent pas produites en continu et sont écoulées dès leur sortie d'usine via le carnet de commandes. Les producteurs ne s'adressent donc en direct qu'aux grands utilisateurs finaux.



### Répartition géographique de l'activité en 2023

IMS group est implanté sur le territoire européen et réalise 47 % de son activité en Allemagne, 1<sup>er</sup> marché européen.



## 3 Autres informations

### 3.1 Les systèmes d'information

Le Groupe dispose de sa propre application métier (ERP\* Jac) développée pour les différentes typologies de produits. Celle-ci est notamment intégrée à une solution comptable (Finance V10), à une solution de reporting (POWERBI) et aux entrepôts automatisés (Transstockeur ATLAS).

L'application métier est développée sur des technologies de dernière génération. Par ailleurs l'ensemble des sites du Groupe est relié au site central à travers son réseau sécurisé SDWAN.

\* Enterprise Resource Planning

Les sociétés appartenant à la division JACQUET et la plupart des sociétés appartenant aux divisions STAPPERT et IMS group utilisent l'ERP Jac.

Ces outils centralisés sont une des clés d'une gestion des stocks ainsi que d'un contrôle de gestion efficaces et réactifs. Ils permettent la mise en place des systèmes d'achats basés sur des négociations centralisées et offrent des solutions facilitant l'action commerciale.

La capacité d'évolution de ces outils permet d'accompagner les développements du Groupe, quels que soient le nombre d'utilisateurs et / ou les volumes traités.

### 3.2 La transformation digitale

Anticipant la croissance de la dématérialisation des échanges commerciaux dans la distribution de métaux spéciaux, comme dans les autres secteurs marchands, le Groupe prend part à la transformation digitale en gardant pour impératif de rester proche de ses clients.

Le Groupe a identifié 3 axes de développement pour prendre part à cette transformation :

- l'EDI (Échange de Données Informatisées) : les protocoles EDI sont opérationnels depuis plusieurs années avec des clients aux volumes d'affaires importants et récurrents. L'EDI sera à terme déployé pour gérer les approvisionnements de métaux ;
- l'espace clients : en complément au processus de ventes, les clients disposent d'un espace dédié où ils peuvent trouver l'ensemble des documents liés à leurs achats (certificat matière, bon de livraison, facture, historique et suivi de commandes, etc.) et gérer les devis émis par les équipes commerciales ;
- le e-commerce : la plateforme qui porte les ventes en ligne est déployée progressivement au sein du Groupe depuis 2021 et est régulièrement enrichie de nouveaux services pour favoriser les échanges commerciaux.

Ces 3 axes s'inscrivent dans une démarche omnicanale pour fluidifier les échanges entre le Groupe et ses clients.

La transformation digitale de l'offre associée à une démarche CRM (Customer Relationship Management) contribue à améliorer la connaissance clients, renforcer la relation commerciale et apporte de nouvelles opportunités en termes de fidélisation et d'acquisition de prospects.

### 3.3 **Développements**

Fondé à Lyon en 1962, le Groupe s'est développé par croissance organique mais surtout par croissance externe, avec notamment les acquisitions en 2010 d'IMS et de STAPPERT (14 pays, 1 500 collaborateurs, chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros) et en 2015 de SCHMOLZ+BICKENBACH DISTRIBUTION (6 pays, 1 000 collaborateurs, chiffre d'affaires de 600 millions d'euros).

Pour la croissance organique, le Groupe développe parfois ses filiales avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le dirigeant de la filiale. Ce dernier investit dans une participation au capital pouvant aller de 10 à 49 %. La filiale bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Toutes les filiales du Groupe bénéficient d'un ensemble de moyens mis à leurs dispositions tels que les conditions d'achat, le système d'information produit / marchés adapté à son métier, la formation du personnel, l'accès à un réseau d'information etc. Tout est mis en œuvre pour leur permettre de se concentrer sur leur mission prioritaire : générer des ventes rentables. Le dirigeant local gère ses stocks en fonction de la politique commerciale qu'il a déterminée.

La rémunération des dirigeants des filiales est largement fondée sur le résultat de la filiale.

Le Groupe facture à la filiale des prestations de services, principalement des prestations de direction et informatique. Le cas échéant, le dirigeant perçoit également des dividendes au prorata des parts qu'il détient.

### 3.4 **Politique d'investissement**

Cette information est donnée au §1.3 du 5-Résultats 2023 - Groupe.

La Société n'est pas dépendante de brevets pour l'exercice de son activité.

## Les infrastructures

Les actifs du Groupe sont principalement composés des centres de distribution et de capacités de parachèvement (machines de découpe, pliage, etc.).

Le Groupe exploite des bâtiments totalisant 759 298 m<sup>2</sup>, dont 50 % en pleine propriété.

en m <sup>2</sup>	Sites en pleine propriété			Sites en Location			Sites en Crédit-Bail		
	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts
Allemagne	114 716	200 596	15	121 250	28 568	9	8 808	29 918	1
Autriche	1 363	30 350	1	10 035	-	1	5 000	17 200	1
Belgique	17 946	33 133	2	3 208	9 700	1	-	-	-
Canada	1 209	20 700	1	13 511	24 851	3	-	-	-
Chine	5 439	20 118	1	5 294	-	2	-	-	-
Corée	-	-	-	2 005	2 388	1	-	-	-
Danemark	-	-	-	60	-	-	-	-	-
Espagne	2 259	20 354	1	59 430	38 954	10	-	-	-
Estonie	800	6 578	1	-	-	-	-	-	-
États-Unis	16 182	36 381	2	6 628	11 200	3	-	-	-
Finlande	2 333	23 064	1	-	-	-	-	-	-
France	70 552	299 028	7	49 304	77 358	11	-	-	-
Hongrie	7 259	22 602	2	1 806	80	1	-	-	-
Italie	49 453	118 044	6	47 502	21 788	7	-	-	-
Lettonie	-	-	-	770	-	1	-	-	-
Lituanie	-	-	-	2 072	-	1	-	-	-
Pays-Bas	35 717	58 310	5	4 093	2 910	1	-	-	-
Pologne	18 408	89 373	3	13 385	18 882	2	-	-	-
Portugal	1 700	6 760	1	8 680	13 625	2	-	-	-
République Tchèque	14 133	35 790	3	10 072	-	3	-	-	-
Royaume-Uni	2 900	17 000	1	3 000	-	1	-	-	-
Slovaquie	7 829	36 813	2	-	-	-	-	-	-
Slovénie	4 747	7 402	1	40	-	-	-	-	-
Suède	2 730	15 456	2	1 132	-	1	-	-	-
Suisse	1 395	1 500	1	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	3 143	5 324	1	-	-	-
<b>Total</b>	<b>379 070</b>	<b>1 099 352</b>	<b>59</b>	<b>366 420</b>	<b>255 628</b>	<b>62</b>	<b>13 808</b>	<b>47 118</b>	<b>2</b>

Nombres de dépôts	31.12.23
Centres en pleine propriété	59
Centres en location	62
Centres en crédit-bail	2
<b>Total</b>	<b>123</b>

À date, il n'existe pas de réglementation environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

L'information sur les actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants mandataires sociaux et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe est donnée au §2.7 du 6-Résultats 2023 - JACQUET METALS SA.

## JACQUET METALS SA • FR

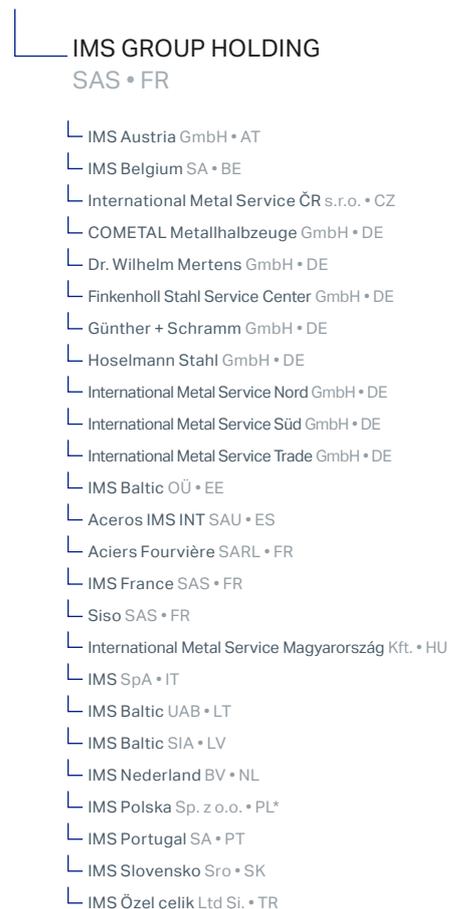
## JACQUET



## STAPPERT



## IMS GROUP



Liste des principales filiales ; les pourcentages d'intérêt et de contrôle sont présentés dans le §2.1.1 "Périmètre de consolidation" du 5-Résultats 2023 - Groupe.

\* Intégrant depuis début avril 2024 l'activité de Swiss Steel Polska Sp. z o.o..

# 2 Gouvernement d'entreprise \*

<b>1 Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise</b>	<b>20</b>
<b>2 Organes d'administration et de direction</b>	<b>20</b>
2.1 Direction générale	20
2.2 Composition du Conseil d'administration	22
2.3 Fonctionnement et activités du Conseil d'administration et de ses Comités	28
<b>3 Rémunération des mandataires sociaux</b>	<b>34</b>
3.1 Politique de rémunération	34
3.2 Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de cet exercice aux mandataires sociaux	39
3.3 Autres informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	44
3.4 Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme	44
<b>4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise</b>	<b>44</b>
4.1 Dispositions statutaires applicables à la participation des actionnaires aux Assemblées générales	44
4.2 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	45
4.3 Mandats des Commissaires aux comptes	46
4.4 Opérations avec les apparentés	46
4.5 Délégations financières au Conseil d'administration en cours de validité	50

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

# 1 Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise

La Société se conforme aux obligations légales en matière de gouvernement d'entreprise et a choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en décembre 2022 (le " Code AFEP-MEDEF "). Ce code est consultable en ligne sur le site internet de l'AFEP :

<https://afep.com/wp-content/uploads/2022/12/Code-AFEP-MEDEF-version-de-decembre-2022.pdf>

## Tableau récapitulatif des dispositions du Code AFEP-MEDEF écartées

Renouvellement échelonné des mandats des administrateurs - <i>Disposition §15.2</i>	Cette recommandation n'est pas appliquée en raison de la courte durée du mandat d'administrateur au sein de la Société (2 ans).
Organisation d'une réunion annuelle des administrateurs hors la présence des dirigeants mandataires sociaux - <i>Disposition §12.3</i>	Les administrateurs estiment qu'ils disposent de temps d'échange suffisant avant ou après les réunions de Conseil d'administration pour discuter entre eux.
Définition des objectifs en matière de climat - <i>Disposition §5.3</i>	La Société travaille sur la définition d'objectifs extra-financiers sur les différents critères en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE).  Les objectifs seront précisés lors de la première application de la <i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i> (CSRD).
Mise en place d'un comité spécialisé en matière de RSE - <i>Disposition §16</i>	À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société a fait le choix de l'organisation suivante, compte-tenu de la transversalité des enjeux RSE : les enjeux extra-financiers sont étudiés au sein des comités relevant de la Direction générale de la Société (comité RSE et comité conformité). En outre, les enjeux RSE sont pris en compte au sein des comités du Conseil d'administration (Comité d'audit et des risques et Comité des nominations et des rémunérations) et du Conseil d'administration lui-même.
Rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux – Objectifs quantitatifs - <i>Disposition §26.3.2</i>	La variation des cours des matières premières et des métaux a une grande influence sur l'activité et les résultats du Groupe, sans pour autant que ce dernier soit en mesure ni de les prévoir ni de chiffrer de manière fiable leurs impacts sur les prix et les marges.  Ainsi, la Société n'est pas en mesure de fixer et chiffrer <i>ex ante</i> des objectifs quantitatifs. Ainsi, pour le Président-Directeur général et le Directeur général délégué, les critères quantitatifs sont composés du PBMG ( <i>Profit Bonus Manager Groupe</i> ) qui est basé sur la performance du Groupe. Tout comme les résultats, la part variable de la rémunération présente une grande volatilité, et peut être nulle.
Rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux – Objectifs qualitatifs - <i>Disposition §26.3.2</i>	Seule la rémunération du Président-Directeur général intègre des objectifs qualitatifs. La rémunération du Directeur général délégué n'en intègre pas et à ce jour il n'est pas prévu de faire évoluer la part variable de ce dernier pour en intégrer.
Rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux – Critères liés à la RSE, en lien avec les objectifs climatiques - <i>Disposition §26.1.1</i>	Les objectifs extra-financiers en lien avec les objectifs climatiques seront précisés lors de la première application de la CSRD.

## 2 Organes d'administration et de direction

### 2.1 Direction générale

Au 31 décembre 2023, la direction de la Société est exercée par M. Éric Jacquet, Président-Directeur général et M. Philippe Goczol, Directeur général délégué, dont les fonctions ont été renouvelées le 24 juin 2022.

#### 2.1.1 Mode d'exercice de la Direction générale - Unicité des fonctions de Président et de Directeur général

Dans une organisation des pouvoirs de type moniste, il appartient au Conseil d'administration de décider si la Direction générale de la Société est confiée au Président du Conseil d'administration ou à un tiers conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Lors de sa réunion du 24 juin 2022, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de maintenir l'unicité des fonctions de Président et de Directeur général.

## 2.1.2 Le Président-Directeur général

Lors de sa réunion du 20 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité que la Direction générale de la Société serait assumée par M. Éric Jacquet, Président du Conseil d'administration.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 24 juin 2022 a renouvelé M. Éric Jacquet en sa qualité de Président-Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune autre limitation aux pouvoirs du Président-Directeur général que celles apportées au §2.3.2 du présent chapitre.

## 2.1.3 Le Directeur général délégué

Sur proposition de M. Éric Jacquet, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 24 juin 2022 de renouveler M. Philippe Goczol en qualité de Directeur général délégué pour la durée pendant laquelle M. Éric Jacquet exercera ses fonctions de Directeur général.

M. Philippe Goczol a pour rôle d'assister le Président-Directeur général dans ses fonctions de représentation et de direction de la Société conformément à la loi et aux statuts.

Lors de sa séance du 24 juin 2022, le Conseil d'administration a décidé à titre de mesure d'ordre interne et inopposable aux tiers que le Directeur général délégué ne disposera d'aucune attribution, contrôle ou responsabilité dans le secteur financier, en particulier en ce qui concerne la gestion financière des participations, la gestion des dividendes des filiales, les placements financiers, les comptes courants, la situation de trésorerie et les engagements financiers contractés par les filiales, ce secteur financier relevant de la seule compétence du Directeur général.

### Présentation de M. Philippe Goczol

M. Philippe Goczol est diplômé de l'Université de Mons (Belgique). De nationalité belge, il a commencé sa carrière en 1988 au sein du producteur d'aciers Industeel (ex Fafer, groupe ARCELOR MITTAL) où il exerça successivement les fonctions d'ingénieur commercial (1988-1992), de fondé de pouvoir (1992-2000), puis de Directeur des ventes (1999-2000). En 2001, il rejoint le Groupe JACQUET METALS en tant que Directeur du développement avant d'être nommé Directeur général délégué en 2004.

### Liste des mandats de M. Philippe Goczol exercés durant l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mandats au sein du Groupe JACQUET METALS	Mandats en dehors du Groupe JACQUET METALS
<ul style="list-style-type: none"><li>- Gérant de International Metal Service Group Holding Deutschland GmbH (Allemagne), JSP SARL, OSS SARL, JACQUET Portugal LDA (Portugal), IMS Ozel Celik Ltd Şi. (Turquie) ;</li><li>- Administrateur de Foncière Engis SA (Belgique), STAPPERT Intramet SA (Belgique), JACQUET Italtaglio SRL (Italie), IMS Portugal SA (Portugal) ;</li><li>- Directeur de Rolark Stainless Steel Inc. (Rolark Toronto) (Canada), Fidelity PAC Metals Ltd. (Canada), JACQUET Korea Co. Ltd. (Corée), Quarto Nordic AB (Suède), JACQUET Sverige AB (Suède), JACQUET Midwest Inc. (USA), JMS Holding US (USA) ;</li><li>- Vice-Président de 1185176 Alberta Ltd. (Rolark Edmonton) (Canada), JACQUET Montréal Inc. (Canada), JACQUET METALS Canada Inc. (Canada), JACQUET Shanghai Co. Ltd (Chine) ;</li><li>- Directeur Général de IMS France SAS, STAPPERT France SAS, IMS S.p.A (Italie), STAPPERT Slovensko AS (Slovaquie), Quarto Jesenice d.o.o. (Slovénie), JACQUET UK Ltd. (Royaume-Uni) ;</li><li>- Président de Quarto international SRL (Italie), Quarto North America LLC. (USA), JACQUET Mid Atlantic LLC. (USA).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gérant de SCI des Acquits</li></ul>

## 2.1.4 L'équipe dirigeante

- **Éric Jacquet** - Président-Directeur général
- **Philippe Goczol** - Directeur général délégué
- **Thierry Philippe** - Directeur général finance
- **Alexandre Iacovella** - Directeur général opérationnel
- **Hans-Josef Hoss** - Directeur général en charge de la division IMS group
- **Arnaud Giuliani** - Directeur des systèmes d'information
- **Anne-Frédérique Dujardin** - Directrice juridique
- **Sarah Vaison de Fontaube** - Directrice financière

## 2.2 Composition du Conseil d'administration

### 2.2.1 Présentation synthétique du Conseil d'administration

	Informations personnelles				Expérience Nombre de mandats dans des sociétés cotées au 31.12.23 <sup>1</sup>	Position au sein du Conseil d'administration				
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions		Indépendance <sup>2</sup>	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil	Participation à des Comités du Conseil
<b>Éric Jacquet</b> Président du Conseil d'administration	65 ans	H	Française	39 530	1	-	30 juin 2010	2024	13 ans	-
<b>Jean Jacquet</b> Vice-Président du Conseil d'administration	91 ans	H	Française	2 000	Néant	-	30 juin 2010	2024	13 ans	-
<b>Gwendoline Arnaud</b> Administrateur	51 ans	F	Française	0	Néant	✓	26 juin 2014	2024	9 ans	Comité des nominations et des rémunérations (Présidente)
<b>Séverine Besson</b> Administrateur	49 ans	F	Française	500	Néant	✓	30 juin 2016	2024	7 ans	-
<b>Jacques Leconte</b> Administrateur	79 ans	H	Française	500	Néant	-	30 juin 2010	2024	13 ans	-
<b>Henri-Jacques Nougéin</b> Administrateur	76 ans	H	Française	510	Néant	-	30 juin 2010	2024	13 ans	Comité des nominations et des rémunérations
<b>Dominique Takizawa</b> Administrateur	67 ans	F	Française	500	Néant	✓	26 juin 2020	2024	3 ans	Comité d'audit et des risques (Présidente)
<b>Pierre Varnier</b> Administrateur	75 ans	H	Française	0	Néant	✓	26 juin 2020	2024	3 ans	Comité d'audit et des risques
<b>Alice Wengorz</b> Administrateur	57 ans	F	Allemande	700	Néant	✓	30 juin 2016	2024	7 ans	Comité des nominations et des rémunérations
<b>JSA représentée par Ernest Jacquet</b> Administrateur	26 ans	H	Française	9 648 941	Néant	-	30 juin 2010	2024	13 ans	Comité d'audit et des risques

<sup>1</sup> dont la société JACQUET METALS.

<sup>2</sup> le critère d'indépendance est représenté par le sigle ✓.

Les mandats de tous les administrateurs de la Société ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale du 24 juin 2022 pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

### Organisation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de :

- 10 membres dont 4 femmes ;
- 5 administrateurs indépendants ;
- 1 Vice-Président dont le rôle est de remplacer le Président du Conseil d'administration en cas d'absence ;
- 1 administratrice de nationalité allemande.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité d'audit et des risques et un Comité des nominations et des rémunérations. Les membres de ces Comités ont été nommés par le Conseil d'administration du 24 juin 2022 pour la durée de leur mandat d'administrateur.

## Politique de mixité au sein du Conseil d'administration et représentation équilibrée femmes / hommes

Le Conseil d'administration est attentif à l'équilibre de sa composition et de celle de ses Comités. Il veille notamment à :

- maintenir une diversité d'expériences, d'horizons et de pyramide des âges ;
- compter au moins un tiers de membres indépendants conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF ;
- compter au minimum 40 % d'administrateurs de chaque sexe conformément aux prescriptions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce.

Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires (notamment expertise internationale, industrielle, financière, juridique) avec pour certains une connaissance historique du Groupe et de son environnement.

### 2.2.2 Présentation des administrateurs au 31 décembre 2023

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé, est reprise ci-dessous.

#### Éric Jacquet • Président-Directeur général • Administrateur non indépendant

<b>Âge</b>	65 ans	M. Éric Jacquet est Président du Conseil d'administration et Directeur général de JACQUET METALS depuis le 20 juillet 2010. Il était auparavant Président du Conseil d'administration et Directeur général de JACQUET METALS (anciennement JACQUET Industries SA) depuis sa création en 1994.  Il a effectué toute sa carrière au sein du Groupe JACQUET METALS où il a notamment exercé des fonctions de responsable commercial (1980-1985) et de chargé du marketing et du développement à l'exportation (1986-1993).  Par ailleurs, il est membre de l'association des juges et anciens juges du Tribunal de commerce de Lyon.
<b>Nationalité</b>	Française	
<b>Membre d'un Comité</b>	Non	
<b>Nombre d'actions détenues</b>	39 530	
<b>Date de première nomination</b>	Assemblée générale du 30 juin 2010	
<b>Date du dernier renouvellement</b>	Assemblée générale du 24 juin 2022	
<b>Date de fin de mandat</b>	2024	<b>Principales expertises :</b> - Direction de sociétés ; - Stratégie et M&A ; - Environnement international ; - Secteur de la métallurgie.

<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 au sein du Groupe JACQUET METALS</b>	<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 en dehors du Groupe JACQUET METALS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de JACQUET Deutschland GmbH (Allemagne), Foncière Nantes SARL, JACQUET Holding EURL, Jestion SARL, Foncière Bochum SRL (Belgique) ;</li> <li>- Président de IMS France SAS, IMS Group Holding SAS, JACQUET Lyon SAS, STAPPERT France SAS ;</li> <li>- Directeur de JACQUET Shanghai Co. LTD. (Chine), JACQUET Chengdu Co. LTD. (Chine), IMS Özel çelik Ltd Şi. (Turquie), JACQUET UK Ltd. (Royaume-Uni), JACQUET Midwest Inc (USA)</li> <li>- Administrateur Unique de Aceros IMS Int SA (Espagne) ;</li> <li>- Président et Administrateur du Conseil d'administration de JACQUET Italtaglio SRL (Italie), JACQUET International SA (Luxembourg) ;</li> <li>- Président du Conseil d'administration de JACQUET Finland Oy (Finlande), JACQUET Osiro AG (Suisse) ;</li> <li>- Membre du Conseil d'administration de STAPPERT Slovensko AS (Slovaquie), Quarto Nordic AB (Suède), JACQUET Sverige AB (Suède), JACQUET Polska Sp z.o.o (Pologne) ;</li> <li>- Président &amp; Conseiller Délégué de JACQUET Iberica SA (Espagne)</li> <li>- Directeur Général de JACQUET West Inc. (USA).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président des sociétés françaises : JERIC SAS, JML SAS ;</li> <li>- Gérant des sociétés françaises : CITÉ 44, SCI DU CANAL, SCI ROGNA BOUE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE QUEDE, SCI DE MIGENNES, SCI DE LA RUE DE BOURGOGNE, JACQUET BATIMENTS EURL, SCI LES CHÊNES - SAINT FORTUNAT ;</li> <li>- Administrateur délégué de JSA SA (Belgique) ;</li> <li>- Gérant de JSA TOP (Belgique).</li> </ul>

## Jean Jacquet\* • Vice-Président du Conseil d'administration • Administrateur non indépendant

<b>Âge</b>	91 ans	M. Jean Jacquet a exercé différents mandats : Président de Faïence et Cristal de France jusqu'en 2012, Président du conseil d'administration de l'UEM (USINE D'ELECTRICITE DE METZ) de 1988 à 2010, Président-Directeur général de Somergie (Société d'Économie Mixte Locale de gestion des déchets de l'Agglomération Messine) jusqu'en 2011, et Président-Directeur général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) jusqu'en 2010.
<b>Nationalité</b>	Française	
<b>Membre d'un Comité</b>	Non	
<b>Nombre d'actions détenues</b>	2 000	
<b>Date de première nomination</b>	Assemblée générale du 30 juin 2010	
<b>Date du dernier renouvellement</b>	Assemblée générale du 24 juin 2022	
<b>Date de fin de mandat</b>	2024	
		Il a effectué la première partie de sa carrière au sein du groupe Renault notamment dans les postes de Directeur des achats et des coopérations internationales, Directeur général commercial de Saviem, Directeur général international de RVI et Directeur général de la division autocars/autobus Renault. Il a ensuite été Président-Directeur général d'Unimetal / Ascometal de 1984 à 1988, et Président de l'Union des négociants en aciers spéciaux (Unas) de 1988 à 1999. Il a également été Président du Conseil de surveillance de Winwise, Administrateur de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz, Président de la Mission Interministérielle de Développement du Pôle européen de Longwy, Président du Conseil d'administration de l'Usine d'électricité de Metz, Vice-Président délégué de l'Association Nationale des Régies d'Électricité et Vice-Président du District de l'Agglomération Messine (devenue la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole).
		Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et licencié en droit.
		<b>Principales expertises :</b> - Direction de sociétés ; - Stratégie et M&A ; - Secteur de la métallurgie.

<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 au sein du Groupe JACQUET METALS</b>	<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 en dehors du Groupe JACQUET METALS</b>
Aucun	Aucun

\* M. Jean Jacquet n'a pas de lien de parenté avec Éric Jacquet.

## Gwendoline Arnaud • Administratrice indépendante

<b>Âge</b>	51 ans	Mme Gwendoline Arnaud exerce la profession d'avocat depuis 1998. Elle a fondé en 2003 son cabinet spécialisé en droit des affaires et en droit de la famille.
<b>Nationalité</b>	Française	
<b>Membre d'un Comité</b>	Présidente du Comité des nominations et des rémunérations	
<b>Nombre d'actions détenues</b>	0	
<b>Date de première nomination</b>	Assemblée générale du 26 juin 2014	
<b>Date du dernier renouvellement</b>	Assemblée générale du 24 juin 2022	
<b>Date de fin de mandat</b>	2024	
		Elle est titulaire d'une maîtrise de droit privé et du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat).
		<b>Principales expertises :</b> - Juridiques ; - Direction de sociétés.

<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 au sein du Groupe JACQUET METALS</b>	<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 en dehors du Groupe JACQUET METALS</b>
Aucun	- SCM 2G (Gérante) - SCI PNRAS (Gérante) - SCI LCSG (Gérante) - CABINET GWENDOLINE ARNAUD ET ASSOCIES SELARL (Gérante)

## Séverine Besson • Administratrice indépendante

<b>Âge</b>	49 ans	Mme Séverine Besson est fondatrice et Présidente de la SAS ACT4 TALENTS, spécialisée dans l'accompagnement de la transformation sociale des entreprises.
<b>Nationalité</b>	Française	
<b>Membre d'un Comité</b>	Non	
<b>Nombre d'actions détenues</b>	500	
<b>Date de première nomination</b>	Assemblée générale du 30 juin 2016	
<b>Date du dernier renouvellement</b>	Assemblée générale du 24 juin 2022	
<b>Date de fin de mandat</b>	2024	
		Elle a effectué l'essentiel de sa carrière dans le management en environnement industriel et international. Elle a occupé des postes de consultante marketing, Directrice développement international puis Président-Directeur général d'une PME dans le secteur de la chimie. Elle a reçu la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite pour ses diverses implications à impacts sociaux et sociétaux sur le territoire AURA.
		Elle est diplômée d'un Master 2 en Commerce et Marketing, d'un Executive MBA de l'emlyon et d'un Executive PhD en sciences de gestion de l'Université Paris-Dauphine.
		<b>Principales expertises :</b> - Direction de sociétés ; - Environnement international ; - Ressources humaines.

<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 au sein du Groupe JACQUET METALS</b>	<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 en dehors du Groupe JACQUET METALS</b>
Aucun	- SAS ORK-ID (Présidente) - SAS ACT4 TALENTS (Présidente)

## Jacques Leconte • Administrateur non indépendant

<b>Âge</b>	79 ans	M. Jacques Leconte a occupé le poste de Directeur du centre d'affaires du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes. Il a également été responsable des activités de financement des grandes entreprises, des coopératives et des investisseurs institutionnels pour des départements de la région Rhône-Alpes au sein de l'Agence de Développement Régionale du Crédit Agricole.  Il a effectué des études universitaires en géographie et à l'Institut d'Études Politiques de Lyon.  <b>Principales expertises :</b> - Finance / Audit ; - Banque.
<b>Nationalité</b>	Française	
<b>Membre d'un Comité</b>	Non	
<b>Nombre d'actions détenues</b>	500	
<b>Date de première nomination</b>	Assemblée générale du 30 juin 2010	
<b>Date du dernier renouvellement</b>	Assemblée générale du 24 juin 2022	
<b>Date de fin de mandat</b>	2024	

<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 au sein du Groupe JACQUET METALS</b>	<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 en dehors du Groupe JACQUET METALS</b>
Aucun	- Groupe BIB Belgique (membre du comité stratégique). Cette société est la holding du Groupe THERMACROSS SA France et du Groupe PARTEDIS France.

## Henri-Jacques Nougéin • Administrateur non indépendant

<b>Âge</b>	76 ans	M. Henri-Jacques Nougéin est arbitre, médiateur, liquidateur amiable et ancien courtier d'assurances (spécialiste des risques d'entreprise et de responsabilité civile).  Il est également Président honoraire du Tribunal de Commerce de Lyon, ancien Président du Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage et cogérant du Réseau Européen d'Arbitrage et de Médiation. Il est fondateur et coresponsable du Centre Franco-Argentin de Médiation et d'Arbitrage, du Centre Franco-Chinois de Médiation (en partenariat avec les Autorités du gouvernement de Shanghai) et du Centre Franco-Indien de Médiation et d'Arbitrage (en partenariat avec la Fédération Indienne des Chambres de Commerce et d'Industrie).  Il a été chargé d'enseignement à l'Université LYON III (Droit judiciaire économique) et auteur d'études et ouvrages juridiques et techniques.  Il est titulaire d'une licence en droit privé, diplômé de l'Institut d'Études Judiciaires de Lyon, diplômé des Études Supérieures de Droit privé, et docteur d'État en droit (1976).  <b>Principales expertises :</b> - Juridiques ; - Direction de sociétés.
<b>Nationalité</b>	Française	
<b>Membre d'un Comité</b>	Membre du Comité des nominations et des rémunérations	
<b>Nombre d'actions détenues</b>	510	
<b>Date de première nomination</b>	Assemblée générale du 30 juin 2010	
<b>Date du dernier renouvellement</b>	Assemblée générale du 24 juin 2022	
<b>Date de fin de mandat</b>	2024	

<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 au sein du Groupe JACQUET METALS</b>	<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 en dehors du Groupe JACQUET METALS</b>
Aucun	Aucun

## Dominique Takizawa • Administratrice indépendante

<b>Âge</b>	67 ans	Mme Dominique Takizawa a occupé le poste de Secrétaire Générale de l'Institut Mérieux (2001-2020). Elle a rejoint le groupe Mérieux en 2001 et a été notamment impliquée dans son développement stratégique, en particulier lors des opérations de fusion-acquisition, dans les relations avec les actionnaires et les investisseurs. Elle a par ailleurs accompagné l'introduction en bourse de la société bioMérieux. Auparavant, elle a occupé les fonctions de Directeur Financier auprès de différentes sociétés telles que Pasteur-Mérieux Connaught (aujourd'hui Sanofi Pasteur), Aventis Crop Sciences (aujourd'hui Bayer) et Rhône Mérieux / Merial.  Elle est diplômée d'HEC-École de Management et titulaire du DECF (Diplôme d'Études Comptables et Financières).  En juin 2023, elle a rejoint le Conseil d'administration d'Odyneo (association de familles qui agit pour les personnes en situation de handicap et de leurs proches). Elle représente l'association à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).  <b>Principales expertises :</b> - Finance / Audit ; - Conformité ; - Direction de société ; - Environnement international.
<b>Nationalité</b>	Française	
<b>Membre d'un Comité</b>	Présidente du Comité d'audit et des risques	
<b>Nombre d'actions détenues</b>	500	
<b>Date de première nomination</b>	Assemblée générale du 26 juin 2020	
<b>Date du dernier renouvellement</b>	Assemblée générale du 24 juin 2022	
<b>Date de fin de mandat</b>	2024	

<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 au sein du Groupe JACQUET METALS</b>	<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 en dehors du Groupe JACQUET METALS</b>
Aucun	Aucun

**Pierre Varnier • Administrateur indépendant**

<b>Âge</b>	75 ans	M. Pierre Varnier est depuis 2007 Président de Varco International SAS, société spécialisée dans le management de transition. A ce titre, il a notamment été Président-Directeur général de Thyssenkrupp Materials France SAS et CRO de Lucchini / Aferpi.  Il a été successivement Directeur général de KDI (société du groupe Klöckner) (2003-2007), Président-Directeur général d'Arcelor Tubes (1999-2003), Directeur général d'Ugine Europe Service (1997-1999), VP Stratégie / développement du groupe Ugine (1996-1997), Administrateur délégué d'Ugine Srl (Italie) de 1991 à 1996, Directeur commercial d'Ugitech (1986-1991), Directeur du Plan / Contrôle de gestion d'Ugine Aciers (1981-1985), Responsable formation information à la DRH de Sofrem / Sers – Groupe Pechiney (1975 – 1980).  Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un DESS en Sciences Économiques.  <b>Principales expertises :</b> - Direction de sociétés ; - Restructuration / redressement de sociétés en difficulté ; - Environnement international ; - Secteur de la métallurgie.
<b>Nationalité</b>	Française	
<b>Membre d'un Comité</b>	Membre du Comité d'audit et des risques	
<b>Nombre d'actions détenues</b>	0	
<b>Date de première nomination</b>	Assemblée générale du 26 juin 2020	
<b>Date du dernier renouvellement</b>	Assemblée générale du 24 juin 2022	
<b>Date de fin de mandat</b>	2024	

<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 au sein du Groupe JACQUET METALS</b>	<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 en dehors du Groupe JACQUET METALS</b>
Aucun	- VARCO INTERNATIONAL (Président)

**Alice Wengorz • Administratrice indépendante**

<b>Âge</b>	57 ans	Mme Alice Wengorz est conseillère en gestion d'entreprise au sein de son propre cabinet. Elle est spécialisée en stratégie, organisation et processus de l'entreprise et ressources humaines. Elle a précédemment exercé cette profession et développé ses compétences au sein du Cabinet Deloitte & Touche GmbH et du Cabinet Arthur Andersen & Co. GmbH.  Pendant plus de 15 ans, elle a occupé le poste de juge honoraire au tribunal de grande instance et au tribunal d'instance de Francfort-sur-le-Main (Allemagne).  Elle est diplômée en sciences économiques.  <b>Principales expertises :</b> - Économie ; - Ressources humaines ; - Environnement international.
<b>Nationalité</b>	Allemande	
<b>Membre d'un Comité</b>	Membre du Comité des nominations et des rémunérations	
<b>Nombre d'actions détenues</b>	700	
<b>Date de première nomination</b>	Assemblée générale du 30 juin 2016	
<b>Date du dernier renouvellement</b>	Assemblée générale du 24 juin 2022	
<b>Date de fin de mandat</b>	2024	

<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 au sein du Groupe JACQUET METALS</b>	<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 en dehors du Groupe JACQUET METALS</b>
Aucun	Aucun

**Ernest Jacquet (en qualité de représentant de JSA) • Administrateur non indépendant**

<b>Âge</b>	26 ans	JSA est une société anonyme de droit belge contrôlée par M. Éric Jacquet, dont le représentant permanent au sein du Conseil d'administration est M. Ernest Jacquet.  M. Ernest Jacquet est actuellement directeur d'agence pour la région Nord et Ile de France, au sein d'IMS France. Il occupait précédemment des fonctions commerciales au sein d'IMS France et JACQUET Lyon.  Il est diplômé d'un Master of Science in Global Innovation & Entrepreneurship à l'emlyon.  M. Ernest Jacquet est le fils de M. Éric Jacquet, Président-Directeur général de la Société.  <b>Principales expertises :</b> - Finance ; - Secteur de la métallurgie.
<b>Nationalité</b>	Française	
<b>Membre d'un Comité</b>	Membre du Comité d'audit et des risques	
<b>Nombre d'actions détenues (JSA)</b>	9 648 941	
<b>Date de première nomination (JSA)</b>	Assemblée générale du 30 juin 2010	
<b>Date du dernier renouvellement (JSA)</b>	Assemblée générale du 24 juin 2022	
<b>Date de fin de mandat (JSA)</b>	2024	

<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 au sein du Groupe JACQUET METALS</b>	<b>Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.23 en dehors du Groupe JACQUET METALS</b>
Aucun	Aucun

## 2.2.3 Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration

Situation arrêtée le 13 mars 2024

Aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice 2023.

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	-	-	-
Comité d'audit et des risques	-	-	-
Comité des nominations et des rémunérations	-	-	-

## 2.2.4 Évolution de la composition du Conseil d'administration en 2024

Les propositions de renouvellements et/ou nominations d'administrateurs formulées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, seront soumises à l'Assemblée générale annuelle du 28 juin 2024.

## 2.2.5 Indépendance des administrateurs, conflits d'intérêts et autres déclarations

### Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Critères*	Éric Jacquet	Jean Jacquet	Gwendoline Arnaud	Séverine Besson	Jacques Leconte	Henri-Jacques Nougéin	Dominique Takizawa	Pierre Varnier	Alice Wengorz	Ernest Jacquet représentant permanent JSA
1 Salarié / mandataire social au cours des 5 années précédentes	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×
2 Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4 Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×
5 Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6 Durée de mandat supérieure à 12 ans	×	×	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	✓
7 Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif bénéficiaire d'une rémunération variable	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
8 Statut de l'actionnaire important	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×

\* selon les définitions données par le Code AFEP-MEDEF ; un critère d'indépendance satisfait est représenté par ✓ et un critère d'indépendance non satisfait est représenté par ×.

En mars 2024, le Conseil d'administration a suivi la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et a arrêté la liste des administrateurs réputés indépendants comme suit :

- Gwendoline Arnaud ;
- Séverine Besson ;
- Dominique Takizawa ;
- Pierre Varnier ;
- Alice Wengorz.

Il est ici précisé que le Conseil d'administration de la Société est composé d'au moins un tiers de membres indépendants conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF pour les sociétés contrôlées.

La qualification de membre indépendant est débattue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations et arrêtée au cas par cas chaque année par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut estimer qu'un membre, bien que remplissant les critères énoncés par le Code AFEP-MEDEF, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. Inversement, le Conseil peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas lesdits critères est cependant indépendant.

## Conflits d'intérêts et autres déclarations

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une quelconque mise sous séquestre, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris des organismes professionnels désignés, n'a fait l'objet d'aucune mesure d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise, ou n'a fait l'objet d'aucune faillite, liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

## 2.3 Fonctionnement et activités du Conseil d'administration et de ses Comités

### 2.3.1 Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2023

	Conseil d'administration		Comité des nominations et des rémunérations		Comité d'audit et des risques	
	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence
<b>Éric Jacquet</b> Président du Conseil d'administration	6/6	100 %	-	-	-	-
<b>Jean Jacquet</b> Vice-Président du Conseil d'administration	6/6	100 %	-	-	-	-
<b>Gwendoline Arnaud</b> Administratrice, Présidente du Comité des nominations et des rémunérations	6/6	100 %	2/2	100 %	-	-
<b>Séverine Besson</b> Administratrice	6/6	100 %	-	-	-	-
<b>Jacques Leconte</b> Administrateur	6/6	100 %	-	-	-	-
<b>Henri-Jacques Nougein</b> Administrateur, Membre du Comité des nominations et des rémunérations	1/6	16,66 %	1/2	50 %	-	-
<b>Dominique Takizawa</b> Administratrice, Présidente du Comité d'audit et des risques	6/6	100 %	-	-	3/3	100 %
<b>Pierre Varnier</b> Administrateur, Membre du Comité d'audit et des risques	6/6	100 %	-	-	3/3	100 %
<b>Alice Wengorz</b> Administratrice, Membre du Comité des nominations et des rémunérations	6/6	100 %	2/2	100 %	-	-
<b>Société JSA représentée par Ernest Jacquet</b> Administrateur, Membre du Comité d'audit et des risques	6/6	100 %	-	-	3/3	100 %

### 2.3.2 Missions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent.

Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- délibère sur la stratégie de la Société et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements importants ;
- désigne la Direction générale de la Société et contrôle sa gestion ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché notamment à travers les comptes et les rapports ou à l'occasion d'opérations significatives.

La conclusion des opérations suivantes doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute acquisition ou cession de participations ou toute acquisition ou cession de fonds de commerce pour une valeur d'entreprise, pour chaque opération, supérieure à 5 millions d'euros ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ;
- les avals, cautions et garanties, dans les conditions déterminées par les textes applicables.

Le Président du Conseil d'administration ou, le cas échéant, le Vice-Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des Comités du Conseil d'administration. Il s'assure que les membres du Conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission et que le Conseil d'administration consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe.

Le Président du Conseil d'administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom de cette instance.

### **Règlement intérieur**

Le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur en 2010 et l'a mis à jour en 2021 (le "Règlement Intérieur") afin de tenir compte notamment des différentes révisions du Code AFEP-MEDEF. Le Règlement Intérieur regroupe et précise les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables, ainsi que les règles de fonctionnement de ses Comités (Comité d'audit et des risques et Comité des nominations et rémunérations).

Le Règlement Intérieur rappelle :

- les compétences et les pouvoirs du Conseil d'administration ;
- les devoirs et obligations de ses membres au regard des principes de confidentialité des informations privilégiées détenues et des règles d'indépendance et de loyauté ;
- l'obligation pour chacun de ses membres d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement ; l'administrateur doit, dans un tel cas, s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décisions sur les sujets concernés ;
- les règles applicables en matière de transactions sur les titres de la Société telles qu'énoncées aux termes de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 223-22 A à 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'administration doit se réunir au moins quatre fois par an et au moins une fois tous les trois mois. Le Règlement Intérieur prévoit enfin qu'au moins une fois par an, le Conseil d'administration est invité par son Président à procéder à un examen et à une évaluation de son fonctionnement.

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, il est recommandé que tout administrateur fasse ses meilleurs efforts pour détenir au minimum 500 actions de la Société. L'acquisition de ces titres peut être étalée en vue d'arriver au seuil susvisé. Chaque administrateur s'engage à mettre sous la forme nominative (pure ou administrée) les titres de la Société qu'il détient.

### **2.3.3 Principales activités du Conseil d'administration en 2023**

Nombre de séances	6
Taux de participation*	91,67 %

\* le taux de participation individuel de chacun des administrateurs figure au § 2.3.1 du présent chapitre.

Chaque administrateur reçoit préalablement à la réunion, les convocations accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à examen.

Le Conseil d'administration a notamment :

- examiné le budget 2023 ;
- autorisé le Président à accorder des garanties pour le compte de la Société ;
- arrêté les principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2023 (*Say on Pay ex ante*) et la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé (*Say on Pay ex post*) ; réparti les rémunérations dues aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 ;
- évalué l'indépendance des administrateurs, les éventuels conflits d'intérêts et la contribution effective de chacun des administrateurs ;
- procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement ;
- examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux, selon le cas, annuels, semestriels ou trimestriels ; examiné les documents de gestion prévisionnelle ;
- approuvé le rapport financier annuel et le rapport financier semestriel, incluant notamment le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la déclaration de performance extra-financière ;
- arrêté les rapports et résolutions proposés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de juin 2023 ; proposé de renouveler le mandat d'Ernst & Young et Autres comme co-Commissaire aux comptes ;
- mis en œuvre l'autorisation donnée par l'Assemblée générale à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société ;
- annulé des actions auto-détenues et décidé de la mise à jour corrélative des statuts ;
- analysé les actions mises en œuvre en matière de conformité ; revu les principales évolutions réglementaires en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ;
- pris connaissance de l'ensemble des comptes-rendus des Comités ;
- revu l'état d'avancement des projets en cours, des événements et opérations présentant un caractère significatif pour la Société et le Groupe.

#### 2.3.4 Formation des administrateurs

Chaque administrateur a accès à l'application dédiée aux réunions du Conseil d'administration et des Comités lui permettant de consulter un ensemble de documents. Des interventions avec des dirigeants opérationnels sont organisées afin de mieux informer les administrateurs des enjeux du Groupe. Début 2024, une formation sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) a été dispensée aux administrateurs.

#### 2.3.5 Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil procède annuellement à l'évaluation de son fonctionnement et ce, de façon formelle.

Ainsi, le Conseil consacre une fois par an un point de son ordre du jour à cette évaluation et organise un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du Conseil et de mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux. La dernière évaluation formelle a été réalisée lors de la séance de janvier 2024.

Lors de cette séance, le Conseil a confirmé la qualité de l'information fournie par les dirigeants de la Société au Conseil d'administration et la qualité des débats. La composition du Conseil est satisfaisante de même que l'organisation des séances du Conseil ou de leur contenu.

## Les Comités du Conseil d'administration

### Comité d'audit et des risques au 31 décembre 2023

<b>Membres</b>	- Mme Dominique Takizawa <sup>1</sup> , Présidente - M. Pierre Varnier <sup>1</sup> - La société JSA représentée par M. Ernest Jacquet
<b>Nombre de séances</b>	3
<b>Taux de participation<sup>2</sup></b>	100 %
<b>Administrateurs indépendants</b>	66,67 %

<sup>1</sup> administrateurs indépendants.

<sup>2</sup> le taux de participation individuel de chacun des administrateurs figure au § 2.3.1 du présent chapitre.

### Missions et attributions

Le Comité d'audit et des risques a pour missions, conformément au Règlement Intérieur :

- de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés ainsi que les budgets et prévisions et à cet effet de passer en revue les états financiers semestriels, annuels et, le cas échéant, trimestriels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne de la Société et les analyses et rapports relatifs au reporting financier et à la politique comptable ;
- de s'assurer de la qualité et du respect des procédures de contrôle interne et de leur application ;
- de procéder à la revue de l'inventaire des conventions courantes et conclues à des conditions normales transmis par la direction de la Société et soumettre au Conseil d'administration son analyse et ses recommandations en vue de l'examen annuel par le Conseil d'administration des conventions règlementées et des conventions courantes ;
- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ;
- de piloter la sélection, la désignation et le renouvellement des Commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers, de s'assurer de leur indépendance et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil et de soumettre au Conseil d'administration les résultats de ses travaux ;
- d'examiner le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites ;
- plus généralement, d'examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers ainsi que de l'information extra-financière ;
- la prise en charge de toute autre mission attribuée au Comité d'audit et des risques par la loi ou le Code AFEP-MEDEF.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins deux fois par an avant les réunions du Conseil.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'audit et des risques se fait communiquer tous les éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable. Il entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission, sous réserve, pour une personne extérieure au Groupe, d'obtenir l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et des risques est informé par le Président du Conseil d'administration, la Direction de la Société ou par les Commissaires aux comptes de tout événement susceptible d'exposer la Société à un risque significatif. Le Président du Conseil d'administration ayant en outre l'obligation de présenter au Comité chaque semestre une analyse de l'ensemble des risques auxquels la Société et ses filiales sont ou peuvent être exposés, y compris ceux de nature sociale et environnementale.

Le Comité émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Le Comité d'audit et des risques s'assure également du suivi des risques potentiels encourus par le Groupe.

## Principales activités

En 2023, le Comité d'audit et des risques a examiné notamment :

- le renouvellement du mandat d'un des co-Commissaires aux comptes, sur la base d'un appel d'offres ;
- les comptes et rapports financiers annuels et semestriels du Groupe et de la Société ainsi que les documents de gestion prévisionnelle ;
- la bonne application des principes comptables ; le déroulement de la clôture des comptes et les conclusions des Commissaires aux comptes à l'issue de leurs travaux de contrôle ainsi que le suivi de leurs recommandations ;
- le budget ;
- le plan d'audit 2023 et les principales conclusions des audits ;
- le recensement et le suivi des risques financiers et extra-financiers ainsi que les assurances ;
- les principales évolutions réglementaires en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ;
- les activités de conformité dont le nouveau projet de code de conduite anti-corruption.

## Évaluation des travaux

Les membres du Comité d'audit et des risques ont procédé à l'examen du fonctionnement du Comité et à son évaluation. Cette évaluation s'est faite de manière interne et portait notamment sur les sujets suivants : composition du Comité, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux du Comité, information des membres du Comité. En janvier 2024, le Comité a estimé disposer des informations nécessaires à la bonne réalisation de ses travaux.

## Comité des nominations et des rémunérations au 31 décembre 2023

Membres	- Mme Gwendoline Arnaud <sup>1</sup> , Présidente - Mme Alice Wengorz <sup>1</sup> - M. Henri-Jacques Nougéin
Nombre de séances	2
Taux de participation <sup>2</sup>	83 %
Administrateurs indépendants	66,67 %

<sup>1</sup> administrateurs indépendants.

<sup>2</sup> le taux de participation individuel de chacun des administrateurs figure au § 2.3.1 du présent chapitre.

## Missions et attributions

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour missions, conformément au Règlement Intérieur :

- de faire au Conseil d'administration toutes propositions concernant l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux ; il émet également une recommandation sur l'enveloppe et les modalités de répartition des rémunérations allouées aux administrateurs ;
- d'organiser la procédure de sélection des futurs administrateurs indépendants et proposer au Conseil d'administration le recrutement de nouveaux administrateurs ou du(des) Directeur(s) général(aux) et plus particulièrement, la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations ;
- d'établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux afin de pouvoir proposer des solutions notamment en cas de vacance imprévisible ;
- de participer, pour les sujets et les thèmes qui le concernent, à l'élaboration du rapport annuel ;
- le cas échéant de faire au Conseil d'administration toutes recommandations sur la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux ;
- la prise en charge de toute autre mission attribuée au Comité des nominations et des rémunérations par le Code AFEP-MEDEF.

Le Comité des nominations et des rémunérations se fait communiquer à cet effet tous les éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion dudit Comité pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant cette réunion, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission.

## **Principales activités**

En 2023, le Comité des nominations et des rémunérations a examiné notamment :

- la rémunération du Président du Conseil d'administration et Directeur général et notamment la rémunération variable et la politique de rémunération ;
- la rémunération du Directeur général délégué et notamment la rémunération variable et la politique de rémunération, sa clause de non concurrence et ses indemnités de fin de mandat ;
- les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au regard de la taille du Groupe et des recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la politique salariale appliquée aux cadres dirigeants des sociétés du Groupe et les ratios d'équité ;
- le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux ;
- l'indépendance des administrateurs et leur contribution effective aux travaux du Conseil d'administration ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- l'information des actionnaires sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux ;
- l'enveloppe et la répartition des rémunérations allouée aux administrateurs ;
- les principales évolutions réglementaires en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

Le Président-Directeur général est associé aux travaux du Comité des nominations et des rémunérations pour les sujets de rémunération des dirigeants non mandataires.

## **Évaluation des travaux**

Les membres du Comité des nominations et des rémunérations ont procédé à l'examen du fonctionnement du Comité et à son évaluation en mars 2024. Ils ont conclu que la répartition des missions entre le Comité et le Conseil était bonne. Ils ont estimé également disposer des informations nécessaires à la bonne réalisation de leurs travaux et que la fréquence et la durée des Comités étaient suffisantes. Enfin, ils ont confirmé le sérieux et la qualité des travaux effectués.

## 3 Rémunération des mandataires sociaux

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, et depuis le 20 juillet 2010, les dirigeants mandataires sociaux sont M. Éric Jacquet, Président-Directeur général et M. Philippe Goczol, Directeur général délégué. Ils ont été reconduits dans leur mandat le 24 juin 2022.

La durée actuelle du mandat du Président-Directeur général est de deux ans, renouvelable, correspondant à la durée de son mandat d'administrateur. La durée du mandat d'administrateur est également de deux ans (cf. § 2.1.2). Le mandat social du Directeur général délégué est de deux ans, correspondant à la durée pendant laquelle M. Éric Jacquet exerce ses fonctions de Directeur général.

Tous les mandats sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration. Aucun contrat de travail n'a été conclu entre la Société ou une société du Groupe et le Président-Directeur général. Il en est de même pour le Directeur général délégué.

### 3.1 Politique de rémunération

#### 3.1.1 Description générale

- Le présent §3.1 décrit en les distinguant, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations et avantages des mandataires sociaux. Il précise également les critères pris en compte ou les circonstances d'attribution de ces rémunérations.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, définit une politique de rémunération des mandataires sociaux conforme à l'intérêt social de la Société. Cette politique tient compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF, sous réserve de celles qui sont écartées (cf. §1 du présent chapitre), des conditions de rémunération des cadres dirigeants du Groupe et des pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable.

La politique de rémunération et ces éléments sont analysés et revus tous les ans par le Comité des nominations et des rémunérations qui étudie toute proposition de modification. Le Comité formule ses recommandations au Conseil d'administration qui en débat en séance puis arrête les termes de la politique.

Sauf disposition contraire, la politique de rémunération est applicable à tous les mandataires sociaux, que leur mandat soit renouvelé en cours d'année ou qu'ils soient nouvellement nommés.

Le Conseil d'administration peut déroger de façon exceptionnelle à la politique de rémunération en cas de modification de l'organisation de la Société ou de sa gouvernance.

- Les dirigeants mandataires sociaux ne participent pas aux débats et évaluations de leur performance par le Conseil d'administration et sortent de séance afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Leur rémunération comprend :

- une rémunération annuelle fixe, revue occasionnellement en s'assurant de sa cohérence avec la performance et les évolutions de la Société ;
- une rémunération variable équilibrée par rapport au total des rémunérations ; elle est principalement liée à la performance du Groupe; elle peut également intégrer une prime de présence.

Il est précisé que les fonctions de Président du conseil d'administration ne donnent pas lieu à rémunération, seules les fonctions de membres du Conseil d'administration étant rémunérées.

- Enfin, la rémunération des administrateurs tient compte de leur présence effective aux Conseils et aux Comités. Cette rémunération permet de favoriser l'investissement des administrateurs dans la stratégie de la Société. L'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs est revue ponctuellement pour tenir compte de l'évolution de la composition du Conseil.

## 3.1.2 Composantes de la rémunération des mandataires sociaux

### 3.1.2.1 Rémunérations allouées aux administrateurs

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale une enveloppe globale pour la rémunération allouée aux administrateurs. Le montant maximum des rémunérations allouées aux administrateurs s'élève à 275 000 euros par an.

Le Conseil d'administration vérifie périodiquement l'adéquation de l'enveloppe des jetons de présence.

Depuis l'exercice 2022, la rémunération allouée aux administrateurs est répartie de la façon suivante :

Conseil d'administration	Forfait annuel par administrateur*
	14 000 €
Comités spécialisés	Par séance du Comité
Président	3 325 €
Membre	1 820 €

\* au prorata de leur présence effective.

### 3.1.2.2 Rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux

#### Rémunération fixe

Elle est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilité, de l'expérience dans la fonction et dans le domaine d'activité du Groupe et des pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable.

#### Rémunération variable annuelle

Elle est fondée notamment sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

##### Critères quantitatifs

Il s'agit du *Profit Bonus Manager Groupe* (PBMG) qui est en vigueur au sein du Groupe et dont le calcul est basé sur le niveau de Résultat Net Part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires consolidé. Le PBMG constitue la rémunération variable principale des dirigeants du Groupe qu'ils soient mandataires sociaux ou pas.

Il n'y a pas d'objectifs fixés, par dérogation aux dispositions du Code AFEP-MEDEF (cf. §1 du présent chapitre).

Le montant maximum de la part de la rémunération annuelle variable brute basée sur des critères quantitatifs est plafonné à :

- 150 % de la rémunération annuelle fixe pour le Directeur général ;
- 200 000 euros bruts pour le Directeur général délégué.

##### Critères qualitatifs

Ils concernent le Directeur général seulement (cf. §1 du présent chapitre) et sont fixés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations qui apprécie leur réalisation et le niveau de rémunération annuelle. Certains critères qualitatifs peuvent être préétablis et définis de manière précise mais ne pas être rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent également bénéficier d'une rémunération exceptionnelle, laissée à l'appréciation du Comité des nominations et des rémunérations et approuvée par le Conseil d'administration, et dont le versement est conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale.

### 3.1.2.2.1 Rémunération du Directeur général

#### Rémunération fixe

Sa rémunération fixe annuelle brute, versée en 12 mensualités, s'élève à 650 000 € depuis 2019. Elle est sans changement en 2024.

#### Rémunération variable annuelle

Sa rémunération variable annuelle brute repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

##### Critères quantitatifs

Ils sont calculés selon la méthode PBMG décrite au §3.1.2.2 du présent chapitre. Le PBMG s'élève à 6 000 % de la base 100. Le montant de la rémunération variable liée aux critères quantitatifs est plafonné à 150 % de la rémunération annuelle fixe allouée au Directeur général.

##### Critères qualitatifs

Ils sont basés, pour 2024, sur le développement du Groupe et la mise en œuvre de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) au sein du Groupe. Le montant de la rémunération variable liée aux critères qualitatifs est plafonné à 10 % de la rémunération annuelle fixe allouée au Directeur général.

Ces critères sont appréciés par le Comité des nominations et des rémunérations.

La rémunération variable annuelle totale est plafonnée à 160 % de la rémunération fixe annuelle brute.

#### Rémunérations exceptionnelles, attribution gratuites ou options de souscription d'actions

Le Directeur général peut également bénéficier de rémunérations exceptionnelles versées sous forme de prime ou autrement, laissées à l'appréciation du Comité des nominations et des rémunérations et soumises à l'approbation du Conseil d'administration, et dont le versement est conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale, ainsi que d'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions.

#### Rémunération en qualité d'administrateur

Le Directeur général, également administrateur, bénéficie d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

#### Indemnité de départ à la retraite et retraite supplémentaire

Le Directeur général pourra bénéficier d'une indemnité de départ à la retraite pour laquelle la Société cotise auprès d'une compagnie d'assurance selon un mode de calcul commun à tous les salariés.

La Société verse des cotisations pour retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et, le cas échéant, aux dirigeants / mandataires sociaux.

#### Protection sociale

Il bénéficie également du dispositif de protection sociale complémentaire en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble du personnel salarié.

#### Remboursement de frais

Il bénéficie du remboursement de ses frais de mission, déplacement, représentation et réception qu'il engagera dans l'intérêt et pour les besoins de la Société, au vu des justificatifs correspondants.

### 3.1.2.2.2 Rémunération du Directeur général délégué

#### Rémunération fixe

Sa rémunération fixe annuelle brute, versée en 12 mensualités, s'élève à 220 500 €, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle s'élevait à 210 000 € depuis 2021.

#### Rémunération variable annuelle

Elle est calculée selon la méthode du PBMG décrite au §3.1.2.2 du présent chapitre.

Elle est composée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme suit :

- partie 1 : PBMG de 1 000 % de la base 100, plafonné à 200 000 € brut, donnant droit à prime de présence ;
- partie 2 : PBMG de 1 000 % de la base 100, plafonné à 50 000 € brut, ne donnant pas droit à prime de présence.

Le PBMG est plafonné à 200 000 euros bruts.

#### Prime de présence annuelle (" Prime de Présence ")

Le Directeur général délégué a droit à une prime annuelle brute dont le montant au titre d'une année n, payé en janvier de l'année n+1, est calculé comme suit au prorata du temps de présence :

0,5 × PBMG Partie 1 de l'année de référence n-1 qui a été versé au cours de l'année n

+

0,5 × PBMG Partie 1 de l'année de référence n-2 qui a été versé au cours de l'année n-1.

En cas d'absence cumulée, hors congés et jours fériés inclus excédant cent-trente jours ouvrés au cours d'un même exercice, aucune Prime de Présence n'est due. En cas de cessation des fonctions du Directeur général délégué à un moment quelconque au cours de l'année n, quelle qu'en soit la cause et l'origine, aucune Prime de Présence ne sera due au titre de l'année n.

#### Rémunérations exceptionnelles, attribution gratuites ou options de souscription d'actions

Le Directeur général délégué peut également bénéficier de rémunérations exceptionnelles versées sous forme de prime ou autrement, laissées à l'appréciation du Comité des nominations et des rémunérations et soumises à l'approbation du Conseil d'administration, et dont le versement est conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale, ainsi que d'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions.

#### Indemnité de départ à la retraite et retraite supplémentaire

Le Directeur général délégué peut bénéficier d'une indemnité de départ à la retraite pour laquelle la Société cotise auprès d'une compagnie d'assurance selon un mode de calcul commun à tous les salariés.

La Société verse des cotisations pour indemnité de départ en retraite et retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et, le cas échéant, aux dirigeants / mandataires sociaux.

#### Assurance-chômage

Le Directeur général délégué a droit au bénéfice d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'événement couvert par la garantie.

#### Protection sociale

Il bénéficie également du dispositif de protection sociale complémentaire en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble du personnel salarié.

## Remboursement de frais

Le Directeur général délégué a droit au remboursement de ses frais de mission, déplacement, représentation et réception qu'il engagera dans l'intérêt et pour les besoins de la Société, au vu des justificatifs correspondants.

## Indemnité de révocation ou de non-renouvellement de mandat du Directeur général délégué

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a décidé que le Directeur général délégué bénéficiera d'une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de ses fonctions de Directeur général délégué de la Société.

Lors de sa réunion du 24 juin 2022, le Conseil d'administration a renouvelé son approbation aux conditions et modalités de versement identiques à celles fixées, lors de sa séance du 15 novembre 2010.

## Cas d'attribution de l'indemnité

Le Directeur général délégué bénéficiera d'une indemnité de révocation dans les hypothèses suivantes, sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performances :

- décision de révocation par le Conseil d'administration ;
- décision de non-renouvellement par le Conseil d'administration, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la Société et / ou de toutes sociétés qui lui sont liées moyennant une rémunération annuelle correspondant à la moitié du montant brut des rémunérations brutes effectivement perçues (fixes et variables hors stock option et / ou attribution gratuite d'actions) par le Directeur général délégué au cours des 24 derniers mois précédant celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au salaire brut mensuel tel qu'il apparaît sur les bulletins de salaire.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur général délégué si sa révocation ou le non-renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

## Calcul du montant de l'indemnité en fonction des conditions de performance

Le montant de cette indemnité sera fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (" VTE ") entre :

- l'année 2010, date de prise de fonctions du Directeur général délégué actuel ; et
  - la moyenne de la VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.
- Cette indemnité s'élèvera :
- à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3 % à 6 % par an en moyenne par rapport à 2010 ; et
  - à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6 % par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3 % par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités, les éléments suivants seront pris en compte :

- Salaire de référence : rémunération moyenne brute, fixe et variable (PBMG, Prime de Présence, ou toute autre rémunération variable) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (" Salaire "). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et / ou attribution gratuite d'actions ;
- VTE = Capitalisation boursière moyenne + endettement moyen du Groupe JACQUET METALS
  - capitalisation boursière moyenne : nombre d'actions (constaté à la fin de la période de référence de l'année de départ) × moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de référence,
  - endettement moyen : moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de référence ;
- Période de référence :
  - si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N, la Période de référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 Périodes de référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3 ;
  - si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> mars), la Période de référence de l'année de départ correspond aux 12 mois précédant la clôture du 1<sup>er</sup> semestre (N). Les 2 Périodes de référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1<sup>er</sup> semestre N-1 et du 1<sup>er</sup> semestre N-2.

## Engagement de non-concurrence

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la conclusion d'un engagement de non-concurrence applicable à l'issue de la collaboration de la Société avec le Directeur général délégué. Le Conseil d'administration du 13 mars 2019 a décidé d'amender l'engagement de non-concurrence conclu avec le Directeur général délégué afin de prévoir qu'aucune contrepartie financière ne lui serait due dès lors qu'il ferait valoir ses droits à la retraite et, qu'en outre, aucune indemnité ne pourrait lui être versée au-delà de 65 ans.

Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation lors de sa réunion du 24 juin 2022.

Cet engagement prévoit l'interdiction, pendant une durée d'un an, de concurrencer directement ou indirectement, sur les territoires du Benelux, de la France métropolitaine et des pays limitrophes, de quelque manière que ce soit, y compris le commerce électronique, les activités exploitées au sein de la Société ou par les sociétés du Groupe JACQUET METALS. Pendant l'exécution de l'interdiction, la Société versera au Directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle spéciale égale à la rémunération mensualisée (ci-après " RM ")  $\times 0,6$ .

Étant précisé que RM correspond à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par le Directeur général délégué au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient la cessation de ses fonctions, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de Présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et / ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, on se référera au " Salaire Brut " tel qu'il apparaît dans les bulletins de salaire du Directeur général délégué.

La Société aura la faculté de renoncer à l'application de cet engagement de non-concurrence, sur autorisation préalable du Conseil d'administration et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière.

Il est précisé que la règle du plafonnement à 2 ans de rémunération des indemnités de départ et de non-concurrence prescrite par le Code AFEP-MEDEF est respectée.

3.2

## Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de cet exercice aux mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le versement de toute rémunération variable est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La rémunération décrite ci-dessous respecte la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale du 30 juin 2023 qui s'est prononcée sur la politique de rémunération 2023. Les résultats sont les suivants :

Résolution n°8 - Approbation de la politique de rémunération du Directeur général	80,23 %
Résolution n°9 - Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué	79,04 %
Résolution n°10 - Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	99,97 %

## Ratios d'équité

En application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les évolutions du ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société.

Méthodologie de calcul du ratio :

- périmètre de la société JACQUET METALS SA ;
- éléments de rémunérations fixes et variables versées au cours de l'année considérée ;
- ensemble des salariés en France à temps plein en CDD ou CDI, hors alternants, stagiaires, intérimaires, expatriés et salariés à temps partiel ;
- prise en compte, pour chaque exercice concerné, des salariés présents sur toute l'année.

Le tableau des ratios d'équité tient compte des lignes directrices de l'AFEP actualisées en février 2021 pour le périmètre de la Société.

### Tableau des ratios d'équité au titre du I-6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

Exercice clos au 31.12	2023	2022	2021	2020	2019
Rémunération totale versée d'Éric Jacquet, Président-Directeur général (en €)*	1 636 667	1 638 500	756 292	664 266	1 253 883
Évolution de la rémunération par rapport à l'exercice précédent	-0,11 %	117 %	14 %	-47 %	21 %
Rémunération totale versée de Philippe Goczol, Directeur général délégué (en €)*	517 837	478 162	297 822	365 138	373 852
Évolution de la rémunération par rapport à l'exercice précédent	8 %	61 %	-18 %	-2 %	19 %
<b>Informations sur le périmètre</b>					
Rémunération moyenne des salariés (en €)	350 934	330 935	220 903	192 697	166 412
Évolution de la rémunération moyenne des salariés par rapport à l'exercice précédent	6 %	50 %	15 %	16 %	14 %
Rémunération médiane des salariés (en €)	176 004	216 852	155 926	74 668	67 649
Évolution de la rémunération médiane des salariés par rapport à l'exercice précédent	-19 %	39 %	109 %	10 %	6 %
<b>Rémunération d'Éric Jacquet</b>					
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	4,66	4,95	3,42	3,45	7,53
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	-6 %	45 %	-1 %	-54 %	6 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	9,30	7,56	4,85	8,90	18,54
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	23 %	56 %	-45 %	-52 %	15 %
<b>Rémunération de Philippe Goczol</b>					
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	1,48	1,44	1,35	1,89	2,25
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	2 %	7 %	-29 %	-16 %	4 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	2,94	2,21	1,91	4,89	5,53
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	33 %	15 %	-61 %	-12 %	12 %
<b>Performances du Groupe (en k€)</b>					
Chiffre d'affaires consolidé	2 230	2 683	1 970	1 365	1 615
Évolution par rapport à l'exercice précédent	-17 %	36 %	44 %	-15 %	-7 %
Résultat Opérationnel Courant	99	263	175	24	43
Évolution par rapport à l'exercice précédent	-62 %	51 %	619 %	-43 %	-51 %
Résultat net part du Groupe	51	180	121	11	25
Évolution par rapport à l'exercice précédent	-72 %	49 %	979 %	-54 %	-60 %

<sup>1</sup> rémunération versée au cours de l'exercice, excluant les avantages en nature et / ou les avantages postérieurs à l'emploi.

## 3.2.1

**Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2023**

L'Assemblée générale a renouvelé le 30 juin 2023 l'enveloppe des rémunérations allouées aux administrateurs pour un montant de 275 000 €.

**Tableau récapitulatif des rémunérations allouées**

Montants bruts (en €)	2023		2022	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Éric Jacquet	14 000	11 667	11 667	13 500
Jean Jacquet	14 000	14 000	14 000	13 500
Gwendoline Arnaud	20 650	17 640	17 640	17 000
Séverine Besson	14 000	14 000	14 000	13 500
Jacques Leconte	14 000	17 640	17 640	18 750
Henri-Jacques Nougéin	4 153	18 317	18 317	19 900
Dominique Takizawa	23 975	23 975	23 975	23 100
Pierre Varnier	19 460	17 127	17 127	18 750
Alice Wengorz	17 640	17 640	17 640	17 000
JSA (Ernest Jacquet)	19 460	19 460	19 460	18 750
<b>Total</b>	<b>161 338</b>	<b>171 465</b>	<b>171 465</b>	<b>173 750</b>

Les mandataires sociaux non-exécutifs de la Société ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe. Les seules rémunérations qu'ils perçoivent au titre de leur mandat correspondent à des rémunérations attribuées sur la base d'une participation effective aux séances du Conseil et de ses différents Comités. Ainsi, le tableau 3 figurant dans la recommandation AMF 2021-02 n'est pas repris.

## 3.2.2

**Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023****Tableau n°1**

Montants bruts (en €)	2023	2022
<b>Éric Jacquet</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice*	1 094 843	1 652 917
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long-terme	Néant	Néant
<b>Philippe Goczol</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice*	515 601	522 837
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long-terme	Néant	Néant

\* rémunération due au titre de chaque exercice (cf. tableau n°2) incluant respectivement la valorisation du régime de retraite pour M. Éric Jacquet et de l'assurance chômage pour M. Philippe Goczol.

M. Éric Jacquet et M. Philippe Goczol ne perçoivent pas de rémunération d'une autre société du Groupe.

## Détail de la rémunération d'Éric Jacquet, Président-Directeur général, au titre de l'exercice 2023

Tableau n°2	2023		2022	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Montants bruts (en €)</b>				
Rémunération fixe	650 000	650 000	650 000	650 000
Rémunération variable annuelle	414 593	975 000	975 000	975 000
Rémunération exceptionnelle	0	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	14 000	11 667	11 667	13 500
Avantages en nature	16 250	16 250	16 250	16 250
<b>Total</b>	<b>1 094 843</b>	<b>1 652 917</b>	<b>1 652 917</b>	<b>1 654 750</b>

### Éléments de la rémunération de M. Éric Jacquet

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants (ou valorisation comptable) versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé	Présentation
Rémunération fixe	650 000 €	La rémunération fixe s'élève à 650 000 € depuis 2019. Cette rémunération a été approuvée par l'Assemblée générale du 30 juin 2023.
Rémunération variable annuelle	414 593 €	<p>Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé le 13 mars 2024 une rémunération variable telle que décrite au §3.1.2.2 du présent chapitre.</p> <p>En 2023, les critères étaient les suivants :  <b>- Critères quantitatifs</b> : le PBMG est plafonné à 150 % de la rémunération fixe annuelle.                      Le PBMG versé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 349 593 €, soit 54 % de la rémunération fixe annuelle.</p> <p><b>- Critères qualitatifs</b> basés sur développement du Groupe et la mise en œuvre et la promotion d'une stratégie RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) au sein du Groupe.</p> <p>Le montant de la rémunération variable liée aux critères qualitatifs est plafonné à 10 % de la rémunération annuelle fixe allouée au Directeur général.                      Cette rémunération s'élève à 65 000 €, le Conseil ayant estimé que les critères qualitatifs étaient atteints notamment en raison de (i) l'acquisition d'une dizaine de sociétés au cours de l'année et du lancement de plusieurs projets de croissance organique (Canada, Allemagne) et (ii) la mise en place de comités opérationnels RSE et Conformité.</p> <p>La rémunération variable annuelle totale s'élève à 414 593 €, soit 64 % de la rémunération fixe annuelle totale (plafond fixé à 160 %).</p>
Rémunération variable pluriannuelle	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.
Attribution d'actions de performance	n.a.	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Éric Jacquet.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas de rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2023.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	14 000 €	En qualité de membre du Conseil d'administration, M. Éric Jacquet bénéficie de rémunérations au titre de son mandat, dans les mêmes conditions que les autres administrateurs, détaillées au §3.2.1 du présent chapitre.
Valorisation des avantages de toute nature	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas d'avantage en nature.
Indemnité de départ	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	16 250 €	M. Éric Jacquet bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire

n.a. : Non applicable.

## Détail de la rémunération de Philippe Goczol, Directeur général délégué, au titre de l'exercice 2023

Tableau n°2	2023		2022	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Montants bruts (en €)</b>				
Rémunération fixe	210 000	210 000	210 000	210 000
Rémunération variable annuelle	300 000	307 837	307 837	268 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	5 601	5 601	5 000	5 000
<b>Total</b>	<b>515 601</b>	<b>523 438</b>	<b>522 837</b>	<b>483 000</b>

### Éléments de la rémunération de M. Philippe Goczol

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants (ou valorisation comptable) versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé	Présentation
Rémunération fixe	210 000 €	La rémunération fixe s'élève à 210 000 € depuis 2021. Cette rémunération a été approuvée par l'Assemblée générale du 30 juin 2023.
Rémunération variable annuelle	300 000 €	Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé le 13 mars 2024 d'une rémunération variable telle que décrite au §3.1.2.2 du présent chapitre. La rémunération variable est composée du PBMG, qui est plafonné à 200 000 € et d'une prime de présence. Au titre de l'exercice 2023, en application des règles de calcul :  - le PBMG s'élève à 100 000 € (58 265 € au titre de la Partie 1 et 41 735 € au titre de la Partie 2). - la prime de présence s'établit à 200 000 €.
Rémunération variable pluriannuelle	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.
Attribution d'actions de performance	n.a.	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Philippe Goczol.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas de rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2023.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n.a.	M. Philippe Goczol n'est pas administrateur.
Valorisation des avantages de toute nature	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas d'avantage en nature.
Indemnité de départ	Aucun montant perçu	M. Philippe Goczol bénéficie d'une indemnité de départ, dont les conditions sont décrites au §3.1.2.2.2 du présent chapitre.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant perçu	M. Philippe Goczol bénéficie d'une indemnité de non-concurrence, dont les conditions sont décrites au §3.1.2.2.2 du présent chapitre.
Assurance chômage	5 601 €	M. Philippe Goczol bénéficie d'une assurance chômage des chefs et dirigeants d'entreprise (cotisation GCS).
Régime de retraite supplémentaire	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire. Il pourra bénéficier d'une indemnité de départ à la retraite pour laquelle la Société cotise auprès d'une compagnie d'assurance selon un mode de calcul commun à tous les salariés.

n.a. : Non applicable.

## Autres informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

### Situation contractuelle des mandataires sociaux

Tableau n°11

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages *		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
<b>Dirigeants mandataires sociaux</b>								
<b>Éric Jacquet</b> • Président-Directeur général depuis le 20.07.10		✓	✓			✓		✓
<b>Philippe Goczol</b> • Directeur général délégué depuis 20.07.10		✓		✓	✓		✓	

\* indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

La Société ne reprend pas les tableaux de la recommandation AMF 2021-02 listés ci-dessous car les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas des rémunérations qui y sont décrites :

- tableau n°4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur ou par toute société du groupe ;
- tableau n°5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif ;
- tableau n°6 - Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe ;
- tableau n°7 - Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif ;
- tableau n°8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- tableau n°9 - Historique des attributions d'actions de préférence ;
- tableau n°10 - Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif.

### 3.4 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Il n'existe pas de contrats de services liant les mandataires sociaux à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## 4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise

### 4.1 Dispositions statutaires applicables à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent aux articles 23 à 28 des statuts de la Société.

#### Convocation aux Assemblées

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Néanmoins, un ou plusieurs actionnaires peuvent dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'Assemblée se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'avis de réunion de l'Assemblée générale est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptant, disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

### **Participation aux Assemblées**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et dans le cadre défini par ces textes.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article 24 de statuts de la Société, tout actionnaire peut également, si cela est précisé dans la convocation, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous réserve et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

4.2

## **Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Les éléments qui participent à retarder, le cas échéant, un changement de contrôle sont les suivants :

- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, une fraction égale à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'un tiers du capital social, est tenue d'informer la Société dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de seuil de participation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la Société ;
- droit de vote double : attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale du 30 juin 2023 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions ; cette autorisation sera renouvelée sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale de juin 2024 ;
- délégations de compétences et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions ;
- clauses de changement de contrôle : certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle.

### **Principaux contrats incluant une clause de changement de contrôle (au 13 mars 2024)**

Nature du contrat	Cocontractants	Objet
Crédit syndiqué revolving 2023	5 banques	Prêt syndiqué d'un montant de 160 millions euros portant sa maturité à juillet 2026
Schuldscheindarlehen 2024-2025	Plusieurs prêteurs	Décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros
Schuldscheindarlehen 2026	Plusieurs prêteurs	Prêt d'un montant total de 70 millions d'euros portant maturité à juillet 2026
Schuldscheindarlehen 2029	Plusieurs prêteurs	Prêt d'un montant total de 72 millions d'euros portant maturité à février 2029

## 4.3 Mandats des Commissaires aux comptes

### Cabinet ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène - 10 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux comptes titulaire depuis le 30 juin 2011, a été renouvelé par l'Assemblée générale du 30 juin 2023 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se réunira en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

ERNST & YOUNG et Autres est représenté par M. Lionel Denjean.

### Cabinet Grant Thornton

44 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon cedex 06

Grant Thornton, Commissaire aux comptes titulaire depuis le 26 juin 2014, a été renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2020 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Grant Thornton est représenté par Mme Françoise Méchin.

## 4.4 Opérations avec les apparentés

### 4.4.1 Descriptif de la procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales

Conformément aux articles L. 22-10-12 et L. 22-10-29 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions passées par la Société et son Directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, remplissent bien ces conditions.

Concernant les conventions courantes conclues à des conditions normales, il convient de rappeler que :

- le caractère courant et les conditions normales sont des critères cumulatifs ;
- les conventions courantes conclues à des conditions normales étant exclues du régime d'autorisation des conventions réglementées défini à l'article L. 225-38 du Code de commerce, il convient de s'assurer périodiquement que les critères permettant de retenir une telle qualification sont remplis ;
- les conventions conclues entre la Société et les sociétés du Groupe dont elle détient, directement ou indirectement, la totalité du capital (déduction faite le cas échéant du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales), sont exclues de cette procédure d'évaluation puisqu'elles sont par nature exclues du régime des conventions réglementées par l'article L. 225-39 du Code de commerce.

Concernant la procédure d'évaluation annuelle :

- la direction de la Société procède à un inventaire annuel des conventions courantes conclues à des conditions normales entre la Société et les filiales non détenues à 100 % (déduction faite le cas échéant du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales) ou, le cas échéant, avec des personnes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- la direction de la Société communique chaque année au Comité d'audit et des risques, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, l'inventaire susvisé des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- le Comité d'audit et des risques procède à la revue des conventions ainsi inventoriées et soumet au Conseil d'administration son analyse et ses recommandations en vue de l'examen annuel par le Conseil d'administration des conventions réglementées et des conventions courantes ;
- les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participent pas à son évaluation.

## Description des opérations avec les apparentés

### Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

#### **GRANT THORNTON**

Membre français de Grant Thornton International  
Cité internationale • 44, quai Charles de Gaulle  
CS 60095 - 69463 Lyon Cedex 06  
S.A.S. au capital de € 2 297 184  
632 013 843 R.C.S. Nanterre  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la compagnie régionale*  
*de Versailles et du Centre*

#### **ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène • 10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la compagnie régionale*  
*de Versailles et du Centre*

### **JACQUET METALS • Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

À l'assemblée générale de la société JACQUET METALS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale**

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### **Avenant au renouvellement du bail commercial entre JACQUET METALS et la société civile CITÉ 44**

#### **Personne concernée**

M. Éric Jacquet, Président-Directeur Général de JACQUET METALS et Gérant de la société civile CITÉ 44.

#### **Nature, objet et modalités**

Le bail commercial conclu entre JACQUET METALS et la société civile CITÉ 44, gérée par Monsieur Éric Jacquet, a été renouvelé avec date d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le Conseil d'administration du 7 novembre 2023 a autorisé ce renouvellement de bail par voie d'avenant.

L'avenant de renouvellement du bail commercial porte plus précisément sur les locaux que JACQUET METALS occupe à la Cité Internationale, 44 quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon, pour une nouvelle durée de neuf années, moyennant un loyer annuel de 552.180,34 euros hors taxes, inchangé, pour une surface de 1 544 m<sup>2</sup> et 22 emplacements de parking. La taxe foncière fait également l'objet d'une refacturation ; elle s'élève à 47.764,71 euros hors taxes pour l'exercice 2023.

### Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : Ce renouvellement de bail commercial permet à JACQUET METALS de poursuivre l'occupation des locaux qui restent conformes aux besoins de ses activités et de maintenir les conditions notamment financières du bail.

## Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

#### a • dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### - Baux commerciaux avec la société Jeric et la S.C.I. de Migennes

##### Personne concernée

M. Éric Jacquet, Président-Directeur Général de votre société, Président de la société Jeric et de la S.C.I. de Migennes.

##### Nature, objet et modalités

Conventions portant sur les baux de votre société avec les sociétés mentionnées ci-dessous. Le montant total payé au titre de l'exercice 2023 s'élève à € 1 178 330 hors taxes et le montant payé relatif aux taxes foncières s'élève à € 101 432.

Bailleurs	Locataires	Prise d'effet	Locaux	Loyers plus charges en EUR	Taxe foncière en EUR
JERIC			Ensemble immobilier à usage de bureaux et d'entrepôt industriel situé 7 rue Michel Jacquet à Saint-Priest (69)		
	JMSS.A.	5 mars 2015		680 506	49 899
JERIC			Ensemble industriel situé à Villepinte (93)		
	JMSS.A.	5 mars 2015		224 544	14 223
S.C.I. de Migennes			Ensemble industriel situé à Migennes (89)		
	JMSS.A.	1 <sup>er</sup> janvier 2003		259 425	37 310
JERIC (bail 8)			Appartement dit " Flexovit " situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)		
	JMSS.A.	1 <sup>er</sup> janvier 2004		6 475	
JERIC (bail 9)			Local à archives de 95 m <sup>2</sup> situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)		
	JMSS.A.	1 <sup>er</sup> janvier 2004		981	
JERIC (bail 11)			Maison dite " Torres " située rue du Lyonnais		
	JMSS.A.	23 mars 2004		6 399	
<b>Total</b>				<b>1 178 330</b>	<b>101 432</b>

**b • sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

**- Indemnité de révocation ou de non-renouvellement du mandat de M. Philippe Goczol**

**Personne concernée**

M. Philippe Goczol, Directeur Général délégué de votre société.

**Nature et objet**

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé l'octroi à M. Philippe Goczol d'une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de ses fonctions de Directeur Général délégué de votre société, et a défini les conditions de versement et de fixation du montant de ladite indemnité.

**Modalités**

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice 2023.

Lyon, le 20 mars 2024

**Les Commissaires aux comptes**

**GRANT THORNTON**

*Membre français de Grant Thornton International*  
Françoise Méchin - Associée

**ERNST & YOUNG et Autres**

Lionel Denjean - Associé

## Délégations financières au Conseil d'administration en cours de validité

Délégation	Assemblée générale	Échéance	Montant maximum autorisé par opération	Montant maximal autorisé global	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice 2023
Autorisation à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société - Résolution n°24	24.06.2022	30.06.2023	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	1 002 880 actions <sup>1</sup>
Autorisation à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société - Résolution n°13	30.06.2023	29.12.2024	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	
Autorisation de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues - Résolution n°43	24.06.2022	30.06.2023	10 % du capital social par période de 24 mois	10 % du capital social par période de 24 mois	315 530 actions <sup>2</sup>
Autorisation de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues - Résolution n°14	30.06.2023	29.12.2024	10 % du capital social par période de 24 mois	10 % du capital social par période de 24 mois	210 000 actions <sup>3</sup>
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. - Résolution n°25	24.06.2022	24.08.2024	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et / ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. - Résolutions n°26 et 31	24.06.2022	24.08.2024	<b>Augmentation de capital :</b> 8 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 120 000 000 €	<b>Augmentation de capital<sup>4</sup> :</b> 12 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 175 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, par voie d'offres au public et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et / ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. - Résolutions n°27 et 31	24.06.2022	24.08.2024	<b>Augmentation de capital :</b> 8 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 120 000 000 €	<b>Augmentation de capital<sup>4</sup> :</b> 12 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 175 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société par émission, sans voie d'offre au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. - Résolutions n°28 et 31	24.06.2022	24.08.2024	<b>Augmentation de capital :</b> 8 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 120 000 000 €	<b>Augmentation de capital<sup>4</sup> :</b> 12 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 175 000 000 €	Non utilisée
Autorisation à l'effet, en cas d'augmentation de capital de la Société par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale. - Résolutions n°29 et 31	24.06.2022	24.08.2024	10 % du capital social	<b>Augmentation de capital<sup>4</sup> :</b> 12 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 175 000 000 €	Non utilisée
Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription. - Résolutions n°30 et 31	24.06.2022	24.08.2024	Dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.	<b>Augmentation de capital<sup>4</sup> :</b> 12 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 175 000 000 €	Non utilisée
Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital. - Résolution n°32	24.06.2022	24.08.2024	10 % du capital social	10 % du capital social	Non utilisée
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et / ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société. - Résolution n°33	24.06.2022	24.08.2024	<b>Augmentation de capital :</b> 8 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 120 000 000 €	<b>Augmentation de capital :</b> 8 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 120 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'une ou plusieurs fusions par absorption. - Résolution n°35	24.06.2022	24.08.2024	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'une ou plusieurs scissions. - Résolution n°37	24.06.2022	24.08.2024	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'un ou plusieurs apports partiels d'actifs. - Résolution n°39	24.06.2022	24.08.2024	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription. - Résolution n°42	24.06.2022	24.08.2024	1 % du nombre d'actions composant le capital social	1 % du nombre d'actions composant le capital social	Non utilisée
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. - Résolution n°40	24.06.2022	24.08.2025	- 3 % du capital social - 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	- 3 % du capital social - 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	1 000 actions <sup>5</sup>

<sup>1</sup> Pour plus de détails cf. § 3.2 du 7-Actionnariat | <sup>2</sup> Conseil d'administration du 10 mai 2023 | <sup>3</sup> Conseil d'administration du 7 novembre 2023

<sup>4</sup> Plafonds communs aux résolutions n°26 à 30 | <sup>5</sup> Conseil d'administration du 14 mars 2023

# 3 Gestion des risques \*

<b>1 Évaluation des risques</b>	<b>52</b>
<b>2 Principaux facteurs de risques</b>	<b>52</b>
2.1 Risques opérationnels	53
2.2 Risques financiers	60
2.3 Conformité	62
<b>3 Assurance et couverture des risques</b>	<b>63</b>
<b>4 Contrôle interne et gestion des risques</b>	<b>63</b>
4.1 Présentation du contrôle interne	63
4.2 Les acteurs du contrôle interne	64
4.3 Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne	66

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

## 1 Évaluation des risques

La direction de la Société procède régulièrement avec les dirigeants des divisions à une revue des principaux risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

La gestion des risques est animée par la direction de l'audit interne en lien avec la Direction de la Société. Des réunions trimestrielles par division ont notamment pour ordre du jour la revue des résultats, le suivi des objectifs, l'identification des opportunités de développement et le recensement des risques. Ce dispositif est complété semestriellement par une déclaration des dirigeants de filiales sur les risques identifiés.

## 2 Principaux facteurs de risques

La présentation des facteurs de risques ci-dessous est issue de la cartographie des risques du Groupe, à la date du présent document. Dans un premier temps, les principaux risques de la Société sont évalués selon leur probabilité d'occurrence et leur impact financier, juridique ou humain. L'objectif est de définir leur niveau d'exposition brut. Dans un deuxième temps, l'efficacité des dispositifs d'atténuation mis en œuvre est évaluée afin de définir le risque net ou résiduel. Cette méthodologie est déployée par la direction de l'audit interne en lien avec les directions opérationnelles. Conformément aux orientations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority) et de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sur les facteurs de risques dans le cadre du règlement européen "Prospectus", seuls les risques qui sont spécifiques au Groupe et qui sont les plus significatifs sont cités.

### Tableau récapitulatif des principaux risques

Le tableau ci-après reflète l'exposition du Groupe aux risques listés, après prise en compte des dispositifs mis en œuvre pour en réduire l'impact et la probabilité.

Les facteurs de risque sont présentés dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature. Dans le descriptif de chaque risque qui suit, au sein de chaque catégorie, le (ou les) risque(s) ayant l'impact le plus important, puis la plus forte occurrence est (sont) présenté(s) en premier.

Compte tenu de la faible exposition du Groupe aux marchés russe, biélorusse et ukrainien, tant pour les approvisionnements que pour les ventes, l'adoption des sanctions occidentales à la suite de la guerre en Ukraine n'est pas de nature à remettre en cause les principaux facteurs de risques du Groupe qui restent inchangés par rapport à 2022.

Catégories	Facteurs de risques	Impact net	Occurrence
<b>Risques opérationnels</b>	Variation des cours des métaux	•••	•••
	Conjoncture économique et baisse de la demande	•••	•••
	Systèmes d'information et cybersécurité	•••	••
	Évolution du marché et digitalisation	••	•••
	Ressources humaines	DPEF	••
	Acquisitions et intégration	••	••
	Responsabilité environnementale et changement climatique	DPEF	••
	Approvisionnement	••	•
	Sécurité des personnes	DPEF	•
	Sécurité des biens	•	•
<b>Risques financiers</b>	Liquidité	•••	•
	Taux	••	••
	Contrepartie	•	••
	Change	•	••
<b>Risques juridiques et réglementaires</b>	Conformité	DPEF	••

Échelle d'impact net et d'occurrence : ••• Élevé | •• Modéré | • Faible

Les principaux risques extra-financiers sont identifiés par le pictogramme **DPEF** et sont également développés au 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

## 2.1 Risques opérationnels

### 2.1.1 Variation des cours des métaux Impact net ... | Occurrence ...

#### Description de la situation

Le métier du Groupe consiste à :

- négocier et acheter différentes familles de métaux spéciaux (aciers inoxydables, aciers mécaniques, etc.), dont les délais de production peuvent être longs (pouvant aller jusqu'à 12 mois) ;
- stocker ces métaux (plus de 100 dépôts répartis dans 27 pays) ;
- vendre ces métaux auprès d'une large clientèle d'acteurs industriels dans des délais courts.

Le prix d'achat des métaux est généralement composé de deux éléments distincts :

- un prix de base qui est le résultat d'une négociation avec le producteur au moment de la commande ;
- une part variable qui dépend notamment de l'évolution des cours des matières premières.  
C'est par exemple l'extra ferraille pour les aciers mécaniques ou l'extra alliage pour les aciers inoxydables.

L'extra alliage est généralement fixé au moment de la livraison et résulte d'une formule de calcul propre à chaque producteur qui intègre notamment le prix du nickel, du chrome, du titane, du molybdène, de la ferraille, la parité euro /dollar, etc.).

Ainsi, les délais de production et de livraison (pouvant être peu respectés) sont un paramètre important dans la détermination des prix d'achat.

Les prix de vente : la politique du Groupe et la pratique sectorielle conduisent à répercuter, si possible sans délai, les hausses des prix d'achat sur les clients lorsque celles-ci interviennent. Symétriquement, en cas de baisse de prix, la situation concurrentielle conduit à répercuter, selon des délais variables, ces mêmes baisses de prix.

La variation des cours des métaux est ainsi un enjeu majeur pour le Groupe.

#### Effets potentiels

La faculté du Groupe à répercuter ou non les variations de prix d'achat sur les prix de vente et à optimiser l'écoulement de ses stocks se traduit par un effet sur :

- la marge brute (exprimée en %) ; et
- la valorisation des stocks.

Le Groupe n'est pas en mesure de donner des informations chiffrées pertinentes et fiables sur l'élasticité et la sensibilité des prix et des marges en raison des nombreux éléments pris en compte dans la fixation des prix d'achat et des prix de vente.

#### Gestion du risque

La centralisation de la négociation des conditions d'achats, le système d'information commun à la plupart des filiales donnant une vision instantanée sur les commandes d'achats et les stocks, la définition de la politique d'approvisionnement et de la politique commerciale au niveau de chaque dépôt en fonction de la clientèle et de la conjoncture locales, sont autant de facteurs qui contribuent à l'amélioration de la marge brute et de la rotation des stocks.

Pour exemple, certains accords peuvent prévoir un ajustement du prix d'achat en fonction de la variation des cours des matières premières entre la date de commande et la date de livraison (réelle ou théorique), etc.

Par ailleurs, le Groupe ne recourt à aucun instrument financier de couverture des fluctuations des cours des matières premières entrant dans la composition des métaux qu'il commercialise. Cette situation résulte, pour certains des métaux utilisés, de l'absence de marché permettant de mettre en œuvre une telle couverture. Dans le cas du nickel, il s'agit d'un choix de gestion, le Groupe estimant à ce jour que la mise en place d'une telle politique ne serait pas forcément efficace voire risquée sur le plan économique, les coûts qui lui sont liés pouvant être supérieurs aux bénéfices susceptibles d'en résulter. À ce jour, ce choix se traduit par une exposition aux fluctuations du cours des matières premières.

## 2.1.2 **Conjoncture économique et baisse de la demande** Impact net ●●● | Occurrence ●●●

### **Description de la situation**

Le Groupe stocke les métaux au plus près de sa clientèle, avec pour cela plus d'une centaine de centres de distribution dans 27 pays. La demande en métaux spéciaux est généralement liée à la conjoncture économique et à l'évolution de la production industrielle.

La conjoncture locale peut être affectée par des événements d'ampleur, comme par exemple la mise en place de tarifs douaniers, des restrictions liées à des contraintes sanitaires, des événements géopolitiques, etc.

### **Effets potentiels**

Une conjoncture économique dégradée peut entraîner une baisse de la demande et des volumes distribués avec pour effets le cas échéant :

- une dégradation de la performance financière (baisse du chiffre d'affaires, de la marge brute en % et en euro, moindre absorption des coûts fixes) ;
- une baisse temporaire de la rotation des stocks ;
- une pression concurrentielle accrue, entraînant une pression supplémentaire sur la marge brute.

### **Gestion du risque**

La présence du Groupe dans 27 pays, le positionnement des activités sur des marchés distincts (aciers inoxydables et aciers mécaniques), la diversité des familles de produits distribués, la large clientèle composée de plus de 60 000 clients actifs appartenant à des secteurs industriels diversifiés, contribuent à atténuer les variations conjoncturelles.

Par ailleurs, l'organisation du Groupe, avec des directions opérationnelles en contact régulier et direct avec les filiales, favorise une prise de décision rapide permettant une meilleure adaptation à la conjoncture.

## 2.1.3 **Systemes d'information et cybersécurité** Impact net ●●● | Occurrence ●●

### **Description de la situation**

La plupart des sociétés du Groupe utilisent un ERP (Enterprise Resource Planning) développé par la Société. Il comprend l'application métier et la solution comptable. Les systèmes d'information sont un outil essentiel à la gestion, au contrôle et au développement des activités du Groupe dans un environnement international et décentralisé.

Les principaux risques relatifs aux systèmes d'information sont liés à d'éventuelles défaillances des systèmes d'information (infrastructure informatique et / ou logiciels) et à la cybercriminalité.

## Effets potentiels

Toute défaillance ou dysfonctionnement des équipements, applications informatiques ou toute réussite d'une attaque cybercriminelle peut :

- entraîner des interruptions d'activité et des pertes d'exploitation ;
- entraîner des pertes ou vols de données ;
- porter atteinte à l'image et la réputation du Groupe.

## Gestion du risque

Les différentes équipes informatiques du Groupe (notamment les équipes Infrastructure et Cyber), accompagnées d'experts externes, élaborent et suivent des plans d'actions ayant notamment pour objectifs le renforcement :

- de la gouvernance informatique ;
- de la protection des systèmes d'informations ;
- des processus de sauvegarde ;
- des processus de remédiation et de continuité.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'équipes dédiées à la maintenance et au développement de l'ERP.

2.1.4

## Évolution du marché et digitalisation Impact net •• | Occurrence •••

### Description de la situation

La croissance de la dématérialisation des échanges commerciaux dans tous les domaines d'activité entraîne une évolution des pratiques de marché et des attentes des clients.

Dans la distribution de métaux spéciaux, la dématérialisation des échanges et la digitalisation sont encore peu développées mais la montée en puissance de la digitalisation dans les techniques d'approvisionnement et de commercialisation doit être anticipée afin de répondre aux attentes des fournisseurs et des clients.

### Effets potentiels

Les attentes des fournisseurs et des clients doivent être anticipées afin de :

- conserver / augmenter les parts de marché et l'avantage concurrentiel ;
- maintenir / augmenter les marges.

### Gestion du risque

Anticipant la croissance de la dématérialisation des échanges commerciaux, le Groupe prend part à la transformation digitale en gardant pour impératif de rester proche de ses clients. La Société a ainsi recruté des équipes dédiées, de manière à développer et déployer les outils digitaux au sein du Groupe.

Le Groupe a identifié 3 axes de développement pour prendre part à cette évolution :

- l'EDI (Échange de Données Informatisées) : les protocoles EDI sont opérationnels depuis plusieurs années avec des clients aux volumes d'affaires importants et récurrents ;
- l'espace clients : en complément au processus de ventes, les clients disposent d'un espace internet dédié où ils peuvent trouver l'ensemble des documents liés à leurs achats (certificat matière, bon de livraison, facture, historique et suivi de commandes, etc.) et gérer leurs devis émis par les équipes commerciales ;
- le e-commerce : la plateforme qui porte les ventes en ligne est déployée progressivement au sein du Groupe depuis 2021.

La transformation digitale de l'offre associée à une démarche CRM (Customer Relationship Management) contribue à améliorer la connaissance clients et apporte de nouvelles opportunités en termes de fidélisation et d'acquisition de prospects.

## Ressources humaines DPEF Impact net •• | Occurrence ••

### Description de la situation

Le Groupe emploie environ 3 300 collaborateurs dans 27 pays, repartis dans les fonctions : entrepôts et logistiques, commercial, achat et / ou support.

Chaque année, le Groupe recrute plus de 500 collaborateurs, notamment dans le cadre :

- de sa politique de développement par croissance organique (ouverture de nouveaux sites, développement commercial, etc.) ;
- du renforcement des fonctions support (informatique, digital, achats, cyber, etc.) ;
- du renouvellement lié à la rotation naturelle des équipes.

Le recrutement des talents est un enjeu essentiel.

### Effets potentiels

La pénurie de certaines compétences (notamment lorsque le marché de l'emploi est tendu) et la concurrence accrue entre les entreprises sont susceptibles d'entraîner des retards dans la réalisation et la mise en œuvre de certains projets.

Cette situation peut être plus ou moins accentuée en fonction des zones géographiques ou des domaines d'expertise.

Par ailleurs, la difficulté à recruter des talents peut avoir plusieurs effets à moyen et long terme :

- impact de la performance opérationnelle ;
- perte de compétence.

### Gestion du risque

Compte tenu de ses implantations dans plus de 100 dépôts répartis dans 27 pays la politique du Groupe en matière de ressources humaines est mise en œuvre au niveau de chaque société par les directeurs de filiales afin de tenir compte des besoins, des spécificités et des réglementations locales.

Conscientes des enjeux liés au recrutement et à la rétention des talents, les directions opérationnelles des divisions supervisent l'ensemble des directeurs de filiales et des fonctions support (informatique, digital, finance, etc.) de manière à répondre à leurs besoins en matière de recrutement ou de développement des collaborateurs.

La politique du Groupe en matière de ressources humaines se traduit notamment par la promotion de la formation et des systèmes de rémunération variable indexés sur la performance.

La politique de gestion de ce risque est présentée dans le 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

## Acquisitions et intégration DPEF Impact net •• | Occurrence ••

### Description de la situation

Dans le cadre de son développement, le Groupe est amené à réaliser des acquisitions, notamment à l'international. Les principaux marchés sur lesquels le Groupe dispose de marges de développement importantes à court et moyen terme sont notamment l'Allemagne, l'Italie, les pays d'Europe centrale, le Royaume-Uni et l'Amérique du Nord.

Chaque opération nécessite préalablement à sa réalisation :

- l'identification des spécificités de la société cible (commerciales, juridiques, organisationnelles, culture d'entreprise, forces et faiblesses, etc.) ;
- la préparation d'un plan d'intégration et de communication aux personnels.

## Effets potentiels

La faculté du Groupe à identifier les spécificités des sociétés et à préparer des plans d'intégration efficaces conditionne la réussite de l'opération et notamment :

- l'adhésion des personnels à la stratégie proposée par le Groupe ;
- la mise en œuvre des mesures identifiées dans un délai rapide ;
- la performance financière attendue de l'acquisition.

Au cours de l'année 2023, le Groupe a acquis 10 sociétés réalisant un chiffre d'affaires annuel de 150 millions d'euros.

## Gestion du risque

Avant d'investir, le Groupe s'appuie sur des équipes dédiées et des cabinets de conseil externes pour effectuer des due diligences opérationnelles et financière.

La direction attache une grande importance à la sélection des dossiers d'acquisition et veille tout particulièrement à ce que l'activité des sociétés cibles corresponde à l'activité du Groupe et de ses divisions, de façon à améliorer les conditions d'achats du Groupe et / ou son positionnement géographique, ou à diversifier les gammes de produits distribués.

De plus, une grande attention est apportée à la préparation du plan d'intégration (communication aux personnels, mesures à mettre en œuvre, intégration des systèmes d'information et financiers, centralisation des conditions d'achats, etc.).

2.1.7

## Responsabilité environnementale et changement climatique DPEF

Impact net •• | Occurrence ••

### Description de la situation

L'environnement et le changement climatique deviennent une préoccupation majeure des autorités, notamment Européennes. Cette préoccupation se traduit par davantage de réglementation. En particulier, les accords internationaux visant à la neutralité carbone, ou les initiatives Européennes, tendent à engager les sociétés vers une économie bas carbone (exemples : Règlement Taxonomie (UE) 2020 / 852, Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM), etc.).

L'activité principale du Groupe consiste à stocker des métaux spéciaux et à les distribuer en l'état ou mis à dimension.

En tant que distributeur, l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre (" GES ") est indirect (scope 3) et provient, pour plus de 90 % des émissions de GES, de la phase amont, c'est-à-dire des émissions générées par les producteurs de métaux.

Les émissions directes de GES du Groupe (environ 1 % du total) sont essentiellement générées par la consommation d'électricité des entrepôts (éclairage et machines de parachèvement).

### Effets potentiels

L'évolution des normes et des réglementations environnementales est susceptible d'impacter les politiques d'approvisionnement, d'investissement ou de financement, et pourrait engendrer des coûts supplémentaires.

Par ailleurs, la prise en compte des enjeux environnementaux nécessite une politique d'investissement régulière, notamment dans la promotion des énergies renouvelables.

## Gestion du risque

Le Groupe s'est doté d'un comité RSE (cf. §1.2 du 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale) chargé de développer et de promouvoir la mise en œuvre de la démarche RSE au sein du Groupe.

Cette démarche se traduit notamment par :

- la promotion des énergies renouvelables et le suivi de la consommation d'énergie ;
- le recyclage et l'économie circulaire ;
- l'évaluation périodique des principaux fournisseurs et la qualité des approvisionnements.

Enfin le Groupe fait évoluer ses indicateurs et sa démarche afin de répondre aux évolutions règlementaires et à la demande des différentes parties prenantes.

La politique de gestion de ce risque est présentée dans le 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

### 2.1.8 Approvisionnement Impact net •• | Occurrence •

#### Description de la situation

Le Groupe est un acteur majeur dans la distribution de métaux spéciaux. Son activité principale consiste à acheter des métaux spéciaux en grande quantité auprès des producteurs, à les stocker et à servir dans des délais courts (inférieurs à une semaine) une très large clientèle industrielle.

Les délais d'approvisionnement sont généralement compris entre 2 et 12 mois, et peuvent évoluer en fonction de nombreux éléments dont:

- la politique commerciale de tel ou tel producteur par rapport à ses concurrents ;
- les contraintes logistiques rencontrées par un producteur (délais de production allongés, incidents de production, etc.) ou par les acteurs de la chaîne logistique (délais de livraison allongés, etc.) ;
- les contraintes douanières ;
- les événements géopolitiques.

#### Effets potentiels

Un allongement des délais d'approvisionnement peut conduire :

- à des pénuries de stocks, et à l'incapacité de répondre aux demandes des clients ;
- à des coûts supplémentaires liés à la nécessité de mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement.

#### Gestion du risque

La politique de centralisation des négociations d'achat par la Société et le positionnement fort du Groupe sur ses marchés lui permettent de s'approvisionner directement auprès d'un panel large de producteurs et de ne pas dépendre d'un producteur en particulier.

### 2.1.9 Sécurité des personnes DPEF Impact net • | Occurrence ••

#### Description de la situation

Le Groupe emploie environ 3 300 collaborateurs dans 27 pays, répartis dans les fonctions suivantes :

- entrepôts et logistique (48 %) ;
- commercial, achats (37 %) ;
- informatique et administratif (15 %).

La sécurité au travail concerne toutes les catégories de collaborateurs et plus particulièrement ceux travaillant dans les dépôts où sont manipulés les métaux.

### **Effets potentiels**

Malgré les mesures d'attention prises par le Groupe, la survenance d'accidents du travail ne peut totalement être exclue et peut avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, ses ressources humaines ainsi que sur son image et sa réputation.

### **Gestion du risque**

Le Groupe applique une politique de formation et de prévention destinée à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail. Cette politique se traduit notamment par :

- la diffusion régulière d'instructions et de consignes de sécurité ;
- la mise en œuvre de formations régulières ;
- les contrôles réglementaires des machines et équipements par des organismes extérieurs ;
- le recensement et l'analyse des incidents suivis le cas échéant d'actions correctives ;
- l'amélioration des postes de travail ;
- la nomination d'un responsable sécurité au niveau de chaque filiale.

La politique de gestion de ce risque est présentée dans le 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

## **2.1.10 Sécurité des biens** Impact net • | Occurrence •

### **Description de la situation**

Le Groupe dispose de plus d'une centaine de dépôts répartis dans 27 pays. Les sites sont exposés à des événements accidentels ou malveillants (incendie, vols, etc.) ou à des événements climatiques (inondation, séisme, etc.) pouvant endommager les bâtiments ou les équipements.

Les métaux stockés sont moins exposés aux risques d'incendie, d'inondation ou autres événements naturels, compte tenu de leur nature.

### **Effets potentiels**

Tout événement entraînant la destruction partielle ou totale d'un actif du Groupe (bâtiment, machines de découpe, ponts-roulants, transtockeurs, etc.), ou de ses stocks, pourrait avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires et engendrer des coûts supplémentaires de remise en état.

### **Gestion du risque**

Les dommages causés aux biens sont couverts par des polices d'assurances telles que décrites au §3 du présent chapitre.

Le Groupe a également mis en place un plan de suivi régulier et centralisé des contrôles de ses installations (notamment les installations électriques, dispositifs anti-incendie, etc.) afin de limiter toute défaillance qui pourrait endommager ou rendre indisponible l'un de ses sites ou de ses équipements.

Les stocks sont entreposés dans des espaces fermés et font l'objet de contrôles réguliers (inventaires physiques, suivi des chutes, etc.) par les équipes locales et centrales (directions des achats et de l'audit interne, etc.).

Enfin, la multiplicité des dépôts permet de limiter l'impact d'un événement accidentel, malveillant ou climatique sur l'activité du Groupe.

## 2.2 Risques financiers

### 2.2.1 Liquidité Impact net ••• | Occurrence •

#### Description de la situation

La structure de financement du Groupe est notamment composée :

- de Schuldscheindarlehen (SSD) pour 220 millions d'euros avec des échéances fin 2024 - début 2025 (70 millions d'euros) et juillet 2026 (150 millions d'euros) ;
- d'un crédit syndiqué de 160 millions d'euros avec une échéance en juillet 2026 (extension possible jusqu'en juillet 2028) ;
- de prêts amortissables PPR pour 95 millions d'euros avec des échéances en 2031 ;
- de nombreuses lignes de crédit (crédits amortissables, revolving, etc.) pour 483 millions d'euros dont 67 millions d'euros ont une échéance à plus de 2 ans.

Les principales obligations (covenants) sont :

- les clauses de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social ou des droits de vote de JACQUET METALS SA ;
- le respect de l'un des deux critères suivants :
  - ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, **ou**
  - levier inférieur à 2.

#### Effets potentiels

Les opérations de refinancement sont régulières. L'offre et les conditions financières (notamment les marges et commissions) varient en fonction des conditions du marché bancaire mais aussi en fonction des performances du Groupe.

#### Gestion du risque

Le Groupe veille à garder une structure de financement solide afin de faire face aux évolutions de marché, notamment en :

- refinançant régulièrement les financements existants afin d'en allonger les maturités. Ainsi, en juillet 2023, le Groupe a mis en place un nouveau crédit syndiqué (160 millions d'euros) avec une maturité à juillet 2026 en remplacement du précédent crédit syndiqué. De plus, début 2024, le Groupe a levé un Schuldscheindarlehen (SSD) de 72 millions d'euros (maturité 2029 in fine) qui viendra rembourser le SSD de 70 millions d'euros (maturité fin 2024 - début 2025) ;
- conservant une trésorerie importante (342 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- disposant de lignes de crédit confirmées non utilisées (405 millions d'euros au 31 décembre 2023).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère, à ce jour, être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.

### 2.2.2 Taux Impact net •• | Occurrence ••

#### Description de la situation

Les financements contractés par le Groupe sont composés de dettes à taux fixe et variable réparties ainsi au 31 décembre 2023 :

- dette à taux fixe : 205 millions d'euros ;
- dette à taux variable : 348 millions d'euros.

### Effets potentiels

La hausse des taux d'intérêts a pour effet d'augmenter la charge financière du Groupe.  
Après prise en compte des instruments de couverture, la variation de 1 point de l'EURIBOR 3 mois a un impact estimé de 2,3 millions d'euros sur les charges financières du Groupe.

### Gestion du risque

Le Groupe veille à maintenir une politique adaptée entre taux fixe et taux variable.  
De plus, afin de limiter l'impact de la variation de taux sur la dette à taux variable, le Groupe peut contracter des instruments de couverture.  
Au 31 décembre 2023 la dette variable est couverte à hauteur de 35 %.

## 2.2.3 Contrepartie Impact net • | Occurrence ••

### Description de la situation

Le Groupe dispose d'une large clientèle dans 60 pays (60 000 clients actifs avec une facture moyenne de 3 000 euros).

Le risque de contrepartie concerne principalement le risque de perte financière liée à la défaillance de clients.

### Effets potentiels

Le non-recouvrement de créances commerciales se traduit par des pertes opérationnelles et de trésorerie.

### Gestion du risque

La structure fragmentée de la clientèle du Groupe, sans dépendance vis-à-vis d'un client en particulier ou d'un secteur industriel, limite le risque de contrepartie.

De plus, la souscription de contrats d'assurance-crédit permet de limiter l'exposition du Groupe aux seules créances clients non assurées.

Au 31 décembre 2023 les créances clients assurées représentent 96 % du poste clients.

## 2.2.4 Change Impact net • | Occurrence ••

### Description de la situation

Les flux financiers sont principalement réalisés lors :

- des approvisionnements en métaux (l'essentiel des approvisionnements est libellé dans la devise de la société acheteuse). L'exposition du Groupe au risque de change concerne principalement les achats des filiales européennes auprès de producteurs hors zone euro et les achats des filiales hors zone euro pour la partie des achats engagés en euro ;
- des ventes de métaux (l'essentiel des ventes est réalisé dans le pays d'implantation des filiales) ;
- des avances de trésorerie consenties par la Société à ses filiales, le plus souvent dans la monnaie de la filiale (le risque de change étant géré par la Société).

La dette financière est contractée à 87 % en euro.

### Effets potentiels

Une évolution défavorable du cours des devises peut se traduire par une dégradation de la performance financière du Groupe.

## Gestion du risque

La politique du Groupe en matière de risque de change conduit la direction financière à analyser mensuellement les positions de change, devise par devise et filiale par filiale, puis à mettre en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture le plus souvent utilisé est l'achat ou la vente à terme de devises.

Dans le cadre des avances de trésorerie consenties par la Société à ses filiales, la Société emprunte généralement auprès d'une banque dans la devise de la filiale de façon à couvrir son exposition.

2.3

## Conformité DPEF Impact net •• | Occurrence ••

### Description de la situation

La présence du Groupe dans 27 pays et le commerce (achats, ventes) réalisé avec des partenaires du monde entier, accroissent les risques de voir apparaître des situations de non-conformité avec :

- les réglementations nationales ou internationales ;
- les restrictions en matière de commerce international ;
- les règles internes du Groupe.

Enfin, le Groupe peut être exposé à des situations de fraude (d'origine interne ou externe) ou de corruption.

### Effets potentiels

Le non-respect d'une loi ou d'une réglementation peut exposer le Groupe à des poursuites judiciaires engendrant des pertes financières et affectant son image et sa réputation.

Par ailleurs, tout cas de fraude, qu'il s'agisse d'un vol ou de cybercriminalité, peut se traduire par des pertes financières.

### Gestion du risque

Avec l'aide de cabinets légaux locaux, le Groupe effectue une veille régulière de l'évolution des législations afin de s'assurer de la conformité de ses pratiques en matière juridique et réglementaire.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus de remontée d'information vers la direction visant à identifier le plus tôt possible les cas de tentatives de fraudes.

Le Groupe a également renforcé sa politique de prévention et de lutte contre la corruption avec notamment le déploiement d'une formation e-learning " anti-corruption " et la mise en place d'un dispositif d'alerte interne permettant de signaler l'existence de situations ou comportements contraires au code de conduite anti-corruption. Il a mis en place un comité opérationnel Conformité (cf. §1.2 du 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale).

La politique de gestion du risque de corruption est présentée dans le 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

### 3 Assurance et couverture des risques

En matière de risques opérationnels, chaque filiale dispose d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance souscrites localement ou par la Société et couvrant l'ensemble des risques potentiels tels que :

- tous dommages et pertes d'exploitation consécutives ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux et dirigeants ;
- responsabilité civile générale : la Société a souscrit une police master garantissant les conséquences de la responsabilité civile de la Société et de ses filiales. Pour les filiales non couvertes par la police master Groupe, une assurance responsabilité civile générale est souscrite localement.

La Société considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne, et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités.

Néanmoins, elle ne peut pas garantir que ces polices couvriront l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

Au 31 décembre 2023, aucun risque potentiel significatif dont les conséquences ne seraient pas déjà intégrées dans les comptes 2023 n'a été identifié.

### 4 Contrôle interne et gestion des risques

#### 4.1 Présentation du contrôle interne

##### 4.1.1 Définition et objectifs

La Société s'appuie sur le cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs petites et moyennes, publié par l'Autorité des Marchés Financiers en juillet 2010.

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par le Conseil d'administration, la Direction générale et les personnels du Groupe. Il vise à assurer, avec une assurance raisonnable :

- L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs et à la lutte contre la fraude ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La conformité aux lois et règlements en vigueur.

Ce dispositif couvre l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques qui pourraient empêcher la Société d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut garantir que les objectifs de la Société seront atteints.

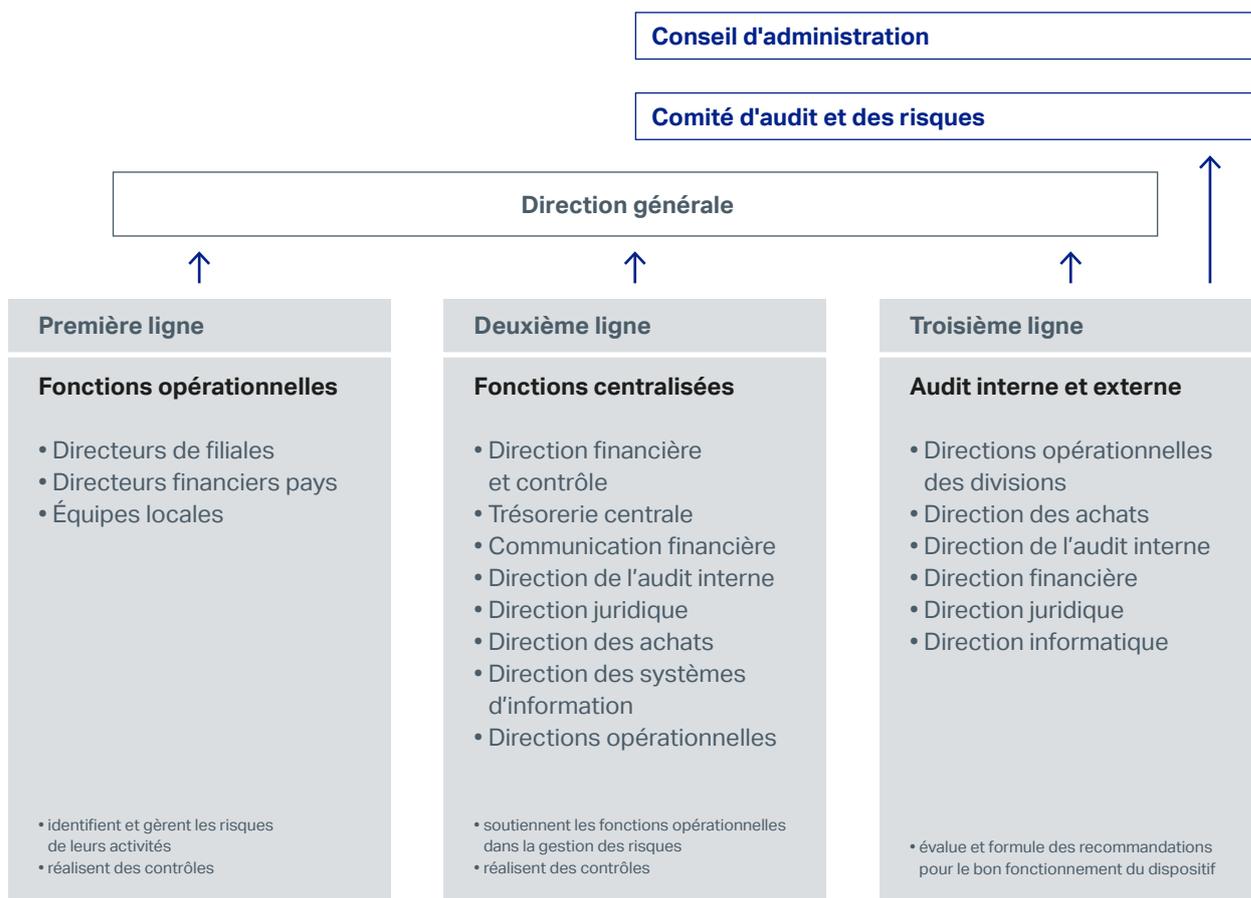
Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur visent à optimiser le contrôle de la Société sur ses filiales dans un cadre de décentralisation de certaines fonctions et responsabilités.

L'environnement de contrôle interne concerne l'ensemble des processus du Groupe dont l'organisation, les acteurs et les outils sont précisées ci-après.

## Organisation

L'environnement de contrôle interne du Groupe s'articule autour de trois lignes de maîtrise :

- La première ligne correspond aux contrôles réalisés par le personnel opérationnel des filiales ;
- La deuxième ligne est assurée par les directions centralisées du Groupe ;
- La troisième ligne concerne les contrôles réalisés par l'audit interne ainsi que les Commissaires aux comptes.



La Direction générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'audit et des risques supervisent le dispositif de contrôle interne. Pour assurer cette supervision, ils s'appuient notamment sur les missions d'audit et de contrôle interne réalisées par la direction de l'audit interne.

## Les acteurs du contrôle interne

### Conseil d'administration

Il appartient à la Direction générale de rendre compte au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein du Groupe et des actions mises en place pour l'améliorer.

Le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est présenté dans le 2-Gouvernement d'entreprise.

## 4.2.2 Comité d'audit et des risques

Il appartient au Comité d'audit et des risques d'examiner les comptes sociaux et consolidés et les rapports y afférent avant leur examen par le Conseil d'administration, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Il a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Les Commissaires aux comptes participent aux réunions du Comité d'audit et des risques et se tiennent informés des missions réalisées par l'audit interne.

Le fonctionnement du Comité d'audit et des risques est présenté dans le 2-Gouvernement d'entreprise.

## 4.2.3 Direction générale finance

Le Directeur général finance est responsable des pôles de compétences en matière de financements et de trésorerie, de consolidation et de contrôle financier, d'affaires juridiques et d'assurances, d'audit et de contrôle interne, de fiscalité, de relations investisseurs et de fusion-acquisition.

### Direction financière

Composée d'une direction centrale et de directions pays, la direction financière a notamment pour missions de :

- suivre la performance des filiales, des divisions et du Groupe ;
- suivre la réalisation des objectifs fixés par la Direction générale ;
- définir, mettre en place et s'assurer de la fiabilité des reportings et des procédures ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation des filiales, des divisions et du Groupe ;
- s'assurer de la correcte application des règles fiscales ;
- optimiser et sécuriser la gestion de la trésorerie et des financements au sein du Groupe.

Elle doit par ailleurs s'assurer que les engagements pris par la Société et ses filiales sont conformes aux obligations associées aux financements.

### Direction de l'audit interne

La direction de l'audit interne veille à l'animation et à la structuration du dispositif de contrôle interne, participe à la définition et à la diffusion du référentiel de contrôle interne et suit l'application des principes définis par le Groupe. Elle exerce une compétence transversale de contrôle sur l'ensemble des activités et des flux du Groupe. Ses travaux peuvent s'articuler autour de missions comme l'audit financier (revue des états financiers, examen des systèmes et règles établies en vue d'assurer la fiabilité des informations financières), l'audit opérationnel (revue des principaux cycles de l'entreprise et analyse de l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle permet de maîtriser les risques et d'atteindre les objectifs fixés) ou de missions ponctuelles comme le soutien aux opérationnels, des missions de diagnostics ou d'organisation.

### Direction juridique

En collaboration avec les avocats du Groupe, elle a notamment pour missions de superviser les opérations juridiques mises en place dans le cadre d'opérations courantes ou de développement, d'assurer le suivi des obligations réglementaires en droit des sociétés, droit boursier et gouvernance de la Société, d'assurer le contrôle de la conformité de la communication financière réglementée et de tout autre document destiné aux autorités boursières, de superviser le suivi juridique des sociétés composant le Groupe tant en France qu'à l'étranger, d'assurer la rédaction et le suivi de tout type de contrats, d'assurer le suivi des litiges, contentieux, arbitrages, de participer à la négociation des polices d'assurances, au suivi et à la gestion des sinistres, et de mettre en place et de superviser les procédures pour le suivi de la conformité et de la bonne gouvernance des filiales en France et à l'étranger et de leur secrétariat juridique.

#### 4.2.4 **Direction des achats**

La direction des achats participe au déploiement de la stratégie achats en lien avec les objectifs définis par la Direction générale. Elle assure la négociation centralisée des achats, la relation avec les principaux fournisseurs de métaux et communique aux filiales les informations de marché (évolution des prix, tendances du marché, etc.).

Elle effectue également un suivi règlementaire en lien avec la direction juridique (droits de douanes, sanctions en matière de commerce international, CBAM (Carbon Border Adjustment Mechanism), etc.).

#### 4.2.5 **Direction des systèmes d'information**

La direction des systèmes d'information a pour mission de définir et mettre en œuvre la politique informatique en accord avec les objectifs définis par la Direction générale. Elle supervise les équipes informatiques pour l'ensemble du Groupe et développe un logiciel propriétaire (ERP Jac) qui couvre aujourd'hui près de 70 % de l'activité du Groupe. La centralisation des fonctions informatique permet la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un contrôle interne plus efficace. Le système informatique du Groupe est présenté dans le 1- Présentation du Groupe.

#### 4.2.6 **Directions opérationnelles**

Chaque division est supervisée par une direction opérationnelle qui suit la performance des filiales (stocks, marges, investissements, etc.), participe à l'élaboration des budgets, et veille à la bonne application des règles internes (normes de sécurité, délégations accordées aux dirigeants de filiales, etc.). Elle participe à l'efficacité du contrôle interne en veillant notamment à l'efficience des opérations, à l'utilisation optimale des ressources, et à la prévention de la fraude.

### 4.3 **Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne**

Le contrôle interne du Groupe repose sur la démarche suivante :

- L'identification et l'évaluation des risques (cf. §4.3.1) ;
- La mise en œuvre des activités de contrôle (cf. §4.3.2) ;
- Le pilotage du contrôle interne (cf. §4.3.3).

#### 4.3.1 **Identification et évaluation des risques**

La gestion des risques est animée par la direction de l'audit interne en lien avec la Direction générale du Groupe. Elle est présentée au §1 du présent chapitre.

#### 4.3.2 **Activités de contrôle**

##### **Règles générales Groupe**

La Société définit les règles applicables au sein du Groupe en terme notamment :

- de prise d'engagements d'achats de matières, de frais généraux ou de financements ;
- de prise de contrats commerciaux de vente (assurance-crédit, contrats longs, stocks personnalisés ou en consignation, etc.) ;
- de mouvements de personnel ;
- d'investissements ou désinvestissements.

## **Documents et chartes**

Le Groupe dispose de diverses politiques et procédures écrites (code de conduite anticorruption, trésorerie, contrôle de sécurité des installations et équipements, etc.), a minima en français et en anglais, diffusées à toutes les personnes concernées et accessibles sur l'intranet du Groupe.

## **Dispositif de prévention de la fraude**

La Société a établi un dispositif de contrôle interne visant à prévenir les fraudes, et à vérifier la bonne application des procédures par des audits internes. A titre d'exemple, elle a mis en place des actions préventives liées au risque de cybercriminalité et à la sensibilisation des collaborateurs aux méthodes couramment utilisées par les fraudeurs.

## **Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

### **Processus d'élaboration budgétaire**

Le processus d'élaboration budgétaire et de suivi des performances est le suivant :

- à partir des orientations stratégiques arrêtées par la Direction générale du Groupe, les directeurs opérationnels des divisions et les dirigeants des filiales établissent un budget annuel, qui sera discuté et validé par la Direction générale du Groupe ;
- une fois par trimestre, les directeurs opérationnels des divisions se réunissent avec la Direction générale du Groupe pour effectuer une revue des performances opérationnelles, des orientations stratégiques et un suivi des objectifs.

### **Procédures d'arrêté des comptes**

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture trimestrielle de ses comptes consolidés.

La direction financière organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin de s'assurer de la fiabilité des principales composantes des états financiers. Cette procédure concerne l'ensemble des filiales consolidées du Groupe. Les principes comptables sont revus chaque trimestre au regard des évolutions réglementaires.

Afin d'assurer la cohérence et la fiabilité des données, la direction financière utilise un outil de reporting et de consolidation, remontant mensuellement les informations nécessaires à la consolidation financière et prévisionnelle, ainsi qu'au pilotage opérationnel. Les données des filiales sont ainsi transmises selon un format imposé, identique pour toutes les filiales du Groupe.

La direction financière s'assure de la cohérence de l'information des filiales avant agrégation des résultats, de l'enregistrement des écritures de consolidation et des retraitements effectués.

Les éléments remontés sont établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, selon un plan de compte unique en monnaie locale. Les retraitements nécessaires entre les comptes individuels et les comptes consolidés sont détaillés et enregistrés par chaque filiale, et font l'objet d'une revue par la direction financière centrale.

### **Communication financière et comptable**

Chaque année, un échéancier récapitule l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière au marché et aux institutions réglementaires de la Société. Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes travaillant plus spécifiquement sur la communication financière.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les contrôleurs de gestion et la trésorerie ;
- la revue des états financiers par la direction financière.

## **Pilotage du contrôle interne**

### **L'audit interne**

Un plan d'audit interne est défini chaque année et soumis au Comité d'audit et des risques. Les audits consistent en la mise en œuvre de missions ponctuelles de revue des processus des filiales et d'évaluation de leur dispositif de contrôle interne. Les conclusions des travaux ainsi que le suivi des recommandations émises sont présentées au Comité d'audit et des risques.

### **Commissaires aux comptes**

Les Commissaires aux comptes évaluent le dispositif de contrôle interne du Groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels ainsi que lors de leurs travaux de revue du contrôle interne (y compris les revues de contrôle interne informatique), et ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées. Leurs travaux sont présentés au Comité d'audit et des risques ainsi qu'aux directions financière et de l'audit interne.

# 4 Responsabilité Sociétale et Environnementale \* DPEF

<b>1 Démarche RSE</b>	<b>70</b>
1.1 Un engagement au plus haut niveau	70
1.2 Comités	70
1.3 Processus de reporting des informations extra-financières	71
1.4 Modèle d'affaires	71
1.5 Description des principaux enjeux extra-financiers	72
1.6 Déclaration de Performance Extra-Financière	73
<b>2 Responsabilité environnementale</b>	<b>74</b>
2.1 Bilan carbone	74
2.2 Promotion des énergies renouvelables	75
2.3 Recyclage et économie circulaire	75
2.4 Une chaîne d'approvisionnement exigeante	76
<b>3 Responsabilité sociétale</b>	<b>78</b>
3.1 Gestion des ressources humaines	78
3.2 Santé et sécurité au travail	80
3.3 Mécénat	80
<b>4 Éthique et conformité</b>	<b>81</b>
4.1 Respect des droits de l'Homme	81
4.2 Lutte contre la corruption	81
4.3 Lutte contre l'évasion fiscale	81
<b>5 Application de la Taxonomie européenne à l'activité du Groupe</b>	<b>82</b>
5.1 Présentation de la Taxonomie européenne	82
5.2 Éligibilité et alignement des activités du Groupe à la Taxonomie européenne	83
5.3 Synthèse	86
<b>6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière</b>	<b>87</b>

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

# 1 Démarche RSE

## 1.1 Un engagement au plus haut niveau

La Responsabilité Sociétale et Environnementale (" RSE ") s'inscrit dans la stratégie du Groupe JACQUET METALS et vise à préserver les ressources et limiter les impacts de ses activités et de son développement. La démarche RSE est supervisée par la Direction générale.

La politique RSE est partagée annuellement avec le Conseil d'administration. Une formation a été dispensée au Conseil d'administration, à la Direction générale ainsi qu'aux directions du Groupe en matière de RSE et notamment sur les évolutions à venir dans le cadre de la *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)* (cf. §2.3.4 du 2-Gouvernement d'entreprise).

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, compte-tenu de la transversalité des enjeux RSE, la Société a fait le choix de l'organisation suivante : les enjeux extra-financiers sont étudiés au sein des comités relevant de la Direction générale de la Société (comité RSE et comité conformité). Ils sont ensuite discutés au sein des comités du Conseil d'administration (Comité d'audit et des risques et Comité des nominations et des rémunérations) et du Conseil d'administration lui-même (cf. §1 et §2.3.3 et §2.3.6 du 2-Gouvernement d'entreprise).

## 1.2 Comités

Pour déployer sa politique RSE, le Groupe s'est doté de deux comités opérationnels : un comité RSE et un comité conformité. Ces deux comités sont pilotés par la Direction générale.

Ces comités se réunissent régulièrement et rendent compte de leurs travaux trimestriellement à la Direction générale, qui reporte ensuite au Conseil d'administration.

### Comité RSE

- Directions opérationnelles des divisions
- Direction des achats
- Direction de l'audit interne
- Direction financière
- Direction juridique
- Direction informatique

### Comité Conformité

- Direction juridique
- Direction de l'audit interne

### Comité RSE

Le comité RSE est chargé de développer et de promouvoir la mise en œuvre de la démarche RSE au sein du Groupe sur les piliers environnement, social et gouvernance.

Pour remplir sa mission, le comité RSE s'appuie sur deux éléments clés de l'organisation du Groupe :

- les Directions opérationnelles des divisions, chargées de développer les divisions dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par la Direction générale ;
- les fonctions centrales (Direction des achats, Direction de l'audit interne, Direction financière, Direction juridique, Direction informatique), chargées de fournir des recommandations pertinentes et un soutien fonctionnel aux filiales pour mettre en œuvre la démarche RSE.

En 2023, le comité RSE a travaillé notamment sur le process d'évaluation des fournisseurs, l'évaluation des risques extra-financiers et la mise en place de la CSRD.

## Comité Conformité

Le comité conformité est chargé de mettre en œuvre au sein du Groupe des procédures préventives afin d'éviter l'exposition à des risques liés au non-respect de la réglementation, notamment en matière de corruption.

En 2023, il a notamment travaillé sur la politique anti-corruption, avec la mise en jour du code de conduite anti-corruption, et les restrictions en matière de commerce international.

### 1.3 Processus de reporting des informations extra-financières

Les données intégrées dans les reportings extra-financiers couvrent l'ensemble des activités du Groupe et correspondent au périmètre de consolidation du Groupe.

La période retenue pour le reporting annuel des informations extra-financières est l'année civile (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Pour répondre aux obligations légales, le Cabinet EY et Associés a vérifié la conformité et la sincérité de la performance extra-financière présentée dans le présent chapitre.

### 1.4 Modèle d'affaires

JACQUET METALS est un acteur majeur européen de la distribution de métaux spéciaux. L'activité principale du Groupe consiste à :

- négocier et acheter des métaux spéciaux, dont les délais de production peuvent être longs (compris entre 2 mois et 12 mois selon le type de métal acheté) ;
- stocker ces métaux au plus près de la clientèle, dans plus de 100 centres de distribution du Groupe répartis dans 27 pays ; et de
- vendre ces métaux auprès d'une large clientèle d'acteurs industriels, dans des délais courts (généralement inférieurs à 1 semaine).

Le Groupe sert ainsi plus de 60 000 clients par an dans 60 pays et le montant de la facture moyenne s'élève à 3 000 €. Entre le producteur et le client final, JACQUET METALS apporte la valeur ajoutée suivante :

- une large gamme de produits stockés, livrés aux clients dans des délais courts ;
- une sécurité d'approvisionnements et une traçabilité des produits ;
- une gestion des besoins en flux tendus (stocks personnalisés, définition de stratégies d'approvisionnements, etc.) ;
- des prix d'achats compétitifs ;
- la gestion pour le client des variations de prix ;
- des services de découpe et de parachèvement.

Le modèle d'affaires du Groupe est également décrit dans le §2 du 1-Présentation du Groupe et est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	§
<b>1 Description des activités du Groupe</b>	
Description de l'activité et des divisions	1-Présentation du Groupe §2 Activité
Chiffres clés	5-Résultats 2023 - Groupe
Organigramme des principales entités	1-Présentation du Groupe §4 Organigramme
Description des produits	1-Présentation du Groupe §2 Activité
<b>2 Description du modèle économique</b>	
Positionnement dans la filière	1-Présentation du Groupe §2 Activité
Ressources clés / facteurs de production utilisés	1-Présentation du Groupe §2 Activité
Valeur apportée aux différents segments de clients et autres parties prenantes	1-Présentation du Groupe §2 Activité
Analyse de la marge	1-Présentation du Groupe §2 Activité

## Description des principaux enjeux extra-financiers

Pour identifier les principaux risques et opportunités extra-financiers et répondre aux exigences de la Déclaration de Performance Extra-Financière, le Groupe s'est appuyé sur une cartographie des risques (cf. méthodologie décrite dans le 3-Gestion des risques).

Le tableau ci-dessous présente de manière simplifiée les principaux enjeux identifiés et les démarches mises en œuvre par le Groupe pour y répondre :

Domaines	Enjeux extra-financiers	Démarches mises en œuvre	Principales données	§ RSE
<b>Environnemental</b>	Responsabilité environnementale et changement climatique*	Atténuer l'impact du Groupe sur le changement climatique grâce à :	- émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) - consommations d'énergies	§2.1
		- la promotion des énergies renouvelables	- nombre de m <sup>2</sup> de panneaux solaires mis en service - production d'électricité provenant des panneaux solaires installés (en MWh)	§2.2
		- le recyclage des chutes de métal et des consommables et l'économie circulaire	- pourcentage des approvisionnements issus de la filière électrique (acier de recyclage) - pourcentage des chutes récupérées et recyclées	§2.3
		- des exigences en matière d'approvisionnement	- pourcentage d'adhésion au code de conduite fournisseurs	§2.4
	Qualité d'approvisionnement des produits	Acheter et distribuer des métaux de qualité, conformes aux normes locales / internationales et répondant aux attentes des clients	- traçabilité des approvisionnements	§2.4
<b>Sociétal</b>	Ressources humaines*	Gérer les effectifs et les compétences	- nombre de filiales ayant des dirigeants actionnaires minoritaires - nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation - nombre d'heures de formation - entrées et sorties - répartition femmes / hommes au sein des effectifs	§3.1
	Santé et sécurité au travail*	Protéger et assurer la santé et la sécurité des collaborateurs grâce à une politique de formation et de prévention	- fréquence d'accidents du travail - taux de gravité d'accidents du travail - taux d'absentéisme court	§3.2
	Mécénat	Soutenir les actions et initiatives sociales et culturelles		§3.3
<b>Éthique et conformité</b>	Respect des droits de l'Homme*	Dans le cadre de ses activités : - s'assurer du respect des droits de l'Homme	- pourcentage d'adhésion au code de conduite fournisseurs	§4.1
	Lutte contre la corruption*	- s'assurer de l'éthique et de la transparence ainsi que du respect des lois	- pourcentage d'adhésion au code de conduite anti-corruption	§4.2
	Lutte contre l'évasion fiscale	- s'assurer du respect des règlements et obligations fiscales dans tous les pays où le Groupe est implanté		§4.3

\* Ces enjeux correspondent aux principaux risques tels qu'évalués dans la cartographie des risques préparée par la Société (cf. 3-Gestion des risques).

## Déclaration de Performance Extra-Financière

En application des articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce, la Société est tenue d'établir une Déclaration de Performance Extra-Financière (" DPEF "). Cette DPEF présente des informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales, sociétales et environnementales de son activité.

Compte tenu de la nature de ses activités et des conditions de travail impliquant des opérations de manutention, le Groupe considère que (I) la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire, (II) le respect du bien-être animal et (III) l'alimentation responsable, équitable et durable, (IV) les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves et (V) les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, mentionnés à l'article L225-102-1 al.III du Code de commerce, ne constituent pas des risques extra-financiers principaux et ne justifient pas un développement dans le présent chapitre.

Les principaux éléments constitutifs de la DPEF sont repris dans le tableau ci-dessous :

	§ RSE
Modèle d'affaires	§1.4
Description des principaux risques extra-financiers	§1.5
Présentations et résultats des politiques appliquées au regard de ces risques	§2 à 4

La table de concordance détaillée de la DPEF est présentée ci-dessous :

<b>Déclaration de Performance Extra-Financière</b>	<b>§ RSE</b>
Modèle d'affaires	§1.4
Description des principaux risques liés à l'activité de la société ou du Groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services	§1.5
Informations sur la manière dont la société ou le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvres pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la société ou du Groupe)	§2 à 4
Résultats des politiques appliquées par la société ou le Groupe, incluant des indicateurs clés de performance	§2 à 4
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	§3
Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique)	§2
Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques)	§2 à 4
Informations relatives à la lutte contre la corruption	§4.2
Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	§4.1
Informations spécifiques : - politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la société ; - capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations ; - moyens prévus par la société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident engageant sa responsabilité.	n.a.
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	§3
Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	§6

n.a. : Non applicable.

## 2 Responsabilité environnementale

L'activité principale du Groupe consiste à stocker des métaux spéciaux et à les distribuer en l'état ou mis à dimension. Afin de limiter les impacts de son activité sur l'environnement et contribuer à l'atténuation du changement climatique, le Groupe mène une politique qui se traduit notamment par :

- le suivi des émissions de gaz à effet de serre (" GES ") ;
- la promotion des énergies renouvelables ;
- le recyclage systématique des chutes de métal et des consommables et l'économie circulaire ;
- des exigences fortes en matière d'approvisionnement et de qualité.

### 2.1 Bilan carbone

Le Groupe réalise un bilan carbone annuel visant à estimer ses émissions de GES, et à définir des leviers de réductions par pays, région et / ou filiale en adéquation avec les spécificités locales.

Le bilan carbone n'inclut pas les sociétés acquises en Europe centrale et de l'Est (octobre 23), COMETAL Metallhalbzeuge (juin 23) et SISO (décembre 23).

Les émissions de GES sont de plusieurs natures :

- Scopes 1 et 2 : émissions relatives aux consommations d'énergies des centres de distribution du Groupe (électricité, gaz, fioul). Ces consommations sont principalement liées à l'utilisation des machines et équipements de parachèvement, au chauffage et à l'éclairage.
- Scope 3 : émissions générées en amont et en aval de l'activité du Groupe. Elles concernent les activités de production des métaux par les usines ainsi que les transports par les sociétés spécialisées. La partie relative à la production de métaux est la plus importante (environ 94 % du scope 3). Elle est évaluée en appliquant aux différentes catégories de produits achetés les valeurs d'émissions de CO<sub>2</sub> dont le Groupe a connaissance (valeurs standards communiquées par l'Union Européenne ou données communiquées par les fournisseurs le cas échéant).

En 2023, le total estimé des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) représente environ 2 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (stable par rapport à 2022). Les émissions liées aux consommations d'énergies des centres de distribution du Groupe (scopes 1 et 2) représentent 1,2 % des émissions totales :



## Consommations d'énergies du Groupe

MWh	2023	2022	Variation*
Électricité	36 672	38 909	-6 %
Gaz	13 890	18 138	-23 %
Fioul, gasoil	2 014	1 470	+37 %
<b>Total</b>	<b>52 576</b>	<b>58 517</b>	<b>-10 %</b>

\* hors sociétés acquises en Europe centrale et de l'Est (octobre 23), COMETAL Metallhalbeuge (juin 23) et SISO (décembre 23).

Afin de réduire son empreinte carbone, le Groupe a notamment mis en place les initiatives suivantes :

- **Promotion des énergies renouvelables** : les réalisations de ces dernières années sont détaillées au §2.2 du présent chapitre ;
- **Recyclage et économie circulaire** : les différentes actions sont présentées au §2.3 du présent chapitre ;
- **Transport des métaux** : pour l'organisation du transport (généralement sous-traités à des transporteurs indépendants), le Groupe oriente son action selon deux axes :
  - amélioration du taux de chargement des unités de transport : chaque filiale s'efforce d'optimiser le remplissage des unités de transport,
  - sélection de modes de transport / véhicules plus propres ;
- **Déplacements professionnels** : le Groupe encourage l'utilisation de la visioconférence permettant ainsi de réduire les émissions de GES liées au déplacement du personnel.

Par ailleurs le Groupe s'appuie sur une chaîne d'approvisionnement exigeante et de qualité : l'évaluation périodique des principaux fournisseurs et la qualité des approvisionnements sont détaillées au §2.4 du présent chapitre.

## 2.2 Promotion des énergies renouvelables

Le Groupe a la volonté de développer les énergies renouvelables au sein de ses centres de distribution, partout où cela est possible, à savoir au sein des bâtiments en pleine propriété et lorsque le projet est réalisable techniquement.

Les investissements dans des programmes liés à la transition énergétique sont principalement constitués de panneaux solaires.



↑ Drachten, Pays-Bas

En 2023 le Groupe a installé près de 8 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires, ce qui porte à 16 000 m<sup>2</sup> la surface de ses centres équipés, et représente une capacité de production d'électricité d'environ 3 000 MWh.

En 2024 le Groupe prévoit de poursuivre sa politique d'investissements en équipant de nouveaux centres de distribution, notamment en Allemagne, Italie et France.

## 2.3 Recyclage et économie circulaire

Les aciers peuvent être produits par des fours à arcs électriques, à partir d'acier de récupération (acier de recyclage) ou par des hauts fourneaux alimentés notamment au gaz (l'acier est alors fabriqué à partir de minerai de fer et de coke).

Tous les aciers ne peuvent être produits à partir de la filière électrique. À ce jour, le Groupe estime que **plus de 75 % des approvisionnements du Groupe sont réalisés auprès de cette filière.**

Ce taux devrait augmenter dans les prochaines années, avec les progrès des filières de production européennes pour élargir la proportion de production en acier vert (c'est-à-dire pour la filière électrique à élargir ses gammes produites et pour les hauts fourneaux à remplacer le gaz par des technologies hydrogène notamment).

De plus, dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à réaliser des opérations de première transformation. Ces prestations sont généralement des opérations légères de parachèvement, telles que le découpage ou le pliage, potentiellement génératrices de chutes de métal.

Ces chutes de métal sont systématiquement et intégralement récupérées et revendues à des recycleurs, qui les réintègreront ensuite dans le cycle de production de l'acier.

La direction suit régulièrement les volumes de chutes générées pour l'ensemble du Groupe.

Pour l'année 2023, les chutes de métal sont d'environ 28 000 tonnes, stable par rapport à 2022. Leur quantité évolue en fonction de l'activité ainsi que de la complexité des opérations de parachèvement.

Enfin, certaines machines de découpe utilisent des volumes d'huiles et d'eaux, ainsi que du sable, qui font systématiquement l'objet de mesures de récupération et de recyclage.



↑ Stock de Bochum, Allemagne

## 2.4

### Une chaîne d'approvisionnement exigeante

#### Évaluation périodique des principaux fournisseurs

Tout en veillant à l'équilibre entre le coût, la qualité et la disponibilité des métaux, le Groupe s'attache à prendre en considération les critères RSE dans sa politique d'achat.

Pour cela, la sélection des fournisseurs résulte d'un processus visant à évaluer leur compétitivité et leur capacité à répondre aux exigences du Groupe à la fois en termes de qualité, de disponibilité et de conformité avec la démarche RSE du Groupe.

Le Groupe a mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs de métaux afin de mesurer leur exposition au risque environnemental et d'apprécier le niveau d'intégration des critères RSE au sein de leur organisation. Cette évaluation consiste notamment à s'assurer que les fournisseurs adhèrent au code de conduite fournisseurs du Groupe, et à recueillir, s'il existe, leur rapport RSE. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans.

Le Groupe a ainsi évalué des producteurs représentant ensemble environ 75 % des approvisionnements 2023 (en valeur) ; 100 % ont adhéré au code de conduite fournisseurs du Groupe (92 % en 2022).

En cas d'absence d'adhésion au code de conduite fournisseurs, la Société effectue une analyse au cas par cas en fonction du fournisseur concerné. Les actions correctives peuvent notamment consister en :

- une prise de rendez-vous par la direction des achats avec le fournisseur concerné (demande d'informations complémentaires, documentation, etc.),
- un audit (interne ou externe).

En 2024, dans le cadre des diligences du comité RSE, la direction des achats a pour objectif de renforcer le système d'évaluation des fournisseurs en formalisant notamment une grille d'analyse spécifique sur les critères RSE, qui sera complétée par les fournisseurs et vérifiée lors des visites sur site.

## Qualité des approvisionnements

Le Groupe veille à maintenir un très haut niveau de qualité de ses approvisionnements (traçabilité des produits, normes ISO, etc.) garantissant la réputation des produits auprès des clients finaux.

La nature même de l'activité du Groupe conduit à acheter exclusivement des produits qui répondent à des normes strictes et prédéfinies. Chaque fournisseur doit s'assurer de la correspondance entre le certificat du produit (indiquant notamment le numéro de coulée permettant de connaître l'origine des produits) et la matière qui est livrée. L'ensemble des approvisionnements du Groupe est ainsi traçable.

Si un produit ne présente pas le niveau de qualité conforme à la commande, une demande de non-conformité est adressée au fournisseur afin de remplacer la matière. Le taux de non-conformité n'est néanmoins pas suivi au niveau du Groupe car il est estimé non significatif.

Chaque année, l'objectif est de maintenir voire d'améliorer ce haut niveau d'exigence.



↑ Marquage sur une tôle

### 3 Responsabilité sociale

#### 3.1 Gestion des ressources humaines

Avec des implantations dans 27 pays et un effectif moyen par filiale d'environ 40 collaborateurs, la politique du Groupe en matière de ressources humaines est mise en œuvre au niveau de chaque société par les directeurs de filiales afin de tenir compte des besoins, des spécificités et des réglementations locales. Ils s'assurent notamment :

- de l'organisation du temps de travail, des formations et de la mise en œuvre du dialogue social ;
- des conditions de sécurité et de santé au travail ;
- du respect des droits de l'Homme et de l'enfant ;
- de l'absence de discrimination.

Il n'existe pas de centralisation, au niveau de la Société, des accords signés avec les organisations représentatives du personnel de chaque filiale. Toutefois, les accords significatifs sont préalablement à leur signature portés à la connaissance de la Société.

Le Groupe n'a pas connaissance de manquement significatif à ses obligations sociales.

##### 3.1.1 Rémunération liée aux résultats

Le Groupe favorise la mise en place dans toutes ses filiales et toutes ses divisions d'un système de rémunération variable basé sur les résultats. Ainsi, la rémunération variable tant des dirigeants que des autres personnels est principalement basée sur le résultat de la filiale ou de la division qui les emploie.

De même, la rémunération variable des dirigeants de la Société est notamment basée sur le résultat du Groupe (PBMG - Profit Bonus Manager Groupe - fonction du ratio Résultat Net Part du Groupe / Chiffre d'affaires).

##### 3.1.2 Actionnariat

Chaque fois que cela est possible, le Groupe associe des dirigeants au capital des filiales qu'ils dirigent. Ces dirigeants investissent et reçoivent une participation au capital allant jusqu'à 49 % (cf. §3.3 du 1-Présentation du Groupe).

##### 3.1.3 Développement des compétences, formation, apprentissage

La formation est un outil clé pour le développement des compétences des collaborateurs, la préservation des savoir-faire et pour l'amélioration des conditions de travail et de sécurité. La formation peut être mise en place sous différentes formes (avec des organismes de formation externe, formation interne, e-learning, etc.).

En 2023, 35 % des collaborateurs ont bénéficié d'une formation pour un total de 19 479 heures :

Formation	2023	2022
Nombre de collaborateurs formés	1 157	1 150
Nombre d'heures de formation	19 479	15 892

De plus, le Groupe encourage l'apprentissage et l'alternance. Fin 2023, 102 apprentis travaillent pour les filiales en Allemagne et France (qui comptent environ la moitié de l'effectif du Groupe).

## Répartition des effectifs

### Par fonction

Au 31 décembre 2023, le Groupe compte 3 339 collaborateurs (en équivalent temps plein) dont 3 122 sont titulaires d'un contrat de travail permanent.

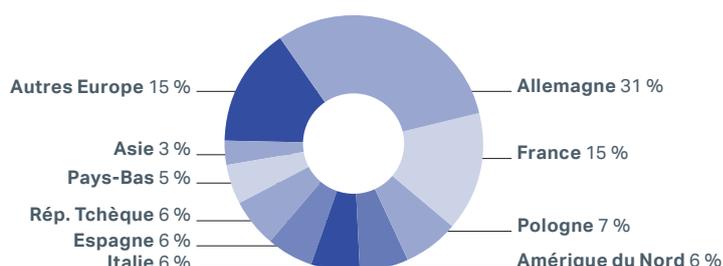
Au cours de l'année 2023, 748 personnes ont rejoint le Groupe (dont 306 liées aux acquisitions de sociétés) et 461 l'ont quitté.

L'évolution des effectifs (en équivalent temps plein) par fonction, est la suivante :

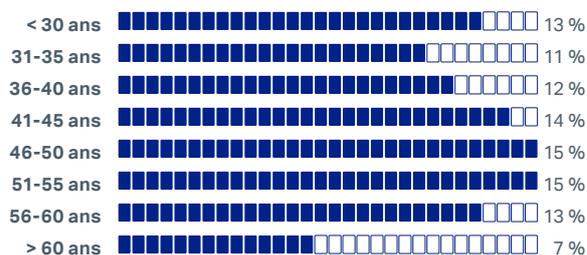
	2023	2022
Fin d'exercice	3 339	3 060
Support (Informatique, Administratif)	489 15 %	443 14 %
Commercial, Achat	1 244 37 %	1 154 38 %
Entrepôt et logistique	1 606 48 %	1 463 48 %

### Par zone géographique

Le Groupe est implanté dans 27 pays. Au 31 décembre 2023, la répartition des effectifs par zone géographique est la suivante :



### Par âge



En 2023, l'âge médian au sein du Groupe est de 46 ans.

### Par sexe

La répartition hommes-femmes est équilibrée dans les fonctions support " Informatique, Administratif " (53 % de femmes et 47 % d'hommes) ainsi que dans les fonctions " Commercial, Achat " (58 % d'hommes et 42 % de femmes). Dans les entrepôts, les femmes sont très peu représentées (6 % de l'effectif).

Au total l'effectif est composé de 26 % de femmes et de 74 % d'hommes.

	Hommes	Femmes
Support (Informatique, Administratif)	47 %	53 %
Commercial, Achat	58 %	42 %
Entrepôt et logistique	94 %	6 %
<b>Total</b>	<b>74 %</b>	<b>26 %</b>

## Santé et sécurité au travail

Le Groupe est soucieux de la santé de ses salariés et de leur sécurité sur leurs lieux de travail. À ce titre, il applique une politique de formation et de prévention destinée à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail.

Des mesures relatives à l'amélioration de la sécurité sont régulièrement prises. À titre d'exemples :

- la diffusion régulière d'instructions et de consignes de sécurité ;
- les contrôles réglementaires des machines et équipements par des organismes extérieurs ;
- le recensement et l'analyse des accidents du travail suivis le cas échéant d'actions correctives, de procédures et de formations additionnelles ;
- l'amélioration des postes de travail ;
- la nomination d'un responsable sécurité au niveau des centres de distribution.

Le suivi des accidents du travail est effectué localement sous la responsabilité des directeurs des filiales. La fréquence et le taux de gravité des accidents du travail sont présentés ci-après :

	2023	2022
Fréquence <sup>1</sup>	22,31	27,18
Taux de gravité <sup>2</sup>	0,59	0,70

<sup>1</sup> Taux de fréquence d'accident du travail = (nb des accidents avec arrêt / heures travaillées) × 1 000 000.

<sup>2</sup> Taux de gravité d'accident du travail = (nb des journées perdues par incapacité temporaire / heures travaillées) × 1 000.

Par ailleurs, un suivi semestriel du taux d'absentéisme court (inférieur à trois jours) est en place au sein du Groupe. Il permet de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

	2023	2022
Taux d'absentéisme court*	0,79 %	0,79 %

\* Taux d'absentéisme court = (nb de jours d'absence < 3 jours / nb de jours travaillés dans l'année) × 100

## Mécénat

Le Groupe s'implique dans la vie locale des communautés autour de ses sites et filiales, et participe à des initiatives aux côtés d'associations locales. Ces initiatives sont de deux ordres :

- sociales : le Groupe soutient des organismes caritatifs, notamment ayant pour but l'amélioration de la vie des enfants ;
- culturelles : le Groupe soutient des événements et manifestations d'art contemporain. En France, la Société est notamment mécène de la Biennale d'Art contemporain de Lyon (France).

## 4 Éthique et conformité

### 4.1 Respect des droits de l'Homme

Chaque directeur de filiale est en charge, pour ce qui concerne les droits de l'Homme, du respect des législations locales.

Pour les approvisionnements, le Groupe a mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs de métaux afin de mesurer leur exposition au risque de non-respect des droits de l'Homme au sein de leur organisation. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans (cf. §2.4 du présent chapitre, relatif à l'adhésion au code de conduite fournisseurs du Groupe).

Le Groupe a ainsi évalué des producteurs représentant ensemble environ 75 % des approvisionnements 2023 (en valeur) ; 100 % ont adhéré au code de conduite fournisseurs du Groupe (92 % en 2022).

En cas d'absence d'adhésion au code de conduite fournisseurs, la Société effectue une analyse au cas par cas en fonction du fournisseur concerné. Les actions correctives peuvent notamment consister en :

- une prise de rendez-vous par la direction des achats avec le fournisseur concerné (demande d'informations complémentaires, documentation, etc.),
- un audit (interne ou externe).

### 4.2 Lutte contre la corruption

Le renforcement de la législation française en matière de lutte contre la corruption a été l'occasion pour le Groupe d'intensifier sa politique de prévention et de lutte contre la corruption.

Ces valeurs sont reprises dans un code de conduite anti-corruption (mis à jour en 2023 et disponible en 3 langues) qui définit le comportement à adopter par chaque filiale du Groupe avec l'ensemble de ses partenaires, clients, fournisseurs ou prestataires. Par exemple, les fournisseurs doivent être sélectionnés sur la base de critères objectifs tels que la qualité, la fiabilité, le prix, la performance ou le service. De plus, une formation e-learning " anti-corruption " a été déployée au sein du Groupe et un dispositif d'alerte interne présent dans chaque filiale permet de signaler l'existence de situations ou comportements contraires au code de conduite anti-corruption.

Par ailleurs, une cartographie des risques d'exposition à la corruption par le biais d'une approche d'évaluation des risques a été élaborée en tenant compte des activités exercées et de la zone géographique. Le risque est notamment apprécié à travers :

- une évaluation périodique des principaux fournisseurs de métaux ;
- l'adhésion au code de conduite anti-corruption des fournisseurs sélectionnés. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans.

Le Groupe a ainsi évalué des producteurs représentant ensemble environ 75 % des approvisionnements 2023 (en valeur) ; 100 % ont adhéré au code de conduite anti-corruption du Groupe (92 % en 2022).

En cas d'absence d'adhésion au code de conduite anti-corruption, la Société effectue une analyse au cas par cas en fonction du fournisseur concerné. Les actions correctives peuvent notamment consister en :

- une prise de rendez-vous par la direction des achats avec le fournisseur concerné (demande d'informations complémentaires, documentation, etc.) ;
- un audit (interne ou externe).

### 4.3 Lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe n'est implanté opérationnellement ou à travers des sociétés holdings dans aucun des pays de la liste noire des " paradis fiscaux ", telle que définie par la Commission européenne.

## 5 Application de la Taxonomie européenne à l'activité du Groupe

### 5.1 Présentation de la Taxonomie européenne

La Taxonomie européenne, prévue par le Règlement Taxonomie UE 2020 / 852 (le " Règlement "), est un système de classification des activités économiques " durables " sur le plan environnemental. Ce Règlement est un élément du plan d'action de la Commission européenne sur la finance durable qui vise à orienter les flux de capitaux vers les activités qu'elle a identifiées comme prioritaires en fonction de leur capacité à contribuer à l'un des six objectifs environnementaux, illustrés ci-dessous.



**Atténuation du changement climatique**



**Utilisation durable de l'eau et des ressources marines**



**Économie circulaire**



**Adaptation au changement climatique**



**Prévention de la pollution**



**Protection et restauration des écosystèmes**

Une activité économique est considérée comme éligible si elle est incluse dans la liste évolutive des activités figurant dans les actes délégués du Règlement.

Pour être considérée comme durable au sens du Règlement, une activité éligible doit être alignée, c'est-à-dire que ladite activité satisfait aux exigences prévues à l'article 3 du Règlement :

- elle contribue de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, c'est-à-dire satisfait aux critères techniques spécifiés dans les règlements délégués ;
- elle n'entrave pas les cinq autres objectifs (principe du DNSH - Does No Significant Harm) ; et
- elle respecte des garanties minimales.

Conformément au Règlement, le Groupe est tenu de publier au titre de l'exercice 2023 :

- la part de son chiffre d'affaires (I) ;
- la part de ses dépenses d'investissement (" Capex ") (II) ;
- la part de ses dépenses d'exploitation (" Opex ") (III) ;

associées à des activités économiques :

- éligibles au regard des six objectifs environnementaux illustrés ci-dessus ;
- alignées au regard des deux premiers objectifs environnementaux relatifs au changement climatique (atténuation et adaptation).

Les données financières présentées ci-après concernent le périmètre des comptes consolidés du Groupe.

## Éligibilité et alignement des activités du Groupe à la Taxonomie européenne

### (I) Chiffre d'affaires

La liste des activités éligibles au sens du Règlement ne comprend pas la distribution de métaux. En conséquence, le chiffre d'affaires du Groupe n'est à ce jour pas éligible et donc pas aligné. En fonction de l'évolution future de la liste des activités éligibles, le Groupe pourrait être amené à revoir la classification de son chiffre d'affaires.

Année fiscale	2023		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important									
	Codes	Chiffre d'affaires en absolu	Part du Chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignés (A1) ou éligibles (A2) sur la taxonomie; année N+1	Catégorie d'activité habitante
Activités économiques		m€	%	%	%	%	%	%	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	%	h/t	h/t

#### A - Activités éligibles à la taxonomie

A1 - Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (A1)		0	0%	0	0	0	0	0	0							0%		
Dont habitantes		0	0%	0	0	0	0	0	0							0%		
Dont transitoires		0	0%													0%		
A2 - Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
				el/nel	el/nel	el/nel	el/nel	el/nel	el/nel									
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (A2)		0	0%													0%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A)		0	0%													0%		

#### B - Activités non-éligibles à la taxonomie

Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		2 230	100%
---	--	-------	------

<b>Total A + B</b>		<b>2 230</b>	<b>100%</b>
--------------------	--	--------------	-------------

o/n : oui / non.  
h/t : habitante / transitoire.  
el/nel : éligible / non éligible.

### (II) Dépenses d'investissement (Capex)

Des activités économiques individuellement éligibles au sens du Règlement ont été identifiées au sein du Groupe, comprenant l'achat de produits issus d'activités éligibles et des mesures individuelles permettant à certaines activités de devenir plus sobres en carbone ou d'entraîner des réductions de gaz à effet de serre, et contribuant ainsi à l'objectif d'atténuation au changement climatique. Ces activités sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Activité économique éligible	Description de l'activité au sein du Groupe	Type d'investissement (Capex)
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Capex d'acquisition de la flotte de véhicules de fonction en leasing ou en propriété	Investissement lié à une activité éligible
7.2 Rénovation de bâtiment existants	Capex de rénovation des bâtiments existants ou acquis	Investissement lié à une activité éligible
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Capex liés à l'installation, la maintenance et la réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques)	Investissements liés à des mesures individuelles permettant d'améliorer la performance environnementale du Groupe
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	Capex liés à l'acquisition et propriété de bâtiments	Investissement lié à une activité éligible

La part des Capex éligibles est définie comme les Capex éligibles (numérateur) divisés par les Capex totaux (dénominateur). Cette définition s'applique de la même manière pour calculer la part des Capex en remplaçant uniquement au numérateur le montant des Capex éligibles par le montant des Capex alignés ; le dénominateur restant lui identique.

Le total des investissements 2023 éligibles s'élève à 12,6 millions d'euros sur un total de 58,2 millions d'euros. Le total des Capex (58,2 millions d'euros) peut être rapproché des états financiers (cf. §2.4.2 Immobilisations incorporelles (0,3 million d'euros), §2.4.3 Immobilisations corporelles (52 millions d'euros) et §2.4.4 Droits d'utilisation-Obligations locatives (5,9 millions d'euros) du 5-Résultats 2023-Groupe). Il correspond au total de la nature de mouvement " augmentation ".

Compte tenu de l'activité de distribution de métaux, les entrepôts ont pour principal usage le stockage de métaux qui ne nécessitent pas de température régulée. Ainsi, les investissements liés à l'optimisation des consommations d'énergies sont limités.

Le détail des activités économiques éligibles à la Taxonomie européenne est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année fiscale	2023		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important									
	Codes	Capex en absolu m€	Part des Capex %	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des Capex alignés (A1) ou éligibles (A2) sur la taxonomie, année N-1	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire
Activités économiques		m€	%	%	%	%	%	%	%	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	%	h / t	h / t

#### A - Activités éligibles à la taxonomie

##### A1 - Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

Capex des activités durables sur le plan environnemental (A1)		0	0%	0	0	0	0	0	0								0%		
Dont habilitantes		0	0%														0%		
Dont transitoires		0	0%														0%		

##### A2 - Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

				el / nel															
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	3,9	6,78%	el	nel	nel	nel	nel	nel								9,70%		
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2 / CE 3.2	0,9	1,60%	el	nel	nel	el	nel	nel								3,70%		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	6,4	11,02%	el	nel	nel	nel	nel	nel								6,70%		
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	1,3	2,24%	el	nel	nel	nel	nel	nel								0,20%		
Capex des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (A2)		12,6	21,64%	21,64%	0%	0%	0%	0%	0%								20,30%		
Capex des activités éligibles à la taxonomie (A)		12,6	21,64%	21,64%	0%	0%	0%	0%	0%								20,30%		

#### B - Activités non-éligibles à la taxonomie

Capex des activités non éligibles à la taxonomie		45,6	78,36%
--	--	------	--------

<b>Total A + B</b>		<b>58,2</b>	<b>100%</b>
--------------------	--	-------------	-------------

o / n : oui / non.  
h / t : habilitante / transitoire.  
el / nel : éligible / non éligible.

Les investissements 2023 du Groupe en panneaux solaires (1,3 million d'euros) ont été classés en activité non alignées (cf. tableau ci-dessus, activité CCM 7.6). L'analyse des critères permettant de classer cette activité comme alignée au regard notamment du critère DNSH (Does No Significant Harm) sera mis en œuvre en 2024, dans le cadre de la mise en place de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

### (III) Dépenses d'exploitation (Opex)

Les Opex telles que définies par le Règlement comprennent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs corporels.

Au regard de la nature de l'activité du Groupe, les Opex ne sont pas significatives (21 millions d'euros soit moins de 10 % du total des charges opérationnelles du Groupe qui s'élève à 347 millions d'euros).

Année fiscale	2023		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important										
	Codes	Opex en absolu m€	Part des Opex %	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des Opex alignés (A1) ou éligibles (A2) sur la taxonomie; année N-1 %	Catégorie d'activité transitoire habilitante h / t	Catégorie d'activité transitoire h / t
Activités économiques																			

#### A - Activités éligibles à la taxonomie

A1 - Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Opex des activités durables sur le plan environnemental (A1)		0	0%	0	0	0	0	0	0									0%	
Dont habilitantes		0	0%	0	0	0	0	0	0									0%	
Dont transitoires		0	0%															0%	
A2 - Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
				el / nel															
Opex des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (A2)		0	0%															0%	
Opex des activités éligibles à la taxonomie (A)		0	0%															0%	

#### B - Activités non-éligibles à la taxonomie

Opex des activités non éligibles à la taxonomie (B)		0	0%
---	--	---	----

<b>Total A + B</b>		<b>0</b>	<b>0%</b>
--------------------	--	----------	-----------

o / n : oui / non.  
h / t : habilitante / transitoire.  
el / nel : éligible / non éligible.

Le Groupe continuera d'adapter sa méthodologie et son analyse d'éligibilité et d'alignement au regard de l'évolution de la réglementation (en particulier avec la publication des futurs actes délégués), des activités listées, des critères d'examen technique liés au Règlement et des pratiques de marché.

## 5.3

**Synthèse**

La part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (" Capex "), ainsi que des dépenses d'exploitation (" Opex ") du Groupe, associée à des activités économiques éligibles et alignées sont résumés ci-dessous.

Année fiscale	2023	Part du Chiffre d'affaires / Chiffre d'affaires total		Part des Capex / Total des Capex		Part des Opex / Total des Opex	
		Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
Atténuation du changement climatique	CCM	0 %	0 %	0 %	21,64 %	0 %	0 %
Adaptation au changement climatique	CCA	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Ressources aquatiques et marines	WTR		0 %		0 %		0 %
Économie circulaire	CE		0 %		1,60 %		0 %
Pollution	PPC		0 %		0 %		0 %
Biodiversité et écosystèmes	BIO		0 %		0 %		0 %

## Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière

**EY et Associés**  
Tour First • TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

### JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (" tierce partie "), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n° 3-1681, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci après " l' Entité "), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci après la " Déclaration ") aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci après les " Informations ") préparées selon les procédures de l'Entité (ci après le " Référentiel "), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102 1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie " Nature et étendue des travaux ", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponible sur demande au siège de l'Entité.

### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et / ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

## Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (Programme de vérification de la déclaration de performance extra financière, du 7 juillet 2023) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, *Intervention du Commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra financière*, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) <sup>1</sup>.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

<sup>1</sup> ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené six entretiens avec les six personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générales, administration et finances, juridiques, ressources humaines, santé et sécurité, audit interne et achats.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Le cas échéant, nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (santé et sécurité au travail, gestion des ressources humaines, corruption, changement climatique, recyclage et économie circulaire, approvisionnement), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci après : STAPPERT Deutschland (depuis le site de Bönen) et IMS SpA (depuis le site de Arcore) ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci dessus et couvrent entre 6 % et 13 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (12 % des effectifs au 31 décembre 2023, 6 % des chutes générées et 10 % des émissions en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent pour les scopes 1 & 2 - les deux filiales auditées représentent 21 % du chiffre d'affaires du groupe en 2023) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'Entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris La Défense, le 20 mars 2024

## L'organisme Tiers Indépendant

### EY et Associés

Olivier Baboulet • Associé développement durable

Annexe 1

## Informations considérées comme les plus importantes

### Informations sociales

Risques associés : Risques santé et sécurité au travail & gestion des ressources humaines

#### Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Effectifs en ETP à la fin de l'exercice.
- Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail.
- Taux d'absentéisme court.

#### Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'emploi (attractivité, rétention).
- L'organisation du travail (organisation, absentéisme).
- La santé et la sécurité (actions de prévention).
- La formation.

### Informations environnementales

Risques associés : changement climatique & recyclage et économie circulaire

#### Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Consommations d'énergies (gaz, fioul, électricité).
- Émissions de gaz à effet de serre scope 1 et 2.
- Volume de chutes générées pendant la découpe.

#### Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'économie circulaire (matière première, gestion des déchets).
- Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité).
- Le changement climatique (notamment les postes significatifs d'émission du scope 3 du fait de l'activité, i.e. la production d'acier acheté ainsi que le transport amont et aval).

### Informations sociétales

Risques associés : approvisionnement

#### Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Part des fournisseurs exposés au risque environnemental ayant adhéré au code de conduite fournisseurs Groupe.
- Part des fournisseurs exposés aux risques liés au respect des droits de l'homme ayant adhéré au code de conduite fournisseurs Groupe.
- Part des fournisseurs exposés au risque de corruption ayant adhéré au code de conduite anti-corruption.

#### Informations qualitatives (actions ou résultats)

- La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux).

# 5 Résultats 2023 - Groupe\*

<b>1 Rapport d'activité Groupe</b>	<b>92</b>
1.1 Activité et résultats du Groupe	92
1.2 Activité et résultats par division	95
1.3 Situation financière consolidée	99
<b>2 Comptes consolidés</b>	<b>102</b>
2.1 Principes et méthodes de consolidation	106
2.2 Méthodes d'évaluation	110
2.3 Notes relatives à l'état consolidé du résultat global	118
2.4 Notes relatives à l'état de la situation financière	121
2.5 Engagements hors bilan	141
2.6 Informations sur les parties liées	143
2.7 Variation de trésorerie consolidée	143
2.8 Honoraires versés aux Commissaires aux comptes	144
2.9 Événements postérieurs à la clôture	144
<b>3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>145</b>

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

# 1 Rapport d'activité Groupe

## 1.1 Activité et résultats du Groupe

Les résultats au 31 décembre 2023 sont comparés aux résultats 2022 disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2023 (n° de dépôt D.23-0278) et dans le rapport d'activité au 31 décembre 2022.

### Développement international et génération de Cash-flow

Dans une conjoncture moins favorable qu'en 2022, JACQUET METALS a réalisé une bonne performance d'ensemble.

En 2023 les conditions de marché ont principalement été caractérisées par une demande faible et l'érosion des prix, corrélativement au ralentissement de l'activité industrielle sur tous les marchés du Groupe notamment l'Allemagne. Ces tendances ont exercé une forte pression sur les volumes distribués et les marges brutes.

Dans ces conditions, les ventes annuelles du Groupe s'élèvent à 2 230 millions d'euros, inférieures de 16,9 % à celles enregistrées un an auparavant et la marge brute représente 21,5 % du chiffre d'affaires contre 25,4 % en 2022.

L'EBITDA courant s'établit à 134 millions d'euros, représentant 6 % du chiffre d'affaires contre 11,6 % en 2022. Le Résultat Net Part du Groupe est quant à lui de 51 millions d'euros.

Dans ce contexte, le Groupe a généré 210 millions d'euros de cash-flow d'exploitation et consolidé sa structure financière avec des capitaux propres de 681 millions d'euros. Le ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) est de 31 % fin 2023 par rapport à 35 % fin 2022.

Hors croissance externe, les investissements ont représenté 52 millions d'euros, principalement dédiés à l'accroissement des capacités de distribution, à l'amélioration et au renouvellement des équipements de parachèvement. La division JACQUET a, pour sa part, investi 34 millions d'euros notamment consacrés à des achats immobiliers en Allemagne et au Canada.

Début 2023, la division STAPPERT s'est implantée en Italie avec l'acquisition de la société DELTA ACCIAI qui dispose de 2 centres de distribution situés à Turin et Milan.

La division IMS group a quant à elle renforcé ses positions en Europe centrale et de l'Est avec l'acquisition de 11 centres spécialisés dans la distribution d'aciers mécaniques en octobre 2023. IMS group a également réalisé l'acquisition des sociétés allemande COMETAL Metallhalbzeuge en juin et française SISO en décembre, toutes deux spécialisées dans la distribution d'aluminium.

L'ensemble des acquisitions réalisées en 2023 représente un chiffre d'affaires 2023 (en année pleine) d'environ 150 millions d'euros et un investissement de l'ordre de 50 millions d'euros (en valeur d'entreprise).

Début 2024 l'évolution des conditions de marché conduit le Groupe à anticiper un niveau d'activité significativement inférieur à celui du début 2023.

Dans cet environnement, le Groupe s'attachera à la gestion de son Besoin en Fonds de Roulement et de ses coûts et, fort de sa solidité financière, poursuivra sa politique d'investissement et de développement.

## Résultats du Groupe au 31 décembre 2023

k€	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 230 483</b>	<b>2 683 479</b>
<b>Marge brute</b>	<b>480 606</b>	<b>680 601</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	21,5 %	25,4 %
Charges opérationnelles	(347 041)	(368 554)
Dotations nettes aux amortissements	(40 728)	(38 507)
Dotations nettes aux provisions	6 440	(14 315)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	357	609
Autres produits et charges non courants	2 505	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>102 139</b>	<b>259 834</b>
Résultat financier	(18 679)	(15 857)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>83 460</b>	<b>243 977</b>
Impôts sur les résultats	(28 531)	(53 498)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>54 929</b>	<b>190 479</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>50 744</b>	<b>179 640</b>
<b>Résultat net part du Groupe par action émise (en €)</b>	<b>2,26</b>	<b>7,80</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>102 139</b>	<b>259 834</b>
Éléments non récurrents et résultat de cession	(2 862)	3 509
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>99 277</b>	<b>263 343</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	4,5 %	9,8 %
Dotations nettes aux amortissements	40 728	38 507
Dotations nettes aux provisions	(6 440)	14 315
Éléments non récurrents	-	(4 118)
<b>EBITDA courant</b>	<b>133 565</b>	<b>312 047</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6 %	11,6 %

## Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 2 230 millions d'euros, inférieur de 16,9 % à celui de 2022 (T4 -17,5 %) avec les effets suivants :

- volumes distribués : -10,1 % (T4 -6,8 %) ;
- prix : - 8 % (T4 -13,7 % et -5,4 % vs T3 2023) ;
- périmètre : +1,1 % (T4 +3 %) liées aux acquisitions de FIDELITY PAC Metals (mai 2022), DELTA ACCIAI (début 2023), COMETAL Metallhalbeuge (juin 2023), 11 centres de distribution en Europe centrale et de l'Est (octobre 2023) et SISO (décembre 2023).

m€	T4 2023	T4 2022	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>466</b>	<b>565</b>	<b>2 230</b>	<b>2 683</b>
<b>Variation 2023 vs 2022</b>	<b>-17,5 %</b>		<b>-16,9 %</b>	
Effet prix	-13,7 %		-8,0 %	
Effet volume	-6,8 %		-10,1 %	
Effet périmètre	+3,0 %		+1,1 %	

Les différents effets sont calculés comme suit :

- effet volume =  $(V_n - V_{n-1}) \times P_{n-1}$  avec V = volumes et P = prix de vente moyen converti en euro au taux de change moyen ;
- effet prix =  $(P_n - P_{n-1}) \times V_n$  ;
- effet de change est inclus dans l'effet prix. Il n'a pas d'impact significatif au 31 décembre 2023 ;
- effet de périmètre / opérations de l'exercice N :
  - acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise depuis la date d'acquisition,
  - cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis la date de cession -1 an ;
- effet de périmètre / opérations de l'exercice précédent N-1 :
  - acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise au 1<sup>er</sup> janvier N jusqu'à la date anniversaire en N de l'acquisition,
  - cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis le 1<sup>er</sup> janvier N-1 jusqu'à la date de cession.

## Marge brute

La marge brute s'élève à 481 millions d'euros et représente 21,5 % du chiffre d'affaires contre 681 millions d'euros en 2022 (25,4 % du chiffre d'affaires).

m€	T4 2023	T4 2022	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>466</b>	<b>565</b>	<b>2 230</b>	<b>2 683</b>
<b>Coût des ventes</b>	<b>(365)</b>	<b>(432)</b>	<b>(1 750)</b>	<b>(2 003)</b>
Dont achats consommés	(378)	(437)	(1 792)	(1 934)
Dont dépréciation des stocks	13	5	42	(69)
<b>Marge brute</b>	<b>101</b>	<b>133</b>	<b>481</b>	<b>681</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>21,6 %</i>	<i>23,5 %</i>	<i>21,5 %</i>	<i>25,4 %</i>

## Résultat opérationnel

Les charges opérationnelles courantes\* s'élèvent à 347 millions d'euros, en baisse de 6 % par rapport à 2022 (-7 % à périmètre constant). L'inflation a contribué pour environ +7 millions d'euros à la variation des charges.

\* hors amortissements (41) m€ et provisions 6 m€.

Les charges opérationnelles courantes (347 millions d'euros) se décomposent ainsi :

- charges de personnel (188 millions d'euros) ;
- autres charges (159 millions d'euros) composées notamment de transports, consommables, énergies, maintenance, honoraires et assurances.

L'EBITDA courant s'établit ainsi à 134 millions d'euros représentant 6 % du chiffre d'affaires contre 312 millions d'euros en 2022 (11,6 % du chiffre d'affaires) ; il n'est pas retraité d'éléments non récurrents.

Le Résultat Opérationnel Courant s'élève quant à lui à 99 millions d'euros (4,5 % du chiffre d'affaires).

Le Résultat opérationnel s'établit à 102 millions d'euros. Il prend en compte des profits sur cessions d'actifs immobilisés (0,4 million d'euros) et des produits liés aux acquisitions 2023 (badwill de 2,5 millions d'euros).

## Résultat financier

Le résultat financier représente une charge de 18,7 millions d'euros par rapport à 15,9 millions d'euros en 2022.

Le taux moyen de l'endettement brut en 2023 est de 4,7 % (endettement brut moyen 2023 : 473 millions d'euros), contre 2,1 % en 2022 (endettement brut moyen 2022 : 459 millions d'euros).

m€	T4 2023	T4 2022	2023	2022
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(14,7)</b>	<b>(10,9)</b>
Autres éléments financiers	(0,9)	(0,5)	(3,9)	(5,0)
<b>Résultat financier</b>	<b>(4,8)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(18,7)</b>	<b>(15,9)</b>

## Résultat net

Le Résultat net part du Groupe s'établit à 51 millions d'euros contre 180 millions d'euros en 2022.

En 2023, le taux d'impôt sur les sociétés ressort à 34,2 % par rapport à 21,9% en 2022, exercice au cours duquel certaines filiales avaient bénéficié de reports fiscaux déficitaires non activés.

m€	T4 2023	T4 2022	2023	2022
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>5,6</b>	<b>26,4</b>	<b>83,5</b>	<b>244,0</b>
Impôts sur les résultats	(3,5)	(5,3)	(28,5)	(53,5)
Taux d'impôt	62,4 %	20,2 %	34,2 %	21,9 %
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>2,1</b>	<b>21,1</b>	<b>54,9</b>	<b>190,5</b>
Part des minoritaires	(0,6)	(1,7)	(4,2)	(10,8)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1,5</b>	<b>19,3</b>	<b>50,7</b>	<b>179,6</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>0,3 %</i>	<i>3,4 %</i>	<i>2,3 %</i>	<i>6,7 %</i>

## Événements postérieurs à la clôture

Néant.

1.2

## Activité et résultats par division

m€	T4 2023			2023		
	JACQUET Tôles quarto inox	STAPPERT Produits longs inox	IMS group Métaux pour la mécanique	JACQUET Tôles quarto inox	STAPPERT Produits longs inox	IMS group Métaux pour la mécanique
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>106</b>	<b>122</b>	<b>243</b>	<b>521</b>	<b>621</b>	<b>1 107</b>
Variation 2023 vs 2022	-20,7 %	-20,5 %	-14,3 %	-15,9 %	-20,8 %	-14,9 %
Effet prix	-12,7 %	-13,7 %	-14 %	-10 %	-8,2 %	-6,7 %
Effet volume	-8 %	-7,6 %	-5,9 %	-7,2 %	-13,2 %	-9,6 %
Effet périmètre	n.a.	+0,8 %	+5,7 %	+1,3 %	+0,6 %	+1,4 %
<b>EBITDA courant<sup>1 2</sup></b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>4,4</b>	<b>40,7</b>	<b>19,4</b>	<b>41,4</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>0,4 %</i>	<i>0,2 %</i>	<i>1,8 %</i>	<i>7,8 %</i>	<i>3,1 %</i>	<i>3,7 %</i>
<b>Résultat Opérationnel Courant<sup>2</sup></b>	<b>-0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>3,3</b>	<b>34,0</b>	<b>18,2</b>	<b>37,6</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>-0,5 %</i>	<i>0,5 %</i>	<i>1,4 %</i>	<i>6,5 %</i>	<i>2,9 %</i>	<i>3,4 %</i>

<sup>1</sup> Hors impacts IFRS 16. Au 31 décembre 2023, les activités hors divisions (essentiellement holdings et foncières) et l'application de la norme IFRS 16 - Contrats de location contribuent à l'EBITDA courant pour respectivement 12 millions d'euros et 20 millions d'euros.

<sup>2</sup> Ajusté des éléments non-récurrents.  
n.a. : Non applicable.

## JACQUET

La division est spécialisée dans la distribution de **tôles quarto en aciers inoxydables**. Elle réalise **63 % de son activité en Europe et 30 % en Amérique du Nord**.

En 2023, la division JACQUET a investi 34 millions d'euros principalement dédiés au renouvellement et au renforcement des capacités des centres de distribution et notamment pour l'achat d'un tènement immobilier en Allemagne (région de Stuttgart) et d'un terrain au Canada (région de Toronto) pour sa filiale ROLARK.

Le chiffre d'affaires s'établit à 521 millions d'euros contre 619 millions d'euros en 2022 soit une évolution de -15,9 % (T4 -20,7 %) :

- volumes distribués : -7,2 % (T4 -8 %) ;
- prix : -10 % (T4 -12,7 % et -5,4 % vs T3 2023) ;
- périmètre : +1,3 % à la suite de l'acquisition de FIDELITY PAC Metals (mai 2022).

La marge brute s'élève à 143 millions d'euros et représente 27,4 % du chiffre d'affaires contre 208 millions d'euros en 2022 (33,5 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 41 millions d'euros représentant 7,8 % du chiffre d'affaires contre 102 millions d'euros en 2022 (16,4 % du chiffre d'affaires).

m€	T4 2023	T4 2022	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>105,6</b>	<b>133,3</b>	<b>520,8</b>	<b>619,3</b>
Variation 2023 vs 2022	-20,7 %		-15,9 %	
Effet prix	-12,7 %		-10 %	
Effet volume	-8 %		-7,2 %	
Effet périmètre	n.a.		+1,3 %	
<b>Marge brute</b>	<b>25,1</b>	<b>42,6</b>	<b>142,7</b>	<b>207,6</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	23,8 %	32,0 %	27,4 %	33,5 %
<b>EBITDA courant</b>	<b>0,4</b>	<b>16,9</b>	<b>40,7</b>	<b>101,7</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	0,4 %	12,7 %	7,8 %	16,4 %
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>-0,5</b>	<b>14,9</b>	<b>34,0</b>	<b>93,2</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-0,5 %	11,2 %	6,5 %	15,0 %

## STAPPERT

La division est spécialisée dans la distribution de **produits longs inoxydables** principalement en Europe. Elle réalise **43 % de ses ventes en Allemagne, 1<sup>er</sup> marché européen.**

Début 2023, la division a réalisé l'acquisition de la société italienne DELTA ACCIAI, qui marque l'implantation de STAPPERT en Italie avec 2 centres de distribution situés à Turin et Milan.

Le chiffre d'affaires s'établit à 622 millions d'euros contre 784 millions d'euros en 2022 soit une évolution de -20,8 % (T4 -20,5 %) :

- volumes distribués : -13,2 % (T4 -7,6 %) ;
- prix : -8,2 % (T4 -13,7 % et -6,1 % vs T3 2023) ;
- périmètre : +0,6 % (T4 +0,8 %) suite à l'acquisition de la société DELTA ACCIAI début 2023.

La marge brute s'élève à 106 millions d'euros et représente 17 % du chiffre d'affaires contre 154 millions d'euros en 2022 (19,7 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 19 millions d'euros représentant 3,1 % du chiffre d'affaires contre 60 millions d'euros en 2022 (7,6 % du chiffre d'affaires).

m€	T4 2023	T4 2022	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>121,8</b>	<b>153,2</b>	<b>621,5</b>	<b>784,3</b>
Variation 2023 vs 2022	-20,5 %		-20,8 %	
Effet prix	-13,7 %		-8,2 %	
Effet volume	-7,6 %		-13,2 %	
Effet périmètre	+0,8 %		+0,6 %	
<b>Marge brute</b>	<b>21,7</b>	<b>25,7</b>	<b>105,8</b>	<b>154,3</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>17,8 %</i>	<i>16,8 %</i>	<i>17,0 %</i>	<i>19,7 %</i>
<b>EBITDA courant</b>	<b>0,3</b>	<b>4,0</b>	<b>19,4</b>	<b>59,8</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>0,2 %</i>	<i>2,6 %</i>	<i>3,1 %</i>	<i>7,6 %</i>
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>0,6</b>	<b>2,4</b>	<b>18,2</b>	<b>55,7</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>0,5 %</i>	<i>1,6 %</i>	<i>2,9 %</i>	<i>7,1 %</i>

## IMS group

La division est spécialisée dans la distribution de **métaux pour la mécanique** le plus souvent sous forme de produits longs. En 2023, elle a réalisé **47 % de ses ventes en Allemagne, 1<sup>er</sup> marché européen**.

En octobre 2023, la division a réalisé l'acquisition de 11 centres de distribution auprès de Swiss Steel Group. L'opération comprend des sociétés en République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Lituanie, Estonie et Lettonie.

De plus, la division a réalisé l'acquisition des sociétés allemande COMETAL Metallhalbeuge (juin) et française SISO (décembre), spécialisées dans la distribution d'aluminium.

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 107 millions d'euros contre 1 301 millions d'euros en 2022 soit une évolution de -14,9 % (T4 -14,3 %) :

- volumes distribués : -9,6 % (T4 -5,9 %) ;
- prix : -6,7 % (T4 -14 % et -4,9 % vs T3 2023) ;
- périmètre : +1,4 % (T4 +5,7 %) suite à l'acquisition de 11 centres de distribution en octobre 2023, des sociétés allemande COMETAL Metallhalbeuge (juin 2023) et française SISO (décembre 2023).

La marge brute s'élève à 232 millions d'euros et représente 21 % du chiffre d'affaires contre 319 millions d'euros en 2022 (24,5 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 41 millions d'euros représentant 3,7 % du chiffre d'affaires contre 117 millions d'euros en 2022 (9 % du chiffre d'affaires).

m€	T4 2023	T4 2022	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>242,6</b>	<b>282,9</b>	<b>1 107,3</b>	<b>1 300,8</b>
Variation 2023 vs 2022	-14,3 %		-14,9 %	
Effet prix	-14,0 %		-6,7 %	
Effet volume	-5,9 %		-9,6 %	
Effet périmètre	+5,7 %		+1,4 %	
<b>Marge brute</b>	<b>53,9</b>	<b>64,3</b>	<b>232,1</b>	<b>318,7</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	22,2 %	22,7 %	21,0 %	24,5 %
<b>EBITDA courant</b>	<b>4,4</b>	<b>12,9</b>	<b>41,4</b>	<b>117,2</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	1,8 %	4,5 %	3,7 %	9,0 %
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>3,3</b>	<b>9,2</b>	<b>37,6</b>	<b>104,2</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	1,4 %	3,2 %	3,4 %	8,0 %

## Situation financière consolidée

### Bilan simplifié

m€	31.12.23	31.12.22
Écarts d'acquisition	70	67
Actif immobilisé net	224	178
Droits d'utilisation	85	75
Stocks nets	677	780
Clients nets	198	218
Autres actifs	129	146
Trésorerie	342	254
<b>Total Actif</b>	<b>1 725</b>	<b>1 719</b>
Capitaux propres	681	675
Provisions (y.c provisions pour engagements sociaux)	97	100
Fournisseurs	218	252
Dettes financières	553	488
Autres passifs	86	127
Obligations locatives	90	78
<b>Total Passif</b>	<b>1 725</b>	<b>1 719</b>

### Besoin en fonds de roulement

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel s'élève à 657 millions d'euros (27,9 % du chiffre d'affaires) contre 746 millions d'euros fin 2022 (27,7 % du chiffre d'affaires) avec des stocks en baisse de 103 millions d'euros (677 millions d'euros fin 2023 par rapport à 780 millions d'euros fin 2022).

m€	31.12.23	31.12.22	Variations
Stocks nets	677	780	-103
<i>Nombre de jours de vente*</i>	183	198	
Clients nets	198	218	-20
<i>Nombre de jours de vente</i>	46	44	
Fournisseurs	(218)	(252)	+33
<i>Nombre de jours d'achats</i>	61	53	
<b>BFR opérationnel net</b>	<b>657</b>	<b>746</b>	<b>-90</b>
<i>en % du chiffre d'affaires*</i>	27,9 %	27,7 %	
Autres créances / dettes hors impôts et éléments financiers	(27)	(33)	
<b>BFR hors impôts et éléments financiers</b>	<b>630</b>	<b>713</b>	<b>-83</b>
Autres et variations de périmètre		38	
<b>BFR avant impôts et éléments financiers retraité des autres variations</b>	<b>630</b>	<b>751</b>	<b>121</b>
<i>en % du chiffre d'affaires*</i>	26,8 %	26,4 %	

\* 12 mois glissants (intégrant les acquisitions 2023 sur 12 mois glissants au 31 décembre 2023).

## Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

Les provisions pour risques et charges et engagements sociaux s'établissent à 97 millions d'euros fin 2023 par rapport à 100 millions d'euros fin 2022. Elles sont composées de :

- provisions pour engagements sociaux (40 millions d'euros fin 2023 contre 39 millions d'euros fin 2022) qui correspondent à des engagements de retraite pour l'essentiel ;
- provisions courantes et non courantes (57 millions d'euros fin 2023 contre 61 millions d'euros fin 2022) principalement liées à des risques contentieux, des coûts de réorganisation, des risques de taxation rétroactive de certaines importations ou encore des engagements contractuels (remise en état de site, etc.).

## Flux de trésorerie et endettement net

m€	2023	2022
Capacité d'autofinancement	89	259
Variation du BFR	121	(215)
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>210</b>	<b>43</b>
Investissements	(52)	(30)
Cession d'actifs	2	1
Dividendes versés aux actionnaires de JACQUET METALS SA	(23)	(23)
Intérêts versés	(16)	(13)
Autres mouvements	(98)	(42)
<b>Variation de l'endettement net</b>	<b>24</b>	<b>(63)</b>
<b>Endettement net à l'ouverture</b>	<b>234</b>	<b>171</b>
<b>Endettement net à la clôture</b>	<b>210</b>	<b>234</b>

En 2023, le Groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation positif de 210 millions.

Les investissements (hors croissance externe) ont représenté 52 millions d'euros et les acquisitions de l'ordre de 50 millions d'euros (DELTA ACCIAI, COMETAL Metallhalbeuge, 11 centres de distribution en Europe centrale et de l'Est, SISO).

Le poste " Autres mouvements " comprend notamment le prix des acquisitions, le montant des rachats d'actions (13 millions d'euros) ainsi que des loyers en application de la norme *IFRS 16 - Contrats de location* (20 millions d'euros).

Après versement du dividende et financement des investissements et des acquisitions, l'endettement net s'élève à 210 millions d'euros pour des capitaux propres de 681 millions d'euros soit un ratio d'endettement net (gearing) de 30,9 %, contre 34,6 % à fin 2022.

m€	31.12.23	31.12.22
Dettes financières	552,6	487,9
Trésorerie et équivalent de trésorerie	342,3	254,1
<b>Dettes nettes</b>	<b>210,2</b>	<b>233,8</b>
<i>Gearing (Dettes nettes / Capitaux propres)</i>	<i>30,9 %</i>	<i>34,6 %</i>

## Financements

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de 958 millions d'euros de lignes de crédits utilisées à hauteur de 58 % :

m€	Autorisés au 31.12.23	Utilisés au 31.12.23	% utilisation	Échéances			
				2024	2025- 2026	2027- 2028	2029 et au delà
Crédit syndiqué revolving 2026	160	-	0 %	-	-	-	-
Schuldscheindarlehen 2024-2025	70	70	100 %	36	34	-	-
Schuldscheindarlehen 2026	150	150	100 %	-	150	-	-
Prêts amortissables PPR 2031	95	95	100 %	-	-	26	69
Crédits amortissables	78	78	100 %	28	35	12	2
Autres lignes de crédit	147	49	33 %	38	11	-	-
<b>Financements JACQUET METALS SA</b>	<b>700</b>	<b>442</b>	<b>63 %</b>	<b>102</b>	<b>230</b>	<b>38</b>	<b>71</b>
Lignes de crédit opérationnelles multi-objet (lettres de crédit, etc.)	170	56	33 %	56	-	-	-
Factoring	36	2	5 %	2	-	-	-
Financements d'actifs (crédits amortissables, etc.)	53	53	100 %	8	21	16	8
<b>Financements filiales</b>	<b>258</b>	<b>111</b>	<b>43 %</b>	<b>66</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>8</b>
<b>Total</b>	<b>958</b>	<b>553</b>	<b>58 %</b>	<b>168</b>	<b>251</b>	<b>54</b>	<b>80</b>

En plus des financements donnés dans le tableau ci-dessus, le Groupe dispose de 83 millions d'euros de lignes de cessions de créances sans recours, utilisées à hauteur de 46 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Décomposition des dettes financières :

m€	31.12.23	31.12.22
Dettes financières à taux fixe	204,7	115,4
Dettes financières à taux variable	347,9	372,5
<b>Dettes financières</b>	<b>552,6</b>	<b>487,9</b>

La dette à taux variable est couverte à hauteur de 35 %, au moyen de 120 millions d'euros de contrat de couverture de taux à échéance 2024.

Les obligations associées aux financements concernent principalement les financements suivants :

	Crédit syndiqué revolving 2026	Schuldscheindarlehen 2024- 2025	Schuldscheindarlehen 2026	Schuldscheindarlehen 2029*
Date de signature	juillet 2023	décembre 2019	juillet 2021	février 2024
Date d'échéance	juillet 2026	décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros	juillet 2026	février 2029
Montant	160 millions d'euros (non utilisé au 31 décembre 2023)	70 millions d'euros (entièrement utilisé)	150 millions d'euros (entièrement utilisé)	72 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	<i>in fine</i>		
Garantie	Néant			
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social ou des droits de vote de JACQUET METALS SA			
Principales obligations	- ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, <b>ou</b> - levier inférieur à 2		ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %	

\* En février 2024, le Groupe a mis en place un Schuldscheindarlehen (SSD) de 72 millions d'euros (maturité 2029 in fine) en remplacement du SSD de 70 millions d'euros (maturité fin 2024-début 2025).  
n.a. : Non applicable

**Au 31 décembre 2023, les obligations associées aux financements sont respectées.**

## État consolidé du résultat global

k€	Notes	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2.3.1</b>	<b>2 230 483</b>	<b>2 683 479</b>
Coût des ventes	2.3.2	(1 749 877)	(2 002 878)
<b>Marge brute</b>	<b>2.3.1, 2.3.2</b>	<b>480 606</b>	<b>680 601</b>
Charges opérationnelles	2.3.3	(160 819)	(166 575)
Charges de personnel	2.3.4	(187 761)	(203 468)
Impôts et taxes		(4 064)	(3 864)
Autres produits		5 603	5 353
Dotations nettes aux amortissements		(40 728)	(38 507)
Dotations nettes aux provisions		6 440	(14 315)
Autres produits et charges non courants	2.3.5	2 862	609
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2.3.1</b>	<b>102 139</b>	<b>259 834</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>		4,6 %	9,7 %
Coût de l'endettement net		(14 741)	(10 895)
Autres produits financiers		29	-
Autres charges financières		(3 967)	(4 962)
<b>Résultat financier</b>	<b>2.3.6</b>	<b>(18 679)</b>	<b>(15 857)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>83 460</b>	<b>243 977</b>
Impôts sur les résultats	2.3.7	(28 531)	(53 498)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>54 929</b>	<b>190 479</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>		2,5 %	7,1 %
<b>Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>(4 185)</b>	<b>(10 839)</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>50 744</b>	<b>179 640</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>		2,3 %	6,7 %
<b>Éléments recyclables</b>			
Écarts de conversion	2.4.11.3	(758)	(317)
Autres	2.4.11.2	(1 145)	7 005
<b>Éléments non recyclables</b>			
Écarts actuariels	2.4.11.2	(1 854)	10 082
<b>Résultat global total part du Groupe</b>		<b>46 987</b>	<b>196 410</b>
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		4 473	10 908
<b>Résultat global total</b>		<b>51 460</b>	<b>207 318</b>
Résultat net de base par action (€)	2.3.8	2,26	7,82
Résultat net par action dilué (€)	2.3.8	2,26	7,82

## État de la situation financière au 31 décembre

k€	Notes	31.12.23	31.12.22
		Net	Net
<b>Actif</b>			
Écarts d'acquisition	2.4.1	70 213	67 320
Immobilisations incorporelles	2.4.2	2 618	3 363
Immobilisations corporelles	2.4.3	221 312	175 058
Droits d'utilisation	2.4.4	84 818	75 315
Autres actifs financiers	2.4.5, 2.4.17	23 746	21 569
Impôts différés	2.4.14	55 196	68 588
<b>Actif non courant</b>		<b>457 903</b>	<b>411 213</b>
Stocks	2.4.6	677 339	780 270
Créances clients	2.4.7, 2.4.17	197 595	217 766
Actifs d'impôt exigible	2.4.8	9 827	4 046
Autres actifs	2.4.9, 2.4.17	36 172	44 395
Instruments dérivés	2.4.17	3 773	7 406
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.4.10, 2.4.17	342 341	254 062
<b>Actif courant</b>		<b>1 267 047</b>	<b>1 307 945</b>
<b>Total Actif</b>		<b>1 724 950</b>	<b>1 719 158</b>
<b>Passif</b>			
Capital social		34 297	35 098
Réserves consolidées		624 026	612 146
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>658 323</b>	<b>647 244</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		22 408	27 654
<b>Capitaux propres</b>	<b>2.4.11</b>	<b>680 731</b>	<b>674 898</b>
Impôts différés	2.4.14	8 451	7 515
Provisions non courantes	2.4.12	9 380	9 730
Provisions pour engagements sociaux	2.4.13	40 201	38 814
Autres passifs non courants	2.4.16, 2.4.17	4 351	4 617
Dettes financières long terme	2.4.15, 2.4.17	385 017	332 842
Obligations locatives long terme	2.4.4	67 725	59 671
<b>Passif non courant</b>		<b>515 125</b>	<b>453 189</b>
Dettes financières court terme	2.4.15, 2.4.17	167 560	155 039
Obligations locatives court terme	2.4.4	22 414	18 774
Dettes fournisseurs	2.4.16, 2.4.17	218 222	251 609
Passifs d'impôt exigible	2.4.16	9 963	36 251
Provisions courantes	2.4.12	47 613	51 199
Instruments dérivés	2.4.17	526	344
Autres passifs courants	2.4.16, 2.4.17	62 796	77 855
<b>Passif courant</b>		<b>529 094</b>	<b>591 071</b>
<b>Total Passif</b>		<b>1 724 950</b>	<b>1 719 158</b>

## État des flux de trésorerie

k€	Notes	2023	2022
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2.4.10</b>	<b>254 062</b>	<b>245 709</b>
<b>Opérations d'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>54 929</b>	<b>190 479</b>
Dotations aux amortissements et provisions		34 544	52 790
Plus-values sur cessions d'actifs	2.3.5	(355)	(610)
Variation des impôts différés	2.4.14	15 902	(10 437)
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		(838)	840
<b>Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier</b>		<b>104 182</b>	<b>233 062</b>
Coût de l'endettement financier	2.3.6	17 495	13 201
Charge d'impôt exigible	2.3.7	12 625	63 934
Impôts payés		(45 204)	(51 695)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>89 098</b>	<b>258 502</b>
Variation des stocks		136 229	(182 339)
Variation des créances clients		41 810	(1 947)
Variation des dettes fournisseurs		(48 132)	(25 436)
Autres variations		(8 582)	(5 356)
<b>Variation totale du besoin en fonds de roulement</b>		<b>121 325</b>	<b>(215 078)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>	<b>2.7</b>	<b>210 423</b>	<b>43 424</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations	2.4.2, 2.4.3	(52 286)	(29 604)
Cessions d'actifs	2.3.5	1 989	1 323
Acquisitions de filiales	2.1.2, 2.7	(56 360)	(10 864)
Variations de périmètre et autres variations		15 920	97
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement</b>	<b>2.7</b>	<b>(90 737)</b>	<b>(39 048)</b>
<b>Opérations financières</b>			
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère		(22 667)	(22 992)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(7 674)	(3 425)
Nouveaux emprunts	2.4.15	150 778	87 837
Paie ment des obligations locatives		(21 030)	(19 839)
Créances locatives		736	906
Variation des dettes financières	2.4.15	(101 711)	(24 900)
Intérêts financiers payés	2.3.6	(16 293)	(12 529)
Autres variations		(13 403)	(645)
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations financières</b>	<b>2.7</b>	<b>(31 264)</b>	<b>4 413</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>88 422</b>	<b>8 789</b>
Écarts de conversion		(143)	(436)
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>2.4.10</b>	<b>342 341</b>	<b>254 062</b>

Les variations du besoin en fonds de roulement sont présentées en valeurs nettes comptables.

## Variation des capitaux propres consolidés

k€	Notes	Nombre d'actions	Capital social	Réserves	Écart de conversion part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Au 01.01.22</b>	<b>2.4.11</b>	<b>23 022 739</b>	<b>35 098</b>	<b>443 550</b>	<b>(4 069)</b>	<b>474 579</b>	<b>20 000</b>	<b>494 579</b>
Résultat de la période				179 640		179 640	10 839	190 479
Écarts de conversion	2.4.11.3				(317)	(317)	45	(272)
Écarts actuariels				10 082		10 082	20	10 102
Autres	2.4.11.2			7 005		7 005	4	7 009
<b>Résultat global total</b>				<b>196 727</b>	<b>(317)</b>	<b>196 410</b>	<b>10 908</b>	<b>207 318</b>
Variation de périmètre				(118)		(118)	169	51
Dividendes versés				(22 992)		(22 992)	(3 425)	(26 417)
Autres	2.4.11.2			(635)		(635)	2	(633)
<b>Au 31.12.22</b>	<b>2.4.11</b>	<b>23 022 739</b>	<b>35 098</b>	<b>616 532</b>	<b>(4 386)</b>	<b>647 244</b>	<b>27 654</b>	<b>674 898</b>
Résultat de la période				50 744		50 744	4 185	54 929
Écarts de conversion	2.4.11.3				(758)	(758)	312	(446)
Écarts actuariels				(1 854)		(1 854)	(11)	(1 865)
Autres	2.4.11.2			(1 145)		(1 145)	(13)	(1 158)
<b>Résultat global total</b>				<b>47 745</b>	<b>(758)</b>	<b>46 987</b>	<b>4 473</b>	<b>51 460</b>
Variation de périmètre				(221)		(221)	(2 023)	(2 244)
Dividendes versés				(22 667)		(22 667)	(7 696)	(30 363)
Autres	2.4.11.2	(525 530)	(801)	(12 219)		(13 020)		(13 020)
<b>Au 31.12.23</b>	<b>2.4.11</b>	<b>22 497 209</b>	<b>34 297</b>	<b>629 170</b>	<b>(5 144)</b>	<b>658 323</b>	<b>22 408</b>	<b>680 731</b>

## Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe JACQUET METALS (le " Groupe ") au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 mars 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2024.

Tous les montants sont présentés en milliers ou en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

## Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2023 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2022, ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2023 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2023, d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'UE, c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ont été appliqués aux comptes consolidés au 31 décembre 2023. Il s'agit des amendements suivants :

- amendement à IAS 1 - *Description des méthodes comptables* ;
- amendement à IAS 8 - *Définition d'une estimation comptable* ;
- amendement à IAS 12 - *Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs issus d'une même transaction* ;
- amendement à IAS12 - *Réforme fiscale internationale - Règles modèle Pilier 2*.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture et qui rentrent en vigueur postérieurement au 31 décembre 2023, notamment :

- amendement à IAS 1 - *Classement courant / non courant des passifs* ;
- amendement à IFRS16 - *Dette de loyer dans une transaction de cession-bail*.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Enfin, les impacts sur les États financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2023 et non en vigueur dans l'Union européenne sont en cours d'analyse, notamment :

- amendement à IAS 7 et IFRS 7 - *Accords de financement des fournisseurs*.

Le Groupe considère les impacts du changement climatique sur les états financiers non significatifs.

L'exposition du Groupe aux marchés russe, biélorusse et ukrainien est faible, tant pour les approvisionnements que pour les ventes.

### Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière et mentionnés dans les notes annexes ainsi que sur les charges et produits de l'état consolidé du résultat global. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principales estimations au 31 décembre 2023 portent sur :

- l'analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs, qui s'appuie sur les projections à 5 ans et tient compte des législations locales en vigueur à la date de la clôture ;
- la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an pour la clôture annuelle et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur ;
- la valorisation des stocks : la méthodologie suivie pour déterminer la valeur nette de réalisation des stocks se fonde sur la meilleure estimation à la date d'établissement des états financiers, du prix de vente dans le cours normal de l'activité diminué le cas échéant des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ;
- l'évaluation des droits d'utilisation et des obligations locatives avec l'adoption de la norme *IFRS 16* ;
- les dépréciations clients : elles sont revues afin de tenir compte de la situation particulière de certains clients ;
- les passifs sociaux : ils sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques ;
- les provisions courantes et non courantes : elles sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques à la date de clôture.

## Périmètre de consolidation

Principales sociétés opérationnelles consolidées au 31 décembre 2023 :

	Pays	% Intérêt	% Contrôle
<b>JACQUET METALS SA</b>	<b>France</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
<b>JACQUET Holding SARL</b>	<b>France</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
JACQUET Deutschland GmbH	Allemagne	90,00 %	90,00 %
Quarto Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
JACQUET Metallservice GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
JACQUET Benelux SA	Belgique	99,96 %	100,00 %
Rolark Toronto Inc.	Canada	96,88 %	96,88 %
Rolark Edmonton Inc.	Canada	96,88 %	100,00 %
JACQUET Montréal Inc.	Canada	100,00 %	100,00 %
Fidelity PAC Metals Ltd.	Canada	100,00 %	100,00 %
JACQUET Shanghai Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET Chengdu Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET (Tianjin) Metal Material Co.Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET Korea Co. Ltd.	Corée	100,00 %	100,00 %
JMS Danmark ApS	Danemark	100,00 %	100,00 %
JACQUET Iberica SA	Espagne	70,00 %	70,00 %
JACQUET Houston Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Midwest Inc.	États-Unis	95,00 %	95,00 %
JACQUET West Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Midatlantic Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
Quarto North America LLC	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Finland OY	Finlande	78,95 %	78,95 %
Détail Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
France Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET International SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Lyon SASU	France	100,00 %	100,00 %
OSS SARL	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Paris SAS	France	100,00 %	100,00 %
Quarto International SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Magyarország Kft	Hongrie	100,00 %	100,00 %
JACQUET Nova SRL	Italie	85,00 %	85,00 %
JACQUET Italtaglio SRL	Italie	85,00 %	85,00 %
Quarto International SRL	Italie	100,00 %	100,00 %
JACQUET Nederland BV	Pays-Bas	50,40 %	50,40 %
Friesland BV	Pays-Bas	50,40 %	100,00 %
JACQUET Polska Sp z.o.o.	Pologne	92,00 %	92,00 %
JACQUET Portugal LDA	Portugal	100,00 %	100,00 %
JACQUET S.R.O.	Rép. Tchèque	80,00 %	80,00 %
JACQUET UK Ltd.	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
JMS Metals Asia Pte. Ltd.	Singapour	100,00 %	100,00 %
Quarto Jesenice d.o.o.	Slovénie	100,00 %	100,00 %
JMS Adriatic d.o.o.	Slovénie	51,00 %	51,00 %
JACQUET Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %
JACQUET Osiro AG	Suisse	50,98 %	51,00 %

	Pays	% Intérêt	% Contrôle
<b>STAPPERT Deutschland GmbH</b>	<b>Allemagne</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
STAPPERT Fleischmann GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Intramet SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
STAPPERT France SAS	France	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Magyarország Kft	Hongrie	100,00 %	100,00 %
DELTA ACCIAI SpA	Italie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Noxon BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Polska Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Ceska Republika Spol S.R.O.	Rép. Tchèque	100,00 %	100,00 %
STAPPERT UK Ltd.	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
STAPPERT Slovensko AS	Slovaquie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %
<b>IMS group Holding SAS</b>	<b>France</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
COMETAL Metallhalbzeuge GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Dr. Wilhelm Mertens GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Finkenholl Stahl Service Center GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Günther + Schramm GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Höselmann Stahl GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
International Metal Service Nord GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
International Metal Service Süd GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
International Metal Service Trade GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Austria GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
IMS Belgium SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
IMS Aceros INT SAU	Espagne	100,00 %	100,00 %
IMS Baltic OÜ	Estonie	100,00 %	100,00 %
Aciers Fourvière SARL	France	100,00 %	100,00 %
IMS France SAS	France	100,00 %	100,00 %
SISO SAS	France	100,00 %	100,00 %
International Metal Service Magyarország Kft	Hongrie	100,00 %	100,00 %
IMS SpA	Italie	100,00 %	100,00 %
IMS Baltic SIA	Lettonie	100,00 %	100,00 %
IMS Baltic UAB	Lituanie	100,00 %	100,00 %
IMS Nederland BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
IMS Polska Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
Swiss Steel Polska Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
IMS Portugal SA	Portugal	100,00 %	100,00 %
International Metal Service ČR S.R.O	Rép. Tchèque	100,00 %	100,00 %
IMS Slovensko S.R.O	Slovaquie	100,00 %	100,00 %
IMS Özel Celik Ltd Si	Turquie	99,99 %	99,99 %

## 2.1.2 Principales variations de périmètre

Début 2023, la division STAPPERT s'est implantée en Italie avec l'acquisition de la société DELTA ACCIAI qui dispose de 2 centres de distribution situés à Turin et Milan.

La division IMS group a, pour sa part, renforcé ses positions en Europe centrale et de l'Est avec l'acquisition de 11 centres spécialisés dans la distribution d'aciers mécanique (octobre). De plus, la division a réalisé l'acquisition des sociétés allemande COMETAL Metallhalbzeuge (juin) et française SISO (décembre), spécialisées dans la distribution d'aluminium.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 intègrent l'activité de DELTA ACCIAI pour 12 mois, COMETAL Metallhalbzeuge pour 6 mois, les sociétés acquises en Europe centrale et de l'Est pour 2 mois et la société SISO pour 1 mois.

L'impact de ces nouvelles sociétés dans les comptes se résume ainsi :

m€	Chiffre d'affaires	% détention
DELTA ACCIAI SpA	4,5	100 %
COMETAL Metallhalbzeuge GmbH	3,7	100 %
Sociétés acquises en Europe centrale et de l'Est	13,7	100 %
SISO SAS	0,8	100 %

## 2.1.3 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés qui sont contrôlées de façon exclusive par détention directe ou indirecte des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock, etc.).

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées ont été effectués. L'effet des opérations internes au Groupe sur l'état de la situation financière et sur les résultats consolidés a été éliminé.

## 2.1.4 Date de clôture

La date de clôture de toutes les filiales consolidées est le 31 décembre.

## 2.1.5 Conversion des comptes de sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la devise locale est la monnaie fonctionnelle, sont convertis en euro à la date de clôture selon les principes suivants :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- les postes de l'état consolidé du résultat global sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts résultant de ces méthodes de conversion sont comptabilisés en capitaux propres.

## Tableau des cours de change en euro utilisés en consolidation

Pays	Devises	Cours moyen 2023	Cours de clôture 2023	
Canada	Dollar canadien	CAD	1,4596	1,4642
Chine	Yuan	CNY	7,6699	7,8592
Corée du Sud	Won Sud-Coréen	KRW	1415,3611	1426,5900
Danemark	Couronne danoise	DKK	7,4510	7,4529
États-Unis	Dollar US	USD	1,0815	1,1050
Hongrie	Forint	HUF	381,7881	382,8000
Pologne	Zloty	PLN	4,5420	4,3395
République Tchèque	Couronne tchèque	CZK	24,0013	24,7240
Royaume-Uni	Livre Sterling	GBP	0,8699	0,8691
Singapour	Dollar de Singapour	SGD	1,4524	1,4591
Suède	Couronne suédoise	SEK	11,4733	11,0960
Suisse	Franc suisse	CHF	0,9717	0,9260
Turquie	Nouvelle Livre turque	TRY	25,7478	32,5739

## 2.2 Méthodes d'évaluation

### 2.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe. Conformément à la norme *IFRS 15*, le Groupe a revu ses contrats de vente et a conclu qu'il n'y avait pas lieu de modifier le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires : le transfert de contrôle des biens intervient au moment où ceux-ci sont mis à disposition des clients, le plus souvent à la date de livraison.

Les contrats de vente ne contiennent généralement qu'une seule obligation de performance.

Le prix de transaction de cette obligation de performance reflète les paiements à recevoir du client, les éléments variables étant peu significatifs.

### 2.2.2 Coût des ventes

Le coût des ventes correspond principalement aux achats consommés et à l'impact net de la dépréciation des stocks comptabilisée sur l'exercice.

Les remises et rabais ainsi que les escomptes financiers obtenus viennent en déduction des achats.

### 2.2.3 Charges de personnel

Les charges de personnel intègrent les coûts liés aux salaires et charges sociales.

## 2.2.4 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée constituée des emprunts, de la trésorerie et des autres passifs financiers ;
- charges d'intérêts sur les obligations locatives ;
- services et commissions bancaires ;
- résultat de change ;
- évaluation des dérivés, lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée ;
- impact de l'application de la norme *IAS 29 - information financière dans les économies hyperinflationnistes* aux comptes de la société turque IMS Özel Çelik.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 2.2.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt inclut les impôts courants sur les sociétés et les impôts différés.

La charge d'impôt exigible est égale aux impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 12 - Impôts sur les résultats*, les impôts différés sont évalués selon l'approche bilantielle et la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les impôts différés résultant de ces dernières ne sont cependant reconnus qu'après analyse de leur recouvrabilité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux à laquelle sont soumises les filiales françaises est classée sur la ligne " impôt sur les résultats " de l'état consolidé du résultat global.

Le Groupe a entamé les analyses d'impact de Pilier 2 qui va concerner les multinationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros. L'impact sur l'exercice 2023 est de l'ordre de 0,1 million d'euros.

## 2.2.6 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le Résultat Net Part du Groupe de la période par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période, à l'exception des actions en auto-détention. Ce nombre moyen pondéré d'actions en circulation correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires annulées ou émises durant la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le Résultat Net Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), retraité des actions en auto-détention.

## 2.2.7 Secteurs opérationnels

En application de la norme *IFRS 8 - Secteurs opérationnels*, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance et l'allocation des ressources de chaque secteur opérationnel.

Conformément à l'organisation opérationnelle du Groupe, l'évaluation de la performance et l'allocation des ressources est réalisée au niveau des filiales regroupées par division :

- JACQUET : distribution de tôles quarto inox ;
- STAPPERT : distribution de produits longs inox ;
- IMS group : distribution de métaux pour la mécanique.

Les indicateurs sectoriels de référence examinés par les principaux décideurs sont : le chiffre d'affaires, la marge brute, le Résultat Opérationnel Courant, le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel et son niveau par rapport à l'activité.

## 2.2.8 Écarts d'acquisition - Regroupements d'entreprises

La norme *IFRS 3* prévoit l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif dans l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Lorsque l'écart d'acquisition est négatif (badwill), il est comptabilisé immédiatement en résultat. La détermination des justes valeurs et des goodwills est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Conformément à la norme *IAS 27*, toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés étrangères hors zone euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis en conséquence au cours de clôture selon la norme *IAS 21*.

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 36 - Dépréciation d'actifs*, la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an à la clôture de chaque exercice et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Ce test est réalisé au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté.

Les UGT correspondent aux 3 divisions du Groupe.

Les divisions correspondent à l'organisation opérationnelle du Groupe et constituent la base du reporting interne servant à la direction pour l'évaluation de la performance.

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs, le Groupe réexamine la valeur recouvrable des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes d'une durée de 5 ans, et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le taux d'actualisation retenu est apprécié individuellement au niveau de chaque UGT et est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe, auquel une prime de taille d'entreprise est appliquée pour les filiales les moins significatives.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ("discounted cash flows") utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ;
- l'évolution des prix de vente et des marges brutes ;
- l'évolution des cours des matières premières et des devises ;
- le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont affectées de manière définitive à la valeur brute de l'écart d'acquisition.

## 2.2.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables tels que des logiciels.

La durée d'utilité des actifs incorporels est appréciée pour chaque actif comme étant finie ou indéterminée. Quand un actif incorporel a une durée d'utilité finie, il est amorti sur cette période.

Les durées et les modes d'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie sont revus au moins à la clôture de chaque exercice ou dès lors qu'un indice de perte de valeur existe.

## 2.2.10 Immobilisations corporelles

### Valeurs brutes

Conformément à la norme *IAS 16 - Immobilisations corporelles*, les actifs sont décomposés si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou si elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents. Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- de tous les frais directement attribuables, engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat ;
- majorés des écarts d'évaluation issus de l'affectation des écarts de première consolidation.

### Amortissements et dépréciation

Les méthodes et durées d'amortissement (correspondant à la durée d'utilité) appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- les bâtiments et leurs aménagements sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 1 et 30 ans ;
- les équipements industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 15 ans ;
- les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que les véhicules et le matériel informatique sont amorties linéairement sur des durées d'utilité estimées généralement comprises entre 3 et 10 ans.

Le Groupe utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. Le Groupe exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable, déterminée sur la base de la plus forte valeur entre la valeur de marché et les flux futurs de trésorerie actualisés.

## 2.2.11 Contrats de location

Les obligations locatives sont présentées au passif soit en " obligations locatives long terme ", soit en " obligations locatives court terme ", l'actif associé est classé en " droits d'utilisation ".

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :

- contrats de location de biens de courte durée ;
- contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur.

Les charges relatives à ces contrats demeurent classées en charges opérationnelles.

Les loyers futurs sont actualisés avec le taux marginal d'endettement du preneur déterminé par zone géographique soit 3 % pour les sociétés européennes et 5 % pour les sociétés d'Amérique du Nord, le taux implicite étant difficilement déterminable.

La durée d'amortissement est généralement la durée du contrat, sauf en cas d'option d'achat certaine. Dans ce cas, la durée retenue est la durée d'utilité.

Suite aux décisions de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle, le Groupe a réexaminé la durée de certains de ses contrats de location, mais n'a pas apporté de changement significatif dans leur durée.

## 2.2.12 Instruments financiers

### 2.2.12.1 Actifs financiers

Ils se décomposent en :

- actifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les actifs financiers non courants tels que les prêts ou les dépôts et cautionnements et les actifs courants (créances clients, autres actifs hors charges constatées d'avance) ;
- actifs financiers désignés en tant que " juste valeur par le biais du résultat " : cette rubrique comprend les actifs de trésorerie et équivalents ainsi que les instruments financiers dérivés ;
- titres non consolidés et placements long terme : conformément à la norme *IFRS 9 - Instruments financiers*, ces catégories d'actifs sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat ou en OCI non recyclables.

### 2.2.12.2 Passifs financiers

Ils se décomposent en :

- passifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les dettes financières non courantes et courantes (banques et organismes de location-financière, autres financements et découverts bancaires) et les passifs courants et non courants (dettes fournisseurs, autres passifs hors produits constatés d'avance) ;
- conformément aux dispositions de la norme *IFRS 9 - Instruments financiers*, les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis ultérieurement au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. La part à moins d'un an est classée dans le poste " dettes financières court terme " et la part à plus d'un an est classée dans le poste " dettes financières long terme " ;
- conformément aux normes IFRS, les accords d'affacturage inversés sont présentés en fonction de la modification ou non des dettes concernées. Ainsi, lorsque les dettes fournisseurs ne sont pas substantiellement modifiées (durée et échéance, contrepartie, etc.), elles sont maintenues en dettes fournisseurs. Dans le cas contraire, elles s'apparentent à une opération de financement et sont présentées en dettes financières. L'analyse des contrats en vigueur a conduit à les considérer en dettes financières ;
- passifs financiers désignés en tant que " juste valeur par le biais du résultat " : cette rubrique comprend les instruments financiers dérivés.

### 2.2.12.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés incluent essentiellement des produits de couverture de taux d'intérêt et des produits de couverture de taux de change.

Les instruments dérivés sont valorisés à la juste valeur à la date de clôture. Lorsque le Groupe peut démontrer l'efficacité des couvertures, les variations de juste valeur sont constatées dans les autres éléments du résultat global ; lorsque le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

### 2.2.13 Stocks

#### Valeurs brutes

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré.

#### Valeur nette de réalisation

Une dépréciation peut être comptabilisée en fonction du délai de rotation des stocks et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. La dépréciation est ainsi calculée sur la base d'une valeur nette de réalisation estimée, actualisée en fonction de la date estimée de revente.

### 2.2.14 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Compte tenu des échéances courtes de paiement, leur juste valeur est assimilée à leur valeur nominale.

Les effets escomptés non échus sont réintégrés dans les comptes clients. Les cessions de créances sans recours qui répondent aux prescriptions de la norme *IFRS 9 - Instruments financiers*, sont déconsolidées. En effet, les risques de délai de paiement et de crédit sont transférés au factor.

Conformément à la norme *IFRS 9*, les pertes attendues dès l'origine relatives aux créances clients font l'objet d'une estimation et d'une dépréciation. Le Groupe ayant recours à l'assurance-crédit, l'exposition aux risques de crédit ne concerne que les créances clients non assurées. Le niveau de dépréciation est demeuré stable et l'application de la norme n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs.

Les créances irrécouvrables sont sorties du bilan et constatées en pertes.

### 2.2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste peut être constitué des liquidités en banque, des fonds de caisse, des comptes et dépôts à terme et des titres de placement, convertibles rapidement et soumis à un risque peu significatif de changement de valeur. Les titres de placement sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés en résultat financier. Ces placements sont détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

## 2.2.16 **Capitaux propres, actions auto-détenues, plans d'attribution gratuite d'actions**

### **Paiements fondés sur des actions**

Conformément à la norme *IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions*, les actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe sont évaluées à la juste valeur de l'avantage accordé à la date d'octroi.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans effet sur cette évaluation. La charge ainsi calculée est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres, linéairement sur la période d'acquisition des droits.

### **Actions auto-détenues**

Les actions auto-détenues sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces actions sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

## 2.2.17 **Provisions courantes et non courantes**

Conformément à la norme *IAS 37*, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- il existe une obligation, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Selon leur échéance, les provisions sont considérées comme " courantes " (échéance inférieure à un an) ou " non courantes " (échéance supérieure à un an).

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

## 2.2.18 **Provisions pour engagements sociaux**

Certains salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations locales en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés, des indemnités de départ en retraite (ou des indemnités de départ de la Société) et des compléments de retraite. Il existe également des régimes de médailles du travail. Le Groupe propose ces avantages dans certains pays au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes, la charge correspondante étant comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Dans le cas de régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme *IAS 19*, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le Groupe applique la norme *IAS 19* révisée et comptabilise la variation des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global.

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

### 2.2.19 **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les impôts différés actifs ne sont enregistrés à l'actif que si des bénéfices imposables suffisants pour les résorber sont prévus, en s'appuyant sur un business plan élaboré sur la base des hypothèses les plus probables. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans, et tient compte des législations en vigueur à la date de la clôture. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au moins une fois par an lors de la clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations de taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains.

### 2.2.20 **Passifs d'impôt exigible**

Toutes les dettes d'impôt sont enregistrées conformément à la norme IAS 12.

### 2.2.21 **Créances et dettes libellées en monnaie étrangère**

Les opérations libellées en devise sont comptabilisées à leur contre-valeur en euro à la date de la transaction. À la date de clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de clôture. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique " résultat de change " et présentés en autres produits et charges financières dans l'état consolidé du résultat global.

Les écarts de change relatifs à des éléments monétaires faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère sont traités de la même manière que l'investissement dans le capital de la filiale, c'est-à-dire, comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. Lors de la sortie de l'investissement net, ces écarts de change sont reclassés de capitaux propres en résultat.

### 2.2.22 **Hyperinflation**

Le Groupe a appliqué pour la première fois en 2022 la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* aux comptes de la société IMS Özel Çelik située en Turquie. Les états financiers de cette entité ont été retraités pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de la monnaie fonctionnelle, avec un impact positif de 1,6 million d'euros sur les réserves consolidées et une charge de 1,2 million d'euros dans le résultat financier.

Les éléments du résultat global ont été convertis au taux de clôture.

## 2.3 Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

### 2.3.1 Secteurs opérationnels

Le Groupe est organisé autour de 3 divisions :

- JACQUET                      - STAPPERT                      - IMS group

Au 31 décembre 2022, les indicateurs clés par secteur opérationnel étaient les suivants :

m€	JACQUET	STAPPERT	IMS group	Autres <sup>1</sup>	Élimination inter-marques	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>619</b>	<b>784</b>	<b>1 301</b>	-	(21)	<b>2 683</b>
Variation 2022 vs 2021	+44,2 %	+28,3 %	+37,7 %	n.a.	n.a.	+36,2 %
Effet prix	+41,9 %	+35,7 %	+37,9 %	n.a.	n.a.	+38,1 %
Effet volume	-2,1 %	-7,4 %	-0,2 %	n.a.	n.a.	-2,9 %
Effet périmètre	+4,4 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	+1,0 %
<b>Marge brute</b>	<b>208</b>	<b>154</b>	<b>319</b>	-	-	<b>681</b>
<b>Résultat Opérationnel Courant <sup>2</sup></b>	<b>93</b>	<b>56</b>	<b>104</b>	<b>10</b>	-	<b>263</b>
<b>BFR opérationnel</b>	<b>198</b>	<b>143</b>	<b>402</b>	<b>3</b>	-	<b>746</b>
<i>en % du chiffre d'affaires <sup>3</sup></i>	<i>31,3 %</i>	<i>18,3 %</i>	<i>30,9 %</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>27,7 %</i>

<sup>1</sup> Il s'agit des activités hors Marques (dont JACQUET METALS SA).

<sup>2</sup> Le Résultat Opérationnel Courant est retraité des profits sur cessions d'actifs immobilisés (0,6 million d'euros au niveau du Groupe) et de charges non récurrentes (4,1 millions d'euros au niveau du Groupe comprenant notamment des provisions pour risque de taxation rétroactive sur certaines importations) et s'établit à 263 millions d'euros.

<sup>3</sup> 12 mois glissants (intégrant Fidelity PAC Metals sur 12 mois glissants).  
n.a.: Non applicable.

Au 31 décembre 2023, les indicateurs clés par secteur opérationnel sont les suivants :

m€	JACQUET	STAPPERT	IMS group	Autres <sup>1</sup>	Élimination inter-marques	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>521</b>	<b>621</b>	<b>1 107</b>	-	(19)	<b>2 230</b>
Variation 2023 vs 2022	-15,9 %	-20,8 %	-14,9 %	n.a.	n.a.	-16,9 %
Effet prix	-10,0 %	-8,2 %	-6,7 %	n.a.	n.a.	-8,0 %
Effet volume	-7,2 %	-13,2 %	-9,6 %	n.a.	n.a.	-10,1 %
Effet périmètre	+1,3 %	+0,6 %	+1,4 %	n.a.	n.a.	+1,1 %
<b>Marge brute</b>	<b>143</b>	<b>106</b>	<b>232</b>	-	(0)	<b>481</b>
<b>Résultat Opérationnel Courant <sup>2</sup></b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	-	<b>99</b>
<b>BFR opérationnel</b>	<b>156</b>	<b>130</b>	<b>364</b>	<b>6</b>	-	<b>657</b>
<i>en % du chiffre d'affaires <sup>3</sup></i>	<i>29,9 %</i>	<i>21,0 %</i>	<i>29,6 %</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>27,9 %</i>

<sup>1</sup> Il s'agit des activités hors marques (dont JACQUET METALS SA).

<sup>2</sup> Le Résultat Opérationnel Courant est retraité des profits sur cessions d'actifs immobilisés (0,4 millions d'euros au niveau du Groupe) et des produits non récurrents (2,5 millions d'euros au niveau du Groupe) liés aux acquisitions 2023 et s'établit à 99 millions d'euros.

<sup>3</sup> 12 mois glissants (intégrant les acquisitions de 2023 sur 12 mois glissants).  
n.a.: Non applicable.

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présente de la façon suivante :

m€	2023		2022	
	Chiffre d'affaires	en %	Chiffre d'affaires	en %
Allemagne	835	37 %	1 031	38 %
France	212	10 %	239	9 %
Amérique du Nord	158	7 %	178	7 %
Espagne	157	7 %	172	6 %
Italie	151	7 %	174	7 %
Pays-Bas	149	7 %	191	7 %
Autres Europe	510	23 %	634	24 %
Hors Europe	58	2 %	65	2 %
<b>Total</b>	<b>2 230</b>	<b>100 %</b>	<b>2 683</b>	<b>100 %</b>

### 2.3.2 Coût des ventes

m€	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 230</b>	<b>2 683</b>
<b>Coût des ventes</b>	<b>(1 750)</b>	<b>(2 003)</b>
Dont achats consommés	(1 792)	(1 934)
Dont dépréciation des stocks	42	(69)
<b>Marge brute</b>	<b>481</b>	<b>681</b>
<i>Taux de marge</i>	<i>21,5 %</i>	<i>25,4 %</i>

La marge brute 2023 s'établit à 481 millions d'euros et représente 21,5 % du chiffre d'affaires contre 25,4 % en 2022.

### 2.3.3 Charges opérationnelles

La baisse des charges opérationnelles est principalement liée à la baisse d'activité. L'inflation a contribué pour environ +2,5 millions d'euros à la variation des charges opérationnelles.

m€	2023	2022
Charges opérationnelles	(161)	(167)

### 2.3.4 Charges de personnel et effectifs

m€	2023	2022
Salaires	(149)	(168)
Charges sociales	(35)	(34)
Autres frais de personnel	(3)	(2)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(188)</b>	<b>(203)</b>
Taux de charges sociales	24 %	20 %

#### Effectifs

	2023	2022
<b>Équivalents temps plein à la clôture</b>	<b>3 339</b>	<b>3 060</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>3 155</b>	<b>3 079</b>
Dont France	475	457
Dont étranger	2 680	2 622

## Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2023 se sont élevés à 2 176 milliers d'euros contre 2 138 milliers d'euros en 2022.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non exécutifs de la Société se sont élevées à 121 milliers d'euros en 2023 contre 116 milliers d'euros en 2022.

### 2.3.5 Autres produits et charges non courants

Ce poste comprend des profits sur cessions d'actifs immobilisés (0,4 million d'euros) et des produits liés aux acquisitions 2023 (badwill de 2,5 millions d'euros).

### 2.3.6 Résultat financier

m€	2023	2022
Intérêts sur dettes financières long terme	(15)	(6)
Intérêts sur obligations locatives	(2)	(2)
Intérêts sur dettes financières court terme	(7)	(4)
Produits d'intérêts	10	1
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>(15)</b>	<b>(11)</b>
Autres produits financiers	0,0	-
Autres charges financières	(4)	(5)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(19)</b>	<b>(16)</b>

Le résultat financier 2023 est une charge nette de 19 millions d'euros comprenant :

- le coût de l'endettement net 2023 pour 15 millions d'euros contre 11 millions d'euros en 2022. Le coût moyen de l'endettement brut s'élève à 4,7 % en 2023 ;
- une charge nette de 4 millions d'euros (5 millions d'euros en 2022) composée essentiellement des frais de services bancaires pour 2,8 millions d'euros (2,3 millions d'euros en 2022), d'une perte nette de change quasi nulle (perte de 1,4 million d'euros en 2022) ainsi que d'une perte de 1,2 million d'euros (perte de 1,2 million d'euros en 2022) liée l'application de la norme IAS 29 (économies hyperinflationnistes) aux comptes de la société IMS Özel Çelik.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change est exposée dans les §2.4.17.3.2 et 2.4.17.3.3 du présent chapitre.

### 2.3.7 Impôts sur les résultats

m€	2023	2022
Impôts exigibles	(13)	(64)
Impôts différés	(16)	10
<b>Total impôts</b>	<b>(29)</b>	<b>(53)</b>

Le rapprochement entre l'impôt théorique, calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France (25 % en 2023) au résultat avant impôt, et la charge d'impôt réelle se présente ainsi :

m€	Base 2023	Impôt correspondant +produits / -charges	Taux
<b>Résultat consolidé avant impôts</b>	<b>83,5</b>		
<b>Calcul au taux théorique en France</b>		<b>(20,9)</b>	<b>25,00 %</b>
Impact des différences permanentes <sup>1</sup>		(0,4)	0,5 %
Impact de la création de reports fiscaux non-activés		(7,8)	9,3 %
Impact de l'utilisation de reports fiscaux antérieurs non activés		0,1	-0,1 %
Activation de reports fiscaux déficitaires antérieurs		1,8	-2,1 %
Autres		(1,8)	2,2 %
<b>Total impacts corrections de la base imposable</b>		<b>(8,1)</b>	<b>9,7 %</b>
Différentiels de taux entre la France et les autres pays		(1,5)	1,8 %
Autres <sup>2</sup>		1,9	-2,3 %
<b>Charge d'impôt réelle</b>		<b>(28,5)</b>	<b>34,2 %</b>

<sup>1</sup> Les différences permanentes proviennent des charges non déductibles fiscalement.

<sup>2</sup> La ligne "Autres" correspond essentiellement à des crédits d'impôt (cf. §2.2.5 du présent chapitre).

Concernant les reports fiscaux déficitaires, l'analyse des positions bilantielles arrêtées au 31 décembre 2023 est présentée au §2.4.14 du présent chapitre.

## 2.3.8 Résultats par action

	2023	2022
<b>Résultat net part du Groupe (k€)</b>	<b>50 744</b>	<b>179 640</b>
Nombre moyen pondéré d'actions	22 788 521	23 022 739
Actions auto-détenues	293 473	65 447
Nombre moyen pondéré d'actions hors actions en auto-détention	22 495 048	22 957 292
<b>Résultat net de base par action (€)</b>	<b>2,26</b>	<b>7,82</b>
Attribution gratuite d'actions*	3 958	-
Nombre moyen pondéré d'actions après effet dilutif, hors actions en auto-détention	22 499 006	22 957 292
<b>Résultat net par action dilué (€)</b>	<b>2,26</b>	<b>7,82</b>

\* Nombre moyen d'actions sur l'exercice.

## 2.4 Notes relatives à l'état de la situation financière

### 2.4.1 Écarts d'acquisition - Regroupements d'entreprises

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Augmen- tation	Diminution	Écart de conversion	31.12.22
UGT JACQUET	10	1	-	-	(0)	11
UGT STAPPERT	40	-	-	-	-	40
UGT IMS group	16	-	-	-	-	16
<b>Écarts d'acquisition en valeur nette</b>	<b>66</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>67</b>

m€	31.12.22	Entrée de périmètre	Augmen- tation	Diminution	Écart de conversion	31.12.23
UGT JACQUET	11	-	-	-	(0)	11
UGT STAPPERT	40	0	-	-	-	41
UGT IMS group	16	3	-	-	-	19
<b>Écarts d'acquisition en valeur nette</b>	<b>67</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>70</b>

La variation du poste " Écarts d'acquisition " sur l'exercice 2023 provient de l'acquisition des sociétés DELTA ACCIAI, COMETAL Metallhalbzeuge et SISO.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a procédé à une analyse des performances réalisées par les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux 3 divisions du Groupe afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur. Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs selon la méthode des flux de trésorerie futurs sont présentées ci-dessous pour information :

- horizon des prévisions : 5 ans ;
- taux de croissance moyen à l'infini de 1,8 % utilisé pour projeter les flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions. Ce dernier est basé sur des taux de croissance à l'infini compris entre 1,0 % (pour les sociétés évoluant sur des marchés considérés comme matures et / ou sur lesquels le Groupe est historiquement présent) et 3,8 % (pour les sociétés dont les marchés sont en développement et / ou sur lesquels le Groupe affiche des ambitions de croissance supérieures à la croissance attendue du marché) ;
- taux d'actualisation compris entre 9,0 % et 9,6 % selon les divisions, appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier :

- les taux de croissance à l'infini de  $\pm 0,5$  point et le taux d'actualisation de  $\pm 1$  point ;
- les pourcentages de marge brute exprimée en euros de  $\pm 1$  %.

Ces analyses n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater à fin 2023. Depuis 2011, il n'y a pas eu de dépréciation au niveau des UGT.

## 2.4.2

### Immobilisations incorporelles

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	Écarts de conversion	31.12.22
Logiciels	24,1	0,1	0,4	(0,1)	0,1	(0,0)	24,6
Coûts de développement*	3,6	-	-	-	-	-	3,6
Autres	1,1	0,1	0,0	-	-	0,0	1,1
<b>Valeur brute</b>	<b>28,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,0)</b>	<b>29,4</b>
Logiciels	(21,7)	(0,1)	(0,6)	0,1	0,0	0,0	(22,3)
Coûts de développement*	(2,3)	-	(0,4)	-	-	-	(2,6)
Autres	(1,0)	(0,0)	(0,0)	-	-	0,0	(1,1)
<b>Amortissements</b>	<b>(25,0)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(26,0)</b>
Logiciels	2,4	0,0	(0,2)	0,0	0,1	(0,0)	2,4
Coûts de développement*	1,3	-	(0,4)	-	-	-	0,9
Autres	0,0	0,0	(0,0)	-	-	0,0	0,1
<b>Valeur nette</b>	<b>3,7</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>3,4</b>

\* Coûts de développement de l'ERP Groupe (JAC3).

m€	31.12.22	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement et autres	Écarts de conversion	31.12.23
Logiciels	24,6	0,1	0,3	(11,2)	0,1	(0,0)	14,0
Coûts de développement*	3,6	-	-	-	-	-	3,6
Autres	1,1	0,3	-	(0,1)	-	(0,0)	1,4
<b>Valeur brute</b>	<b>29,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>(11,2)</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,0)</b>	<b>19,0</b>
Logiciels	(22,3)	(0,1)	(0,7)	11,2	(0,0)	0,0	(12,0)
Coûts de développement*	(2,6)	-	(0,4)	-	-	-	(3,0)
Autres	(1,1)	(0,3)	(0,0)	0,1	-	0,0	(1,4)
<b>Amortissements</b>	<b>(26,0)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>11,2</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>(16,3)</b>
Logiciels	2,4	0,0	(0,4)	(0,0)	0,1	(0,0)	2,0
Coûts de développement*	0,9	-	(0,4)	-	-	-	0,6
Autres	0,1	0,0	(0,0)	-	-	(0,0)	0,0
<b>Valeur nette</b>	<b>3,4</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,0)</b>	<b>2,6</b>

\* Coûts de développement de l'ERP Groupe (JAC3).

### 2.4.3 Immobilisations corporelles

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement et autres	Écarts de conversion	31.12.22
Terrains	29,5	-	0,1	-	0,0	0,0	29,7
Constructions	171,3	-	3,1	(0,2)	3,6	0,3	178,1
Matériel, outillage, installations techniques	208,9	0,7	11,4	(5,2)	4,4	0,0	220,1
Matériel de transport	11,3	0,1	0,9	(1,4)	0,9	0,1	12,0
Matériel informatique	6,8	0,3	0,7	(0,3)	0,1	(0,0)	7,5
Autres immobilisations corporelles	34,0	0,3	1,8	(1,1)	0,2	(0,0)	35,2
Immobilisations corporelles en cours	8,2	-	9,0	-	(4,6)	0,1	12,7
Avances et acomptes	2,2	-	2,2	-	(1,9)	(0,0)	2,5
<b>Total valeur brute</b>	<b>472,1</b>	<b>1,4</b>	<b>29,2</b>	<b>(8,2)</b>	<b>2,7</b>	<b>0,5</b>	<b>497,7</b>
Constructions	(92,7)	-	(6,2)	0,2	(0,3)	0,1	(98,8)
Matériel, outillage, installations techniques	(169,9)	(0,6)	(9,0)	4,7	(1,9)	0,1	(176,6)
Matériel de transport	(8,9)	(0,1)	(0,8)	1,2	(0,2)	(0,0)	(8,8)
Matériel informatique	(5,5)	(0,3)	(0,8)	0,3	(0,0)	0,0	(6,3)
Autres immobilisations corporelles	(27,2)	(0,3)	(2,0)	1,1	0,0	0,0	(28,3)
<b>Total amortissements</b>	<b>(304,3)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(18,8)</b>	<b>7,5</b>	<b>(2,4)</b>	<b>0,2</b>	<b>(318,9)</b>
Terrains	(1,0)	-	(0,0)	-	-	0,0	(1,0)
Constructions	(0,6)	-	(0,0)	0,0	0,0	-	(0,6)
Matériel, outillage, installations techniques	(2,1)	0,0	(0,0)	0,0	0,0	-	(2,1)
Autres immobilisations corporelles	(0,1)	-	-	0,0	(0,0)	-	(0,1)
<b>Total dépréciation</b>	<b>(3,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(3,7)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>164,1</b>	<b>0,2</b>	<b>10,4</b>	<b>(0,7)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>175,1</b>

m€	31.12.22	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement et autres	Écart de conversion	31.12.23
Terrains	29,7	2,7	15,3	-	0,6	0,1	48,4
Constructions	178,1	16,5	8,8	(0,3)	1,6	0,4	205,1
Matériel, outillage, installations techniques	220,1	10,3	15,2	(6,1)	9,5	(0,4)	248,7
Matériel de transport	12,0	1,3	1,3	(0,9)	0,2	(0,0)	13,8
Matériel informatique	7,5	0,1	0,7	(0,9)	0,1	(0,0)	7,5
Autres immobilisations corporelles	35,2	2,5	1,7	(0,8)	0,3	0,0	38,9
Immobilisations corporelles en cours	12,7	0,0	7,8	-	(6,2)	(0,0)	14,3
Avances et acomptes	2,5	-	1,2	-	(2,7)	0,0	1,0
<b>Total valeur brute</b>	<b>497,7</b>	<b>33,5</b>	<b>52,0</b>	<b>(9,0)</b>	<b>3,4</b>	<b>0,0</b>	<b>577,7</b>
Constructions	(98,8)	(6,1)	(6,7)	0,1	(0,0)	(0,2)	(111,6)
Matériel, outillage, installations techniques	(176,6)	(8,7)	(9,8)	4,8	(3,8)	0,2	(193,9)
Matériel de transport	(8,8)	(1,1)	(0,8)	0,8	0,0	0,0	(9,8)
Matériel informatique	(6,3)	(0,1)	(0,6)	0,9	(0,0)	0,0	(6,1)
Autres immobilisations corporelles	(28,3)	(2,3)	(1,8)	0,8	0,5	(0,0)	(31,1)
<b>Total amortissements</b>	<b>(318,9)</b>	<b>(18,1)</b>	<b>(19,7)</b>	<b>7,5</b>	<b>(3,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>(352,6)</b>
Terrains	(1,0)	-	(0,0)	-	-	0,0	(1,0)
Constructions	(0,6)	-	-	-	-	-	(0,6)
Matériel, outillage, installations techniques	(2,1)	-	(0,0)	-	-	0,0	(2,1)
Autres immobilisations corporelles	(0,1)	-	-	-	-	-	(0,1)
<b>Total dépréciation</b>	<b>(3,7)</b>	<b>-</b>	<b>(0,0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>(3,8)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>175,1</b>	<b>15,3</b>	<b>32,3</b>	<b>(1,5)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>221,3</b>

Les investissements ont représenté 52 millions d'euros, principalement dédiés au renforcement des capacités des centres de distribution ainsi qu'à l'amélioration et au renouvellement de leurs équipements. Le Groupe a notamment investi pour la division JACQUET avec l'achat d'un tènement immobilier en Allemagne (région de Stuttgart) et l'achat d'un terrain au Canada (région de Toronto) pour sa filiale ROLARK.

## 2.4.4

## Droits d'utilisation - Obligations locatives

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement et autres	Réévaluation contrat	Écarts de conversion	31.12.22
Droit d'utilisation - Terrains	5,4	-	0,0	-	0,0	-	-	5,4
Droit d'utilisation - Constructions	85,8	0,7	5,5	(1,5)	19,8	0,6	(0,2)	110,6
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	13,9	0,1	2,8	(0,7)	(0,6)	(2,1)	(0,0)	13,3
Droit d'utilisation - Matériel de transport	8,2	0,0	3,1	(1,8)	0,1	(0,2)	(0,0)	9,4
Droit d'utilisation - Matériel informatique	0,3	-	0,0	-	0,0	-	(0,0)	0,4
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	0,5	-	0,1	(0,1)	0,0	-	(0,0)	0,5
<b>Total valeur brute</b>	<b>114,2</b>	<b>0,8</b>	<b>11,4</b>	<b>(4,1)</b>	<b>19,4</b>	<b>(1,8)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>139,6</b>
Droit d'utilisation - Terrains	(0,8)	-	(0,3)	-	-	-	-	(1,2)
Droit d'utilisation - Constructions	(40,2)	-	(14,2)	1,5	-	(0,1)	0,0	(53,0)
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	(6,5)	-	(1,8)	0,7	-	1,8	0,0	(5,8)
Droit d'utilisation - Matériel de transport	(3,6)	-	(2,3)	1,8	-	0,2	0,0	(3,9)
Droit d'utilisation - Matériel informatique	(0,2)	-	(0,1)	-	-	-	(0,0)	(0,3)
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	(0,2)	-	(0,1)	0,1	-	-	(0,0)	(0,2)
<b>Total amortissements</b>	<b>(51,6)</b>	<b>-</b>	<b>(18,7)</b>	<b>4,1</b>	<b>-</b>	<b>1,9</b>	<b>0,0</b>	<b>(64,3)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>62,6</b>	<b>0,8</b>	<b>(7,4)</b>	<b>-</b>	<b>19,4</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,2)</b>	<b>75,3</b>

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement et autres	Réévaluation contrat	Écarts de conversion	31.12.22
Créances sous-location - Constructions	4,1	-	-	(0,9)	-	-	-	3,2
<b>Valeur brute</b>	<b>4,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,2</b>

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement entre part court terme et part long terme	Réévaluation contrat	Écarts de conversion	31.12.22
Obligations locatives IFRS 16 long terme	50,1	0,8	11,4	-	(21,8)	19,4	(0,2)	59,7
Obligations locatives IFRS 16 court terme	16,9	-	-	(19,8)	21,8	-	(0,1)	18,8
<b>Valeur brute</b>	<b>67,0</b>	<b>0,8</b>	<b>11,4</b>	<b>(19,8)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>19,4</b>	<b>(0,3)</b>	<b>78,4</b>

m€	31.12.22	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement et autres	Réévaluation contrat	Écarts de conversion	31.12.23
Droit d'utilisation - Terrains	5,4	-	-	-	-	0,0	-	5,4
Droit d'utilisation - Constructions	110,6	2,8	2,0	(3,6)	(2,8)	23,4	(0,6)	131,8
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	13,3	0,6	1,1	(0,3)	(4,3)	0,1	0,2	10,7
Droit d'utilisation - Matériel de transport	9,4	0,2	2,7	(1,6)	(0,1)	0,1	(0,1)	10,6
Droit d'utilisation - Matériel informatique	0,4	-	-	(0,3)	(0,0)	0,0	(0,0)	0,1
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	0,5	-	0,1	(0,1)	-	0,0	0,0	0,5
<b>Total valeur brute</b>	<b>139,6</b>	<b>3,6</b>	<b>5,9</b>	<b>(5,9)</b>	<b>(7,2)</b>	<b>23,6</b>	<b>(0,4)</b>	<b>159,2</b>
Droit d'utilisation - Terrains	(1,2)	-	(0,3)	-	-	-	-	(1,5)
Droit d'utilisation - Constructions	(53,0)	-	(15,3)	3,6	0,7	-	0,1	(63,9)
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	(5,8)	(0,0)	(1,5)	0,3	3,2	-	(0,1)	(4,0)
Droit d'utilisation - Matériel de transport	(3,9)	(0,0)	(2,6)	1,6	0,1	-	0,0	(4,7)
Droit d'utilisation - Matériel informatique	(0,3)	-	(0,1)	0,3	-	-	0,0	(0,1)
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	(0,2)	-	(0,1)	0,1	(0,0)	-	(0,0)	(0,2)
<b>Total amortissements</b>	<b>(64,3)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(19,9)</b>	<b>5,9</b>	<b>3,9</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>(74,4)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>75,3</b>	<b>3,6</b>	<b>(14,0)</b>	<b>-</b>	<b>(3,3)</b>	<b>23,6</b>	<b>(0,4)</b>	<b>84,8</b>

m€	31.12.22	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement et autres	Réévaluation contrat	Écarts de conversion	31.12.23
Créances sous-location - Constructions	3,2	-	-	(1,3)	2,6	-	-	4,4
<b>Valeur brute</b>	<b>3,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1,3)</b>	<b>2,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,4</b>

m€	31.12.22	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement entre part court terme et part long terme	Réévaluation contrat	Écarts de conversion	31.12.23
Obligations locatives IFRS 16 long terme	59,7	3,4	5,9	-	(24,6)	23,6	(0,2)	67,7
Obligations locatives IFRS 16 court terme	18,8	0,1	-	(21,0)	24,6	-	(0,0)	22,4
<b>Valeur brute</b>	<b>78,4</b>	<b>3,5</b>	<b>5,9</b>	<b>(21,0)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>23,6</b>	<b>(0,3)</b>	<b>90,1</b>

Le Groupe détient environ 700 contrats de location, principalement des baux. La valeur brute de ces contrats est de 160 millions d'euros.

En 2023, de nouveaux contrats ont été comptabilisés pour un montant de 6 millions d'euros.

Par ailleurs, les changements apportés aux contrats (ajustement des loyers ou réévaluation de la durée des contrats) ont conduit à réapprécier les obligations locatives à hauteur de 24 millions d'euros.

Les paiements liés aux obligations locatives se sont élevés à 21 millions d'euros. Parallèlement, les créances locatives de sous-location ont diminué de 1,3 million d'euros.

Les reclassements proviennent de levées d'option qui ont conduit à une comptabilisation dans le poste " immobilisations corporelles ".

Les créances de sous-location sont classées dans le poste " Autres actifs financiers ".

Les obligations locatives sont décomposées en une partie court terme (échéance à moins d'un an) et une partie long terme.

L'échéancier de la dette d'obligation locative est le suivant :

m€	31.12.23
Inférieure à 1 mois	2
Entre 1 et 3 mois	3
Entre 3 et 12 mois	17
<b>Obligations locatives court terme</b>	<b>22</b>
Entre 1 et 5 ans	54
Supérieure à 5 ans	14
<b>Obligations locatives long terme</b>	<b>68</b>
<b>Total obligations locatives</b>	<b>90</b>

### Impact au niveau du résultat global

L'application de la norme *IFRS 16* dans l'état consolidé du résultat global se résume ainsi :

m€	31.12.23
Charges opérationnelles nettes	22
Dotations aux amortissements	(20)
Charge d'intérêt sur les obligations locatives	(2)

Les charges de loyers restant comptabilisées en charges opérationnelles sont relatives à :

- des contrats à court terme : - 0,5 million d'euros ;
- des contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur : - 1,3 million d'euros ;
- des contrats de service : - 0,4 million d'euros.

### 2.4.5 Autres actifs financiers

Ce poste correspond principalement à des dépôts et cautionnements et à des créances dont l'échéance est supérieure à 1 an pour 8,8 millions d'euros ainsi qu'à des créances locatives pour 4,4 millions d'euros (cf. §2.4.4 du présent chapitre).

### 2.4.6 Stocks

m€	31.12.23	31.12.22
Valeur brute	832	971
Dépréciation	(155)	(190)
<b>Valeur nette</b>	<b>677</b>	<b>780</b>

Les stocks sont essentiellement composés des stocks de marchandises (tôles entières ou entamées, produits longs, etc.).

Au 31 décembre 2023, après prise en compte de leur rotation et de leur valeur nette de réalisation, les stocks ont été ajustés avec une dépréciation représentant 18,6 % de la valeur brute, contre 19,6 % en 2022.

## 2.4.7 Créances clients

m€	31.12.23	31.12.22
Clients	179	195
Effets à l'encaissement	16	20
Effets à recevoir	1	1
Effets escomptés non échus et factoring	0	0
Clients douteux	7	8
Produits à recevoir / avoirs à établir	0	1
<b>Valeur brute</b>	<b>204</b>	<b>224</b>
Dépréciation des créances	(6)	(6)
<b>Dépréciation</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>198</b>	<b>218</b>

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

La valeur nette des créances ne comprend pas les créances cédées sans recours qui s'élèvent à 45,9 millions d'euros en 2023, contre 54,7 millions d'euros en 2022.

L'analyse de la gestion des risques de contrepartie est exposée au §2.4.17.3.1 du présent chapitre. La variation des dépréciations de créances clients s'analyse comme suit :

m€	2023	2022
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(6,1)</b>	<b>(6,1)</b>
Entrée de périmètre	(0,5)	-
Dotations nettes	0,3	0,0
Autres	0,1	0,0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(6,2)</b>	<b>(6,1)</b>

## 2.4.8 Actifs d'impôts exigibles

Au 31 décembre 2023 les actifs d'impôts exigibles s'élèvent à 9,8 millions d'euros. Le solde de ce poste correspond à des montants individuellement non significatifs.

## 2.4.9 Autres actifs

m€	31.12.23	31.12.22
Avances et acomptes versés sur commandes	6	17
Créances fiscales	15	15
Autres actifs	8	7
Charges constatées d'avance	7	5
<b>Valeur brute</b>	<b>36</b>	<b>44</b>

Les " créances fiscales " correspondent à des créances autres que l'impôt sur les sociétés (TVA et garanties / dépôts douanes). L'ensemble des créances est à moins d'un an.

## 2.4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

m€	31.12.23	31.12.22
Trésorerie	230	197
Équivalents de trésorerie	112	57
<b>Valeur brute</b>	<b>342</b>	<b>254</b>

Les " Équivalents de trésorerie " correspondent essentiellement à des dépôts à terme. L'analyse de la gestion des risques de taux à l'actif du bilan est exposée au §2.4.17.3.2.1 du présent chapitre.

## 2.4.11 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté dans la partie " Variation des capitaux propres consolidés ".

### 2.4.11.1 Capital social

Par décisions des 10 mai et 7 novembre 2023, le Conseil d'administration a annulé respectivement 315 530 et 210 000 actions auto-détenues, soit 525 530 actions au cours de l'exercice 2023. À l'issue de ces annulations, le capital de la Société est dorénavant composé de 22 497 209 actions auxquelles sont attachés 32 263 510 droits de vote théoriques (au 31 décembre 2023).

Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit sur les deux derniers exercices :

	31.12.23	31.12.22
<b>Nombre d'actions</b>	<b>22 497 209</b>	<b>23 022 739</b>
Dont nombre d'actions bénéficiant d'un droit de vote double	9 766 301	9 760 785
Dont nombre d'actions en auto-détention	293 473	65 447

### 2.4.11.2 Autres variations constatées dans les capitaux propres

Les " Écarts actuariels " intègrent l'impact net d'impôt des écarts actuariels relatifs aux provisions pour engagements sociaux (-1,9 million d'euros), suite au passage du taux d'actualisation de 3,5 % à fin 2022 à 3,2 % à fin 2023.

Les " Autres variations " du résultat global proviennent de la réévaluation à la juste valeur des dérivés ainsi que de l'impact du traitement de l'hyperinflation en Turquie.

Les " Autres variations " en dehors du résultat global correspondent à la variation des actions auto-détenues comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

En 2023, hors contrat de liquidité, la Société n'a pas cédé de titres auto-détenus.

### 2.4.11.3 Écarts de conversion constatés dans les capitaux propres

La variation des écarts de conversion constatés dans les capitaux propres s'élève à -0,4 million d'euros au 31 décembre 2023. L'impact net sur les capitaux propres des écarts de conversion sur avances de trésorerie à long terme consenties aux filiales conformément à la norme IAS 21 est de -0,3 million d'euros. Ces écarts correspondent essentiellement à des avances consenties aux filiales américaines.

### 2.4.11.4 Programme de rachat d'actions et attribution gratuite d'actions

Les Assemblées générales du 24 juin 2022 et du 30 juin 2023 ont autorisé, respectivement dans leur vingt-quatrième et treizième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Au cours de l'année 2023, la Société a racheté 761 411 actions JACQUET METALS en vue de leur annulation dont 1 000 actions affectées aux attributions gratuites d'actions.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 293 473 actions, soit 1,30 % du capital :

- 3 500 actions en vue de leur attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés ;
- 280 138 actions en vue de leur annulation ;
- 9 835 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Les informations relatives aux actions gratuites attribuées durant l'exercice figurent dans le rapport spécial établi en application des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce.

### 2.4.11.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe développe notamment l'exploitation de ses divisions à travers un modèle atypique dans la distribution des métaux. Des filiales sont constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le manager de la filiale. Ce dernier investit et reçoit une participation minoritaire au capital. La filiale bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Des pactes d'actionnaires existent avec les actionnaires minoritaires.

Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la Société. Ils visent seulement à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit.

Le cas échéant, certains de ces pactes comprennent des options d'achat et de vente des participations minoritaires au bénéfice des deux parties. Généralement, les participations minoritaires sont valorisées sur une base proche des capitaux propres de la filiale.

Les pourcentages d'intérêts et de contrôle du Groupe dans chaque filiale et la liste des pays dans lesquels elles sont implantées sont présentés au §2.1.1 du présent chapitre.

### 2.4.12 Provisions courantes et non courantes

m€	31.12.22	Variation de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres	Écarts de conversion	31.12.23
Part non courante	9,7	0,0	0,5	-	(0,7)	(0,1)	(0,0)	9,4
Part courante	51,2	0,8	0,9	(1,6)	(3,6)	(0,0)	0,0	47,6
<b>Total</b>	<b>60,9</b>	<b>0,8</b>	<b>1,4</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(4,4)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>57,0</b>

La nature des provisions correspond à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation et des contentieux clients et fournisseurs.

## Provisions pour engagements sociaux

Les engagements de retraite sont principalement localisés en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues		France	Allemagne	Italie	Pays-Bas
<b>Taux d'actualisation</b>					
2023	Régime retraite chapeau	3,20 %			
	Médailles du travail	3,20 %			3,20 %
	IFC / Pensions / autres	3,20 %	3,20 % ou 3,50% selon durée	3,20 %	3,50 %
2022	Régime retraite chapeau	3,50 %			
	Médailles du travail	3,50 %			3,63 %
	IFC / Pensions / autres	3,50 %	3,50 % ou 3,80 % selon durée	3,50 %	3,67 %
<b>Taux inflation</b>					
2023		2,00 %	n.a.	2,00 %	2,10 %
2022		2,00 %	n.a.	2,00 %	2,60 %
<b>Taux moyen d'augmentation de salaire</b>					
2023		De 0,39 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge	dépend des sociétés	n.a.	2,10 %
2022		De 0,39 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge	dépend des sociétés	n.a.	2,60 %
<b>Duration</b>					
2023	Régime retraite chapeau	11			
	Médailles du travail	6	8		6
	IFC / Pensions / autres	10	11	12	20
2022	Régime retraite chapeau	10			
	Médailles du travail	6	9		7
	IFC / Pensions / autres	8	11	10	20

\* CSP : catégories socioprofessionnelles.

Comme sur les exercices précédents, le taux d'actualisation retenu a été évalué sur la base des obligations de première catégorie des entreprises privées notées AA (référence iBoxx € Corporate AA 10+).

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

m€						31.12.23	31.12.22
	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Autres pays	Total	Total
<b>Réconciliation de la situation financière à l'ouverture</b>							
1 Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(16,5)	(28,8)	(0,7)	(14,6)	(2,0)	(62,8)	(88,4)
2 Juste valeur des actifs à l'ouverture	5,9	5,1	-	12,5	0,5	24,0	33,5
<b>3 Situation financière à l'ouverture = 1+2</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(23,7)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(38,8)</b>	<b>(54,9)</b>
<b>Charge de l'exercice</b>							
1 Coût des services	0,3	0,3	0,0	0,3	0,3	1,3	1,4
2 Coût des services passés	(0,2)	0,2	-	-	0,2	0,2	0,0
3 Coût des intérêts	0,5	1,0	0,0	0,5	0,1	2,1	0,8
4 Rendement attendu des actifs	(0,2)	(0,2)	-	(0,5)	(0,0)	(0,9)	(0,3)
5 Frais d'administration	-	-	-	0,1	-	0,1	0,1
6 Amortissement des (gains) / pertes actuariels	(0,0)	0,1	-	-	(0,0)	0,0	(0,4)
<b>7 Charge de l'exercice = somme de 1 à 6</b>	<b>0,3</b>	<b>1,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>2,8</b>	<b>1,7</b>
<b>Évolution de la dette actuarielle (DBO)</b>							
1 Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(16,5)	(28,8)	(0,7)	(14,6)	(2,0)	(62,8)	(88,4)
2 Coût des services	(0,3)	(0,3)	(0,0)	(0,3)	(0,3)	(1,3)	(1,4)
3 Coût des intérêts	(0,5)	(1,0)	(0,0)	(0,5)	(0,1)	(2,1)	(0,8)
4 Contributions employés	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)
5 Prestations payées	1,0	1,9	0,1	0,2	0,3	3,5	3,4
6 Gains / (Pertes) actuariels	(1,1)	(0,8)	(0,1)	(0,8)	0,1	(2,6)	24,5
7 Réduction / Liquidation de régime	0,2	(0,2)	-	-	(0,2)	(0,2)	0,1
8 Entrée de périmètre	(0,2)	(0,3)	(0,1)	-	(0,1)	(0,6)	0,0
<b>9 Dette actuarielle (DBO) à la clôture = somme de 1 à 8</b>	<b>(17,3)</b>	<b>(29,6)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(16,1)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(66,2)</b>	<b>(62,8)</b>
<b>Projection des actifs</b>							
1 Juste valeur des actifs à l'ouverture	5,9	5,1	-	12,5	0,5	24,0	33,5
2 Rendement attendu des actifs	0,2	0,2	-	0,5	0,0	0,9	0,3
3 Contributions employeurs	-	0,6	-	0,6	0,0	1,2	0,3
4 Contributions employés	-	-	-	0,1	-	0,1	0,1
5 Prestations payées	-	(0,2)	-	(0,2)	-	(0,4)	(0,4)
6 Frais d'administration	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)
7 Gains / (Pertes) actuariels	(0,0)	(0,1)	-	0,1	(0,0)	-	(9,9)
8 Entrée de périmètre	-	0,3	-	-	-	0,3	-
<b>9 Juste valeur des actifs à la clôture = somme de 1 à 8</b>	<b>6,0</b>	<b>5,8</b>	<b>-</b>	<b>13,6</b>	<b>0,5</b>	<b>26,0</b>	<b>24,0</b>
<b>Réconciliation de la situation financière à la clôture</b>							
1 Dette actuarielle (DBO) à la clôture	(17,3)	(29,6)	(1,0)	(16,1)	(2,2)	(66,2)	(62,8)
2 Juste valeur des actifs à la clôture	6,0	5,8	-	13,6	0,5	26,0	24,0
<b>3 Situation financière = 1+2</b>	<b>(11,3)</b>	<b>(23,7)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(40,2)</b>	<b>(38,8)</b>
<b>(Provision) / Montant payé d'avance à la clôture</b>							
1 (Provision) / Montant payé d'avance à l'ouverture	(10,7)	(23,7)	(0,7)	(2,1)	(1,6)	(38,8)	(54,9)
2 Charge de l'exercice	(0,3)	(1,4)	(0,1)	(0,5)	(0,5)	(2,8)	(1,7)
3 Prestations / contributions employeur	1,0	2,3	0,1	0,7	0,3	4,3	3,3
4 Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(1,1)	(0,8)	(0,1)	(0,7)	0,1	(2,6)	14,3
5 Réduction / liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	0,1
6 Entrée de périmètre	(0,2)	(0,0)	(0,1)	-	(0,1)	(0,4)	0,0
<b>7 (Provision) / Montant payé d'avance à la clôture = somme de 1 à 6</b>	<b>(11,3)</b>	<b>(23,7)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(40,2)</b>	<b>(38,8)</b>
<b>Rationalisation des écarts actuariels générés au cours de l'exercice</b>							
1 Écarts liés au changement d'hypothèses démographiques	(0,1)	-	-	-	-	(0,1)	(0,3)
2 Écarts liés au changement d'hypothèses financières	(0,5)	(0,6)	(0,0)	(0,4)	(0,1)	(1,6)	26,2
3 Écart d'expérience	(0,4)	(0,2)	(0,1)	(0,4)	0,2	(0,9)	(1,7)
4 Écarts actuariels générés par les actifs de couverture	(0,0)	(0,1)	-	0,1	(0,0)	0,0	(9,9)
<b>5 Gains / (Pertes) actuariels sur l'exercice - Clôture = somme de 1 à 4</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>0,1</b>	<b>(2,6)</b>	<b>14,3</b>

Les actifs détenus en couverture des engagements sociaux s'élèvent à 26 millions d'euros et sont localisés essentiellement en France (un fonds de sécurisation a été mis en place en 2019 pour les régimes de retraite spéciaux), aux Pays-Bas et en Allemagne. Ils sont investis dans les fonds généraux de l'assureur à qui la société n'a généralement pas imposé de stratégie d'investissement (allocation actions, immobilier, etc.).

Les écarts actuariels sont essentiellement liés à des changements d'hypothèses financières, le taux d'actualisation étant passé de 3,5 % en 2022 à 3,2 % en 2023. Ils ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global pour un montant net d'impôt de -1,9 million d'euros.

En France, l'impact de la modification de l'hypothèse d'âge de départ à la retraite, qui résulte de la réforme des retraites d'avril 2023, a été traité comme une modification de régime. La charge de l'année a été ajustée en conséquence, l'impact n'est pas significatif.

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'actualisation, réalisée avec un pas de  $\pm 0,25$  % sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

m€	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total Groupe
<b>Dette actuarielle au 31.12.23</b>	<b>(17,1)</b>	<b>(29,3)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(16,2)</b>	<b>(63,4)</b>	<b>(66,2)</b>
Dette actuarielle calculée avec un taux +0,25 point	(16,7)	(28,5)	(0,8)	(15,4)	(61,4)	
Dette actuarielle calculée avec un taux -0,25 point	(17,6)	(30,0)	(0,8)	(17,1)	(65,5)	

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'inflation, réalisée avec un pas de  $\pm 0,25$  % sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

m€	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total Groupe
<b>Dette actuarielle au 31.12.23</b>	<b>(17,1)</b>	<b>(29,3)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(16,2)</b>	<b>(63,4)</b>	<b>(66,2)</b>
Dette actuarielle calculée avec un taux +0,25 point	(17,5)	(29,8)	(0,8)	(16,3)	(64,5)	
Dette actuarielle calculée avec un taux -0,25 point	(16,7)	(28,7)	(0,8)	(16,1)	(62,3)	

Les différents régimes sont peu sensibles au taux de revalorisation des salaires.

L'échéancier prévisionnel des prestations pour les 3 prochaines années prévoit une charge de 3 millions d'euros pour la France, de 0,5 million d'euros pour les Pays-Bas, de 5,8 millions d'euros pour l'Allemagne.

## 2.4.14 Impôts différés

L'origine des impôts différés est la suivante :

m€	31.12.23	31.12.22
Différences temporaires	20	19
Reports fiscaux déficitaires	6	5
Autres retraitements IFRS *	29	45
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>55</b>	<b>69</b>
Différences temporaires	4	4
Reports fiscaux déficitaires	0	-
Autres retraitements IFRS *	(12)	(12)
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(8)</b>	<b>(8)</b>

\* Il s'agit essentiellement de retraitements liés aux règles d'harmonisation comptable entre les filiales.

La variation des impôts sur reports fiscaux déficitaires activés s'analyse comme suit :

m€	2023	2022
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>5</b>	<b>16</b>
Utilisations	(2)	(13)
Activations	3	2
Écarts de conversion	0	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

## Dettes financières

m€	31.12.23	<1 an	1-5 ans	>5 ans	31.12.22
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>385</b>	<b>-</b>	<b>305</b>	<b>80</b>	<b>333</b>
Part <1 an des dettes financières long terme	88	88	-	-	55
Concours bancaires courants, factoring, escomptes	77	77	-	-	99
Intérêts courus	3	3	-	-	2
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>168</b>	<b>168</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>155</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>553</b>	<b>168</b>	<b>305</b>	<b>80</b>	<b>488</b>

Au 31 décembre 2023, les dettes financières long terme comportent principalement :

- des placements privés de droit allemand (Schuldscheindarlehen ou SSD) :
  - 150 millions d'euros mis en place en 2021 à échéance 2026,
  - 70 millions d'euros, mis en place en 2019, avec une première tranche de 36 millions d'euros à échéance décembre 2024, et une deuxième de 34 millions d'euros à échéance janvier 2025 ;
- Un crédit syndiqué revolving mis en place en juillet 2023 à échéance 2026 (non utilisé au 31 décembre 2023) ;
- Des prêts amortissables " PPR " à échéance 2031.

De plus, début 2024, le Groupe a mis en place un SSD de 72 millions d'euros (maturité 2029 in fine) qui viendra rembourser le SSD de 70 millions d'euros.

### Échéancier des dettes court terme

m€	31.12.23
Inférieures à 1 mois	88
Entre 1 et 3 mois	17
Entre 3 et 12 mois	63
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>168</b>

### Variations des dettes financières

m€	
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>488</b>
Nouveaux emprunts	151
Remboursements d'emprunts	(67)
Variation des concours bancaires courants, escomptes et facilités de crédit	(33)
Entrée de périmètre	13
Écarts de conversion et autres	0
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>553</b>

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 151 millions d'euros et correspondent principalement à des prêts amortissables " PPR " à échéance 2031 pour 95 millions d'euros.

Les concours bancaires courants, escomptes et facilités de crédit comprenaient au 31 décembre 2022 des accords d'affacturage inversés pour 2,6 millions d'euros. Leur solde est nul au 31 décembre 2023.

## Décomposition de l'endettement financier net par nature de taux et par devise

m€	31.12.23	31.12.22
Dettes financières à taux fixes	205	115
Dettes financières à taux variables	348	373
<b>Dettes financières</b>	<b>553</b>	<b>488</b>
Dont EUR	482	431
Dont USD	14	12
Dont CAD	29	21
Dont CZK	3	3
Dont PLN	15	13
Dont CHF	1	1
Dont HUF	1	2
Dont CNY	1	0
Dont GBP	2	2
Dont SEK	3	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	342	254
<b>Endettement financier net</b>	<b>210</b>	<b>234</b>

## 2.4.16 Dettes fournisseurs et autres passifs

m€	31.12.23	31.12.22
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>218</b>	<b>252</b>
<b>Passifs d'impôt exigible</b>	<b>10</b>	<b>36</b>
Dettes fiscales	17	25
Dettes sociales	38	44
Avances et acomptes sur commandes	2	2
Dettes sur immobilisations	0	1
Créditeurs divers	4	4
Produits constatés d'avance	2	2
<b>Autres passifs courants</b>	<b>63</b>	<b>78</b>
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

L'ensemble des dettes fournisseurs et autres passifs est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement moyen accordé par les fournisseurs est d'environ 60 jours.

## 2.4.17 Instruments financiers

### 2.4.17.1 Actifs financiers

m€	31.12.22	Ventilation par catégorie d'instruments						
		Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Juste valeur par OCI non recyclable
Actifs financiers non courants	21,6	-	21,6	-	-	-	-	21,6
Créances clients	217,8	217,8	-	-	-	-	-	217,8
Autres actifs	44,4	44,4	-	-	-	-	-	44,4
Instruments dérivés	7,4	7,4	-	-	-	7,4	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	254,1	254,1	-	254,1	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>545,2</b>	<b>523,6</b>	<b>21,6</b>	<b>254,1</b>	-	<b>7,4</b>	-	<b>283,7</b>

31.12.23	Ventilation par catégorie d'instruments							
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Juste valeur par OCI non recyclable	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	23,7	-	23,7	-	-	-	-	23,7
Créances clients	197,6	197,6	-	-	-	-	-	197,6
Autres actifs	36,2	36,2	-	-	-	-	-	36,2
Instruments dérivés	3,8	3,8	-	-	-	3,8	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	342,3	342,3	-	342,3	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>603,6</b>	<b>579,9</b>	<b>23,7</b>	<b>342,3</b>	<b>-</b>	<b>3,8</b>	<b>-</b>	<b>257,5</b>

#### 2.4.17.1.1 Prêts et créances au coût amorti

m€	2023			2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	25,0	(1,2)	23,7	22,8	(1,2)	21,6
Créances clients	203,8	(6,2)	197,6	223,8	(6,1)	217,8
Autres actifs	36,2	(0,0)	36,2	44,4	(0,0)	44,4
<b>Total</b>	<b>265,0</b>	<b>(7,5)</b>	<b>257,5</b>	<b>291,1</b>	<b>(7,3)</b>	<b>283,7</b>

#### 2.4.17.1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ou par éléments du résultat global

m€	2023		2022	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments financiers dérivés	3,8	-	7,4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	342,3	-	254,1	-
<b>Total</b>	<b>346,1</b>	<b>-</b>	<b>261,5</b>	<b>-</b>

Les instruments financiers dérivés actifs au 31 décembre 2023 sont présentés au §2.4.17.4 du présent chapitre. Le Groupe applique la comptabilité de couverture lorsque l'efficacité est démontrée. Lorsque ce n'est pas le cas, le Groupe constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture. Une variation brute de -3,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 a été enregistrée dans le résultat global.

#### 2.4.17.1.3 Juste valeur des actifs financiers

31.12.22					
m€	Niveau 1 (Prix coté)	Niveau 2 (Modèle avec données observables)	Niveau 3 (Modèle avec données inobservables)	Juste valeur	État de la situation financière
Actifs financiers non courants	-	-	21,6	21,6	21,6
Créances clients	-	217,8	-	217,8	217,8
Autres actifs	-	44,4	-	44,4	44,4
Instruments dérivés	-	7,4	-	7,4	7,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	254,1	-	-	254,1	254,1
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>254,1</b>	<b>269,6</b>	<b>21,6</b>	<b>545,2</b>	<b>545,2</b>

31.12.23					
m€	Niveau 1 (Prix coté)	Niveau 2 (Modèle avec données observables)	Niveau 3 (Modèle avec données inobservables)	Juste valeur	État de la situation financière
Actifs financiers non courants	-	-	23,7	23,7	23,7
Créances clients	-	197,6	-	197,6	197,6
Autres actifs	-	36,2	-	36,2	36,2
Instruments dérivés	-	3,8	-	3,8	3,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	342,3	-	-	342,3	342,3
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>342,3</b>	<b>237,6</b>	<b>23,7</b>	<b>603,6</b>	<b>603,6</b>

#### 2.4.17.1.4 État des variations des dépréciations sur actifs financiers

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Écarts de conversion	Reclassements	Dotations nettes	31.12.22
Dépréciation des actifs financiers non courants	1,2	-	-	-	-	1,2
Dépréciation des créances clients	6,1	-	-	(0,0)	(0,0)	6,1
<b>Total</b>	<b>7,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>7,3</b>

m€	31.12.22	Entrée de périmètre	Écarts de conversion	Reclassements	Dotations nettes	31.12.23
Dépréciation des actifs financiers non courants	1,2	-	-	-	-	1,2
Dépréciation des créances clients	6,1	0,5	-	(0,0)	(0,3)	6,2
<b>Total</b>	<b>7,3</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>7,4</b>

#### 2.4.17.2 Passifs financiers

31.12.22		Ventilation par catégorie d'instruments					
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Passifs financiers au coût amorti
Dettes financières	487,9	155,0	332,8	-	-	-	487,9
Dettes fournisseurs	251,6	251,6	-	-	-	-	251,6
Instruments dérivés	0,3	0,3	-	-	-	0,3	-
Autres passifs	77,9	77,9	-	-	-	-	77,9
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>822,3</b>	<b>484,8</b>	<b>337,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,3</b>	<b>822,0</b>

31.12.23		Ventilation par catégorie d'instruments					
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Passifs financiers au coût amorti
Dettes financières	552,6	167,6	385,0	-	-	-	552,6
Dettes fournisseurs	218,2	218,2	-	-	-	-	218,2
Instruments dérivés	0,5	0,5	-	-	-	0,5	-
Autres passifs	62,8	62,8	-	-	-	-	62,8
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>838,5</b>	<b>449,1</b>	<b>389,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>837,9</b>

#### 2.4.17.2.1 Dettes financières

Les éléments constitutifs des dettes financières sont exposés au §2.4.15 du présent chapitre.

L'analyse de la gestion des risques de liquidité est exposée au §2.4.17.3.2 du présent chapitre.

## 2.4.17.2.2 Instruments dérivés

m€	2023		2022	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments dérivés	0,5	-	0,3	-
<b>Total</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>

Les instruments financiers dérivés passifs au 31 décembre 2023 sont présentés au §2.4.17.4 du présent chapitre. Le Groupe applique la comptabilité de couverture, lorsque l'efficacité est démontrée. Dans ce cas, la variation de juste valeur est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Avec les instruments dérivés actif, une variation de -3,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 a été enregistrée dans le résultat global. Lorsque l'efficacité n'est pas démontrée, le Groupe constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change ainsi que les caractéristiques des contrats de couverture sont exposées aux §2.4.17.3.2, 2.4.17.3.3 et 2.4.17.4 du présent chapitre.

## 2.4.17.2.3 Dettes fournisseurs et autres passifs

Les éléments constitutifs des dettes fournisseurs et des autres passifs sont exposés au §2.4.16 du présent chapitre.

## 2.4.17.2.4 Juste valeur des passifs financiers

31.12.22

m€	Niveau 1 (Prix coté)	Niveau 2 (Modèle avec données observables)	Niveau 3 (Modèle avec données inobservables)	Juste valeur	État de la situation financière
Autres passifs non courants	-	4,6	-	4,6	4,6
Dettes financières	487,9	-	-	487,9	487,9
Dettes fournisseurs	-	251,6	-	251,6	251,6
Instruments dérivés	-	0,3	-	0,3	0,3
Autres passifs	-	77,9	-	77,9	77,9
<b>Total de la juste valeur des passifs financiers</b>	<b>487,9</b>	<b>334,4</b>	<b>-</b>	<b>822,3</b>	<b>822,3</b>

31.12.23

m€	Niveau 1 (Prix coté)	Niveau 2 (Modèle avec données observables)	Niveau 3 (Modèle avec données inobservables)	Juste valeur	État de la situation financière
Autres passifs non courants	-	4,4	-	4,4	4,4
Dettes financières	552,6	-	-	552,6	552,6
Dettes fournisseurs	-	218,2	-	218,2	218,2
Instruments dérivés	-	0,5	-	0,5	0,5
Autres passifs	-	62,8	-	62,8	62,8
<b>Total de la juste valeur des passifs financiers</b>	<b>552,6</b>	<b>285,9</b>	<b>-</b>	<b>838,5</b>	<b>838,5</b>

## 2.4.17.3 Gestion des risques liés aux instruments financiers

### 2.4.17.3.1 Risques de contrepartie

La structure fragmentée de la clientèle du Groupe, sans dépendance vis-à-vis d'un client en particulier ou d'un secteur industriel, limite le risque de contrepartie.

De plus, la souscription de contrats d'assurance-crédit permet de limiter l'exposition du Groupe aux seules créances clients non assurées.

Au 31 décembre 2023 les créances clients assurées représentent 96 % du poste clients.

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé aux clients est compris entre 30 et 120 jours selon les zones géographiques.

Les retards clients au 31 décembre 2023 sont présentés ci-dessous en valeur brute.

m€	31.12.23	31.12.22
<b>Créances non échues et non dépréciées</b>	<b>156,4</b>	<b>167,2</b>
<b>Créances échues et dépréciées</b>	<b>12,5</b>	<b>15,7</b>
<30 jours	4,2	7,8
30-60 jours	2,6	2,3
60-90 jours	0,8	1,0
90-120 jours	0,5	0,6
>120 jours	4,5	4,1
<b>Créances échues et non dépréciées</b>	<b>34,9</b>	<b>40,9</b>
<30 jours	27,6	31,6
30-60 jours	6,0	7,3
60-90 jours	0,7	0,9
90-120 jours	0,2	0,7
>120 jours	0,3	0,4
<b>Total créances</b>	<b>203,8</b>	<b>223,8</b>

## 2.4.17.3.2 Risques de taux et risques de liquidité

### 2.4.17.3.2.1 Analyse du risque de taux à l'actif du bilan

L'exposition aux risques de taux à l'actif du bilan porte principalement sur les placements de trésorerie du Groupe. Ces placements de trésorerie sont essentiellement des comptes à terme présentant un risque limité.

### 2.4.17.3.2.2 Analyse du risque de taux au passif du bilan

L'exposition aux risques de taux au passif du bilan concerne principalement la dette à taux variable du Groupe.

m€	31.12.23	31.12.22
Concours bancaires courants, factoring, escomptes à taux variables *	76,9	95,5
Emprunts à taux variables *	268,1	275,4
Dont emprunts à taux variables couverts	120,0	130,0
<b>Solde non couvert</b>	<b>225,1</b>	<b>240,9</b>

\* Hors intérêts courus

Au 31 décembre 2023, les dettes financières à taux variables sont couvertes à hauteur de 35 % par des contrats de couverture à échéance 2024.

En tenant compte de ces contrats de couverture, une variation de  $\pm 1$  point des taux d'intérêts aurait un impact de l'ordre de 2,3 millions d'euros sur la charge d'intérêt du Groupe.

### 2.4.17.3.2.3 Analyse du risque de liquidité

Sur la base des flux contractuels non actualisés portant à la fois sur le nominal et sur les intérêts, l'échéancier des dettes financières est le suivant :

31.12.23	Échéances				
	m€	Dettes financières	Engagement contractuel	<1 an	1-5 ans
<b>Dettes long terme y compris part court terme</b>	<b>473</b>	<b>533</b>	<b>97</b>	<b>329</b>	<b>107</b>
Concours bancaires courants, factoring, escomptes	77	77	77	-	-
Intérêts courus	3	3	3	-	-
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	-	-
<b>Total des dettes financières</b>	<b>553</b>	<b>612</b>	<b>177</b>	<b>329</b>	<b>107</b>

Les dettes financières à long et court terme étant principalement composées de dettes libellées en euro, aucune hypothèse de taux de change n'a été retenue.

Les dettes long terme (part long terme et part court terme) s'élèvent à 473 millions d'euros au 31 décembre 2023 et se composent essentiellement de dettes à taux variable.

Au 31 décembre 2023, l'engagement contractuel correspond :

- à la dette inscrite au bilan et aux intérêts futurs pour les dettes long terme. Pour les emprunts à taux variables non couverts, le calcul des intérêts futurs a été effectué sur la base d'un taux moyen de 4,80 % ;
- au montant nominal pour la ligne " Concours bancaires courants, factoring, escomptes ".

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants présentés au §2.5.3 du présent chapitre.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures. Au 31 décembre 2023 :

- la trésorerie active du Groupe s'élève à 342 millions d'euros dont 249 millions d'euros au niveau de la Société ;
- la Société dispose d'un crédit revolving de 160 millions d'euros, non utilisé à fin 2023, et d'autres facilités de crédit ;
- les filiales disposent de 147 millions d'euros de lignes de financement non utilisées.

Le montant des lignes de crédit utilisées et non utilisées est présenté au §2.5.2 du présent chapitre.

### 2.4.17.3.3 Risques de change

#### 2.4.17.3.3.1 Politiques de couverture de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne principalement les filiales anglaises, suédoises, suisses, polonaises, américaines, canadiennes, turques et chinoises pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales.

La Société est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

La direction financière analyse mensuellement les positions de change, devise par devise et filiale par filiale, puis définit et met en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture le plus souvent utilisé est l'achat ou la vente à terme de devises.

### 2.4.17.3.3.2 Risque de change sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères

Au 31 décembre 2023, les positions bilantielles nettes sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères par devise d'origine sont les suivantes :

m€	CAD	CHF	CNY	CZK	DKK	GBP	HUF	KRW	PLN	SEK	SGD	TRY	USD	Total
Actifs hors immobilisations incorporelles et corporelles	29,9	5,8	8,6	37,6	2,1	9,5	20,4	2,1	55,5	12,8	0,3	3,3	55,4	243,3
Passifs hors capitaux propres	39,2	2,8	3,7	16,0	1,0	4,6	10,0	4,0	31,0	7,7	0,6	2,0	22,6	145,2
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(9,3)</b>	<b>3,0</b>	<b>4,9</b>	<b>21,6</b>	<b>1,1</b>	<b>4,9</b>	<b>10,4</b>	<b>(1,9)</b>	<b>24,5</b>	<b>5,1</b>	<b>(0,3)</b>	<b>1,3</b>	<b>32,8</b>	<b>98,1</b>
Position hors-bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>(9,3)</b>	<b>3,0</b>	<b>4,9</b>	<b>21,6</b>	<b>1,1</b>	<b>4,9</b>	<b>10,4</b>	<b>(1,9)</b>	<b>24,5</b>	<b>5,1</b>	<b>(0,3)</b>	<b>1,3</b>	<b>32,8</b>	<b>98,1</b>

Les autres risques identifiés par le Groupe concernent les risques pays, les risques d'élasticité des prix, les risques d'évolution des cours des métaux.

### 2.4.17.4 Instruments dérivés

La valorisation de ces instruments, comptabilisée au niveau des charges financières nettes ou au niveau des autres éléments du résultat global a été effectuée sur la base d'anticipations de taux d'intérêt et de taux de change :

m€	31.12.22	Augmen- tation	Diminution	Juste valeur	31.12.23
Instruments dérivés - taux	-	-	-	-	-
Instruments dérivés - change	0,3	0,2	(0,2)	0,2	0,5
<b>Total instruments dérivés passif</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>
Instruments dérivés - taux	7,3	-	-	(3,6)	3,7
Instruments dérivés - change	0,1	-	-	(0,0)	0,0
<b>Total instruments dérivés actif</b>	<b>7,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3,6)</b>	<b>3,8</b>

L'analyse des risques de change, de taux et de liquidité est détaillée aux §2.4.17.3.2 et 2.4.17.3.3 du présent chapitre.

## 2.5 Engagements hors bilan

La direction financière du Groupe procède à une revue détaillée des engagements hors bilan. Les engagements reçus et donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

### 2.5.1 Synthèse des engagements donnés / reçus

Les engagements hors bilan se décomposent ainsi :

m€	31.12.23	31.12.22	Échéances		
			<1 an	1-5 ans	>5 ans
<b>Engagements reçus</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>142,8</b>	<b>193,3</b>	<b>109,0</b>	<b>19,6</b>	<b>14,2</b>
Garanties fournisseurs	7,0	29,3	7,0	-	-
Garanties données aux banques	53,7	63,5	44,4	9,3	-
Crédit documentaire / Lettre de Crédit / SBLC	2,2	1,0	2,2	-	-
Lettres de confort	49,8	41,0	40,7	4,6	4,5
Hypothèques	23,7	13,7	9,2	5,5	9,0
Suretés sur Besoin en Fonds de Roulement	5,2	43,6	4,2	0,3	0,7
Cautions	1,3	1,3	1,3	0,0	-

m€	Montant hypothèque	Date de départ	Date d'échéance	Total poste de bilan*	Hypothèque en % du poste de bilan
<b>Hypothèques sur terrains ou bâtiments</b>					
Belgique	6,2	17.02.14	29.02.24	7,4	84 %
	9,0	31.07.23	31.08.33	8,7	103 %
Suisse	1,2	01.07.21	30.06.26	6,1	19 %
République Tchèque	2,7	01.09.14	31.01.24	3,9	70 %
Pologne	4,3	19.09.11	08.11.27	4,3	100 %
Suède	0,4	06.12.05	30.06.24	0,4	100 %
<b>Total hypothèques</b>	<b>23,7</b>				

\* Total de la valeur brute du poste de bilan dans les comptes consolidés.

## 2.5.2 Lignes de crédit

Le montant des lignes de crédit se décompose de la façon suivante :

m€	2023			2022		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
<b>Financements JACQUET METALS SA</b>	<b>700</b>	<b>442</b>	<b>258</b>	<b>565</b>	<b>366</b>	<b>199</b>
Dont crédit syndiqué revolving	160	-	160	125	18	108
Dont Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand)	220	220	-	220	220	-
Dont lignes de crédit / facilités	320	222	98	220	128	92
<b>Financements filiales</b>	<b>258</b>	<b>111</b>	<b>147</b>	<b>242</b>	<b>122</b>	<b>120</b>
<b>Total</b>	<b>958</b>	<b>553</b>	<b>405</b>	<b>807</b>	<b>488</b>	<b>319</b>

## 2.5.3 Obligations associées aux financements

Les obligations associées aux financements concernent principalement les financements suivants :

	Crédit syndiqué revolving 2026	Schuldscheindarlehen 2024-2025	Schuldscheindarlehen 2026	Schuldscheindarlehen 2029*
Date de signature	juillet 2023	décembre 2019	juillet 2021	février 2024
Date d'échéance	juillet 2026	décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros	juillet 2026	février 2029
Montant	160 millions d'euros (non utilisé au 31 décembre 2023)	70 millions d'euros (entièrement utilisé)	150 millions d'euros (entièrement utilisé)	72 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	<i>in fine</i>		
Garantie	Néant			
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social ou des droits de vote de JACQUET METALS SA			
Principales obligations	- ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, ou - levier inférieur à 2	ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %		

\* En février 2024, le Groupe a mis en place un Schuldscheindarlehen (SSD) de 72 millions d'euros (maturité 2029 in fine) qui viendra rembourser le SSD de 70 millions d'euros (maturité fin 2024-début 2025).  
n.a. : Non applicable

**Au 31 décembre 2023, les obligations associées aux financements sont respectées.**

## Informations sur les parties liées

Les parties liées ont été définies comme étant les mandataires sociaux de la Société. Les dirigeants des filiales n'ont pas été considérés comme des parties liées dans la mesure où leur responsabilité est restreinte à une fraction des revenus ou actifs du Groupe.

Actifs appartenant directement ou indirectement aux parties liées et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe :

k€	Sites	Loyers 2023 HT	Loyers 2022 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest - France (69)	694	660	JACQUET METALS SA
	Villepinte - France (93)	225	213	JACQUET METALS SA
SCI Cité 44	Lyon - France (69)	546	608	JACQUET METALS SA
	Lyon - France (69)	44	41	Metal Services
SCI de Migennes	Migennes - France (89)	259	240	JACQUET METALS SA
SCI Rogna Boue	Grésy sur Aix - France (73)	219	209	Détail Inox
JSA Holding Bochum	Bochum - Allemagne	601	554	Quarto Deutschland

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

## Variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de trésorerie consolidée est présenté en valeur nette, après neutralisation des écarts de conversion et des variations du périmètre de consolidation.

Les décalages existants entre les charges financières enregistrées sur la période et les charges décaissées sont pris en compte dans le tableau de trésorerie mais demeurent non significatifs.

### Détail des opérations d'exploitation

m€	31.12.22	Entrée de périmètre	Variation du BFR	Autres	Écarts de conversion	31.12.23
Stocks	780	33	(136)	(0)	0	677
Créances clients	218	22	(42)	0	(1)	198
Fournisseurs	(252)	(16)	48	0	1	(218)
<b>BFR opérationnel net</b>	<b>746</b>	<b>39</b>	<b>(130)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>657</b>
Autres actifs	44	0	(9)	0	(0)	36
Autres passifs	(78)	(3)	17	1	(0)	(63)
<b>BFR avant impôt et éléments financiers</b>	<b>713</b>	<b>37</b>	<b>(121)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>630</b>

### Détail des opérations d'investissements

Les acquisitions d'immobilisations sont présentées aux §2.4.2 et 2.4.3 du présent chapitre.

La ligne " acquisitions de filiales " correspond au coût d'acquisition des sociétés DELTA ACCIAI, COMETAL Metallhalbzeuge GmbH, des sociétés acquises en Europe centrale et de l'Est et SISO.

### Détail des opérations financières

Un dividende de 1 euro par action a été versé en 2023 par la Société, pour un total de 23 millions d'euros. De plus, 7,7 millions d'euros ont été distribués aux associés minoritaires des filiales. Les mouvements relatifs aux dettes financières peuvent se résumer ainsi :

m€	31.12.22	Entrée de périmètre	Flux de trésorerie	Écarts de conversion	Reclassement entre part court terme et part long terme	31.12.23
Dettes financières long terme	333	1	151	(0)	(99)	385
<b>Dettes long terme</b>	<b>333</b>	<b>1</b>	<b>151</b>	<b>(0)</b>	<b>(99)</b>	<b>385</b>
Part <1 an des dettes financières long terme	55	1	(67)	0	99	88
Concours bancaires courants, factoring, escomptes	99	12	(34)	1	0	77
<b>Dettes court terme hors intérêts courus</b>	<b>153</b>	<b>12</b>	<b>(101)</b>	<b>1</b>	<b>99</b>	<b>165</b>

La ligne " Nouveaux emprunts " de l'état des flux de trésorerie (151 millions d'euros) correspond aux nouveaux emprunts comptabilisés dans les dettes financières long terme du bilan.

Le flux de trésorerie des dettes court terme (-101 millions d'euros) se retrouve dans l'état des flux de trésorerie sur la ligne " Variations des dettes financières ".

2.8

## Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux comptes se sont élevés à 2 168 milliers d'euros en 2023 et se ventilent comme suit :

k€	EY		Grant Thornton		Autres		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>								
Émetteur	200	190	341	184	-	-	541	374
Filiales intégrées globalement	589	529	740	687	261	152	1 590	1 368
<b>Services autres que la Certification des Comptes</b>								
Émetteur	31	26	3	133	-	-	37	159
Filiales intégrées globalement	-	-	3	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>820</b>	<b>745</b>	<b>1 087</b>	<b>1 004</b>	<b>261</b>	<b>152</b>	<b>2 168</b>	<b>1 901</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridiques, fiscales, sociales	-	-	-	537	-	-	-	537
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>537</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>537</b>
<b>Total</b>	<b>820</b>	<b>745</b>	<b>1 087</b>	<b>1 541</b>	<b>261</b>	<b>152</b>	<b>2 168</b>	<b>2 438</b>

2.9

## Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### **GRANT THORNTON**

Cité internationale • 44, quai Charles de Gaulle  
CS 60095 - 69463 Lyon Cedex  
632 013 843 R.C.S. Nanterre  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la compagnie régionale*  
*de Versailles et du Centre*

### **ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène • 10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la compagnie régionale*  
*de Versailles et du Centre*

### **JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2023**

À l'Assemblée Générale de la société JACQUET METALS,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société JACQUET METALS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés " du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537 / 2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Évaluation des écarts d'acquisition

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des écarts d'acquisition de votre groupe s'élève à M€ 70,2 au regard d'un total bilan de M€ 1 725. Votre groupe réalise à la clôture de chaque exercice des tests de perte de valeur sur ses écarts d'acquisition dont les modalités sont décrites dans les notes 2.2.8 et 2.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note 2.2.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les tests de perte de valeur consistent à déterminer la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes d'une durée de cinq ans, et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces écarts d'acquisition est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations nécessaires à l'appréciation de leur valeur recouvrable.

#### Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur ;
- corroborer, notamment par des entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les business plans préparés par la direction, les performances historiques, et au regard de l'environnement économique dans lequel opère votre groupe ;
- apprécier, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ;
- effectuer nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la direction.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Évaluation des stocks

#### Risque identifié

Les stocks et en-cours figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant net de M€ 677 et représentent 39 % du bilan consolidé.

Comme indiqué dans la note 2.2.13 de l'annexe aux comptes consolidés, les stocks sont évalués à leur prix de revient moyen pondéré ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La direction évalue à la clôture de chaque exercice la valeur nette de réalisation des stocks qui correspond à un prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Nous avons considéré que l'évaluation des stocks constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre groupe et de l'utilisation d'estimations nécessaires à l'appréciation de leur valeur nette de réalisation.

#### **Notre réponse**

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur. Nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne et de la méthode mise en place pour estimer les dépréciations et identifier les articles concernés ;
- testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- apprécié la permanence des méthodes pour déterminer la valeur nette de réalisation ;
- testé, par sondages, sur les composants les plus significatifs la correcte application de la méthode.

### **Évaluation des provisions pour risques et charges**

#### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2023, les provisions relatives à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation et des contentieux clients et fournisseurs s'élèvent à M€ 56,9.

L'estimation des incidences de ces risques ou coûts de réorganisation et des provisions afférentes fait l'objet d'une part significative de jugement de la direction, notamment pour apprécier la probabilité d'une sortie de ressource et estimer le montant de l'obligation. Nous avons donc considéré ces éléments comme un point clé de l'audit.

#### **Notre réponse**

Nous avons examiné les procédures mises en place par votre groupe afin d'identifier et recenser l'ensemble des risques et charges. Nos travaux ont également consisté à :

- prendre connaissance de l'analyse des risques et charges effectuée par votre groupe et ses conseils et examiner la documentation correspondante ;
- étudier les principaux risques ou charges identifiés ;
- mener des procédures de circularisation des avocats/conseils ;
- examiner les hypothèses retenues par la direction et ses conseils ainsi que les données utilisées pour procéder à une évaluation du montant des provisions afférentes.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### **Désignation des Commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JACQUET METALS par votre assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet GRANT THORNTON était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la treizième année. Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 20 mars 2024

### **Les Commissaires aux comptes**

#### **GRANT THORNTON**

*Membre français de Grant Thornton International*  
Françoise Méchin • Associé

#### **ERNST & YOUNG et Autres**

Lionel Denjean • Associé

# 6 Résultats 2023 - JACQUET METALS SA \*

<b>1 Rapport d'activité JACQUET METALS SA</b>	<b>152</b>
1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice	152
1.2 Liste des établissements secondaires et succursales	154
1.3 Évolution et perspectives d'avenir	154
1.4 Prêts interentreprises	154
1.5 Informations sociales	154
1.6 Affectation et répartition des résultats 2023	154
1.7 Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts	154
1.8 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	154
1.9 Activité en matière de recherche et de développement	154
1.10 Tableau des résultats des cinq derniers exercices	155
1.11 Informations sur les filiales et participations	155
<b>2 Comptes annuels JACQUET METALS SA</b>	<b>156</b>
2.1 Faits marquants	158
2.2 Règles et méthodes comptables	158
2.3 Événements postérieurs à la clôture	160
2.4 Notes sur le compte de résultat	161
2.5 Notes sur le Bilan - Actif	164
2.6 Notes sur le Bilan - Passif	166
2.7 Autres informations	168
<b>3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>171</b>

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

# 1 Rapport d'activité JACQUET METALS SA

JACQUET METALS SA, la Société, détient directement ou indirectement les participations dans les filiales du Groupe et a pour principales missions :

- la définition de la stratégie et le développement du Groupe ;
- le développement et la maintenance des systèmes d'information ;
- le contrôle, la coordination et la négociation des conditions d'achat avec les principaux producteurs de métaux ;
- le contrôle financier, la gestion des financements, la communication financière et les relations avec les actionnaires ;
- la communication institutionnelle.

Les comptes de la Société, arrêtés au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux règles légales françaises et selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus pour l'établissement des comptes du précédent exercice.

## 1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

### 1.1.1 Compte de résultat

k€	2023	2022
Chiffre d'affaires	34 080	41 344
Résultat d'exploitation	2 438	6 445
Résultat financier	32 613	19 744
Résultat exceptionnel	45	(89)
<b>Résultat net</b>	<b>32 227</b>	<b>26 461</b>

Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de la Société s'établit à 34 millions d'euros. Il est constitué de prestations de services facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est pour partie liée à l'activité du Groupe.

Le résultat d'exploitation 2023 s'élève à 2,4 millions d'euros et le résultat financier (positif) à 32,6 millions d'euros dont 21,1 millions d'euros de dividendes reçus des filiales.

Dans ces conditions, le résultat net 2023 de la Société s'établit à 32,2 millions d'euros.

### 1.1.2 Bilan

k€		2023	2022
Actifs financiers	A	183 987	171 873
Immobilisations incorporelles et corporelles		6 827	6 072
Trésorerie et équivalents	B	249 177	177 365
Autres actifs	C	300 995	294 521
<b>Total actif</b>		<b>740 986</b>	<b>649 832</b>
Capitaux propres		214 974	214 529
Endettement financier	D	490 375	396 630
Autres passifs	E	35 636	38 673
<b>Total passif</b>		<b>740 986</b>	<b>649 832</b>

## A • Actifs financiers

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers s'élèvent à 184 millions d'euros et se décomposent ainsi :

k€	31.12.23	31.12.22
Titres de participation	139 549	139 549
Créances rattachées à des participations	37 155	29 383
Autres immobilisations financières	7 283	2 941
<b>Total actifs financiers nets</b>	<b>183 987</b>	<b>171 873</b>

## B • Trésorerie et équivalents

La trésorerie nette s'élève à 249 millions d'euros, placée pour 240 millions d'euros sur des comptes rémunérés.

## C • Autres actifs

Les autres actifs, d'un montant de 301 millions d'euros, sont essentiellement composés de créances des filiales (comptes de cash pool notamment).

## D • Endettement financier

L'endettement financier s'élève à 490 millions d'euros et comprend notamment :

- 422 millions d'euros d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont 220 millions d'euros au titre des Schuldscheindarlehen (contrat de droit allemand) et 95 millions au titre de prêts PPR (Prêt Participatif Relance) ;
- 49 millions d'euros de dettes des filiales (comptes de cash pool notamment).

## E • Autres passifs

Les autres passifs, d'un montant de 35,6 millions d'euros, correspondent principalement à des dettes d'exploitation pour 29,1 millions d'euros et à des provisions pour engagements sociaux évaluées par des actuaires externes pour 2,8 millions d'euros.

## Information sur les délais de paiement des clients et fournisseurs

k€	Article D.441 I.-1° : Factures RECUES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures ÉMISES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 j (indicatif)	1 > 30 j	31 > 60 j	61 > 90 j	≥91 j	Total ≥1 j	0 j (indicatif)	1 > 30 j	31 > 60 j	61 > 90 j	≥91 j	Total ≥1 j
A • Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	294	nd	nd	nd	nd	88	244	nd	nd	nd	nd	24
Montant total des factures concernées (TTC)	7 742	205	-32	6	70	249	10 885	59	2	-10	-2	49
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	20 %	1 %	0 %	0 %	0 %	1 %	nd	nd	nd	nd	nd	nd
% des ventes de l'exercice (TTC)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	26 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

nd : non disponible.

## B • Factures exclues du "A" relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	0	24
Montant total (TTC) des factures exclues	0	520*

\* Montant intégralement provisionné.

## Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 22 497 209 actions représentant un montant total de 34 296 782,05 euros.

## 1.2 **Liste des établissements secondaires et succursales**

Outre son siège sis à SAINT PRIEST (69800) au 7 rue Michel Jacquet, la Société dispose de deux autres établissements à savoir :

- un établissement sis à LYON (69006) - Cité Internationale ;
- un établissement sis à PARIS (75009).

La Société n'a pas de succursale.

## 1.3 **Évolution et perspectives d'avenir**

La Société continuera à piloter la stratégie du Groupe et à gérer ses participations dans les différentes filiales détenues directement ou indirectement. L'évolution et les perspectives d'avenir du Groupe sont détaillées au §1 du 5-Résultats 2023 - Groupe.

## 1.4 **Prêts interentreprises**

La Société n'a pas consenti, à titre accessoire à son activité principale, de prêts à moins de trois ans à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

## 1.5 **Informations sociales**

Au 31 décembre 2023, l'effectif de JACQUET METALS SA est composé de 12 personnes.

## 1.6 **Affectation et répartition des résultats 2023**

La décision de l'Assemblée générale n'est pas connue au jour de l'établissement du présent document.

## 1.7 **Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts**

Le montant des charges visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts s'élève à 9 752 euros pour l'exercice 2023 et l'impôt correspondant à 2 438 euros.

## 1.8 **Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi**

Néant.

## 1.9 **Activité en matière de recherche et de développement**

Néant.

## 1.10

**Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

k€	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	34 297	35 098	35 098	35 767	36 631
Nombre d'actions ordinaires existantes	22 497 209	23 022 739	23 022 739	23 461 313	24 028 438
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	34 080	41 344	31 672	21 561	27 203
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	35 766	27 562	22 511	7 456	11 735
Impôts sur les bénéfices	2 870	(361)	(1 232)	1 163	(1 744)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	32 227	26 461	24 517	2 753	12 453
Résultat distribué (année de paiement)	22 667	22 992	9 199	4 615	16 562
<b>Résultat par action (€)</b>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,46	1,21	1,03	0,27	0,56
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	1,43	1,15	1,06	0,12	0,52
Dividende attribué à chaque action émise (année de paiement)	1,01	1,00	0,40	0,20	0,69
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	12	13	12	12
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 041	6 628	6 160	2 664	3 385
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	1 548	2 515	3 585	1 007	1 607

## 1.11

**Informations sur les filiales et participations**

L'information sur les filiales et participations est donnée au §2.5.2 du présent chapitre.

## Compte de résultat

k€	Notes	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2.4.1</b>	<b>34 080</b>	<b>41 344</b>
Reprises sur amortissements et provisions		536	357
Autres produits	2.4.2	3 532	2 707
Transferts de charges	2.4.2	3 519	2 741
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>41 667</b>	<b>47 150</b>
Achats et charges externes		(31 343)	(29 358)
Impôts, taxes et versements assimilés		(772)	(735)
Salaires et traitements		(4 041)	(6 628)
Charges sociales		(1 548)	(2 515)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 021)	(1 072)
Autres charges		(503)	(397)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>2.4.3</b>	<b>(39 228)</b>	<b>(40 705)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2.4.3</b>	<b>2 438</b>	<b>6 445</b>
Produits de participations		21 081	17 903
Autres intérêts et produits assimilés		27 161	9 755
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		776	29
Différences positives de change		1 017	3 868
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
<b>Produits financiers</b>	<b>2.4.4</b>	<b>50 035</b>	<b>31 555</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions		(961)	(776)
Intérêts et charges assimilées		(15 581)	(6 707)
Différences négatives de change		(879)	(4 328)
<b>Charges financières</b>	<b>2.4.4</b>	<b>(17 422)</b>	<b>(11 811)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>2.4.4</b>	<b>32 613</b>	<b>19 744</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>35 052</b>	<b>26 189</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		93	44
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2.4.5</b>	<b>93</b>	<b>44</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(5)	(5)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(43)	(128)
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2.4.5</b>	<b>(48)</b>	<b>(133)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2.4.5</b>	<b>45</b>	<b>(89)</b>
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices	2.4.6, 2.4.7, 2.4.8	(2 870)	361
<b>Résultat net</b>		<b>32 227</b>	<b>26 461</b>

## Bilan au 31 décembre

k€		31.12.23			31.12.22
Actif	Notes	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.5.1	2 483	2 401	81	189
Immobilisations corporelles	2.5.1	12 466	5 720	6 746	5 883
Immobilisations financières	2.5.1, 2.5.2	196 287	12 300	183 987	171 873
<b>Actif immobilisé</b>		<b>211 235</b>	<b>20 421</b>	<b>190 814</b>	<b>177 945</b>
Avances et acomptes versés	2.5.3	17	-	17	7
Créances d'exploitation	2.5.3	11 475	434	11 040	10 778
Créances diverses	2.5.3	286 145	-	286 145	281 119
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.5.4	249 177	-	249 177	177 365
<b>Actif circulant</b>		<b>546 813</b>	<b>434</b>	<b>546 379</b>	<b>469 270</b>
Comptes de régularisation	2.5.5	3 792	-	3 792	2 617
<b>Total Actif</b>		<b>761 841</b>	<b>20 855</b>	<b>740 986</b>	<b>649 832</b>
<b>Passif</b>					
<b>Capitaux propres</b>	<b>2.6.1, 2.6.3</b>			<b>214 974</b>	<b>214 529</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2.6.4</b>			<b>4 326</b>	<b>4 669</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	2.6.5			422 359	349 451
Comptes courants bancaires	2.5.4, 2.6.5			19 421	16 215
Autres dettes financières	2.6.5			48 596	30 964
<b>Dettes financières</b>				<b>490 375</b>	<b>396 630</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6.5			9 364	11 499
Dettes fiscales et sociales	2.6.5			5 044	7 397
<b>Dettes d'exploitation</b>				<b>14 408</b>	<b>18 896</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6.5			21	28
Autres dettes diverses	2.6.5			14 667	12 769
<b>Dettes diverses</b>				<b>14 688</b>	<b>12 797</b>
<b>Total dettes</b>				<b>519 470</b>	<b>428 322</b>
Comptes de régularisation	2.6.6			2 215	2 311
<b>Total Passif</b>				<b>740 986</b>	<b>649 832</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## Notes annexes aux comptes sociaux de JACQUET METALS SA

### 2.1 Faits marquants

Néant.

### 2.2 Règles et méthodes comptables

#### Principes généraux appliqués

Les états de synthèse de la Société ont été établis selon les normes, principes et méthodes comptables issus du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général mis à jour par le règlement ANC 2020-09.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2023 a une durée de douze mois.

#### Estimations

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les principales estimations de la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des titres de participation ;
- les passifs sociaux ;
- les provisions pour risques et charges.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- logiciels : linéaire, entre 1 an et 10 ans ;
- agencements, installations : linéaire, entre 3 ans et 20 ans ;
- matériel de transport, de bureau, informatique et mobilier : linéaire, entre 1 an et 10 ans.

La Société a choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique " provisions réglementées ".

## **Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables**

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable.

## **Actifs financiers**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans.

## **Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions auto-détenues non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

## **Créances et dettes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

## **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

## **Opérations en devises**

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euro à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste " Écart de conversion ".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

## Provisions pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis conformément à la convention collective de la Métallurgie.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2023	2022
<b>Hypothèses démographiques</b>		
Table de mortalité	INSEE 2012-2016	INSEE 2012-2016
Âge minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Âge de départ à la retraite	Âge d'ouverture des droits	62 ans
Modalités de départ	Départ volontaire à l'initiative du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié
<b>Hypothèses financières</b>		
Taux d'actualisation		
Retraite chapeau	3,20 %	3,50 %
Autres régimes	3,20 %	3,50 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de revalorisation des salaires	0,70 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge	0,70 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	47 %	47 %
Taux de rendement des actifs financiers	1,00 %	1,00 %

\* CSP : catégories socioprofessionnelles.

## Autres provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques et charges.

## Instruments dérivés

La Société utilise essentiellement des contrats de cap et de swap pour gérer les risques de taux liés à sa position financière. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.

2.3

## Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## 2.4 Notes sur le compte de résultat

### 2.4.1 Chiffre d'affaires

k€	2023		2022	
France	4 215	12 %	4 720	11 %
Hors France	29 864	88 %	36 624	89 %
<b>Total</b>	<b>34 080</b>	<b>100 %</b>	<b>41 344</b>	<b>100 %</b>

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée en partie à l'évolution de l'activité et au développement du Groupe.

### 2.4.2 Autres produits et transferts de charges

k€	2023	2022
Autres produits	3 532	2 707
Transferts de charges	3 519	2 741
<b>Total</b>	<b>7 051</b>	<b>5 448</b>

Les autres produits correspondent principalement à des refacturations de charges supportées par la Société pour le compte de filiales, dont des loyers de bâtiments loués.

### 2.4.3 Charges et résultat d'exploitation

k€	2023	2022
Charges d'exploitation	(39 228)	(40 705)
Résultat d'exploitation	2 438	6 445

Les charges d'exploitation s'élèvent à 39,2 millions d'euros contre 40,7 millions d'euros en 2022. Cette variation est principalement due à la diminution des charges de personnel.

Le résultat d'exploitation s'établit à 2,4 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros en 2022.

## 2.4.4

**Résultat financier**

Le résultat financier (produit) s'établit à 32,6 millions d'euros, contre 19,7 millions d'euros en 2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dividendes reçus des filiales et des produits de placements.

k€	2023	2022
Dividendes reçus des filiales	21 081	17 903
Revenus de placement	17 572	8 677
Revenus de prêts*	17 572	8 677
Reprises de provisions	776	29
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-
Reprises de provisions pour risques et charges financières	776	28
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	-	1
Autres	10 606	4 946
Autres produits financiers	9 588	1 078
Gains de change	1 017	3 868
<b>Produits financiers</b>	<b>50 035</b>	<b>31 555</b>
Intérêts et charges assimilées	(15 581)	(6 707)
Pertes de change	(879)	(4 328)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(961)	(776)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions propres	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(961)	(776)
<b>Charges financières</b>	<b>(17 422)</b>	<b>(11 811)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>32 613</b>	<b>19 744</b>

\* Prêts filiales et intérêts des cashpools.

## 2.4.5

**Résultat exceptionnel**

k€	2023	2022
Cessions d'actifs immobilisés	8	-
Cessions de titres	-	-
Autres produits exceptionnels	86	44
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>93</b>	<b>44</b>
Valeur nette comptable des actifs cédés	-	-
Valeur nette comptable des titres cédés	-	-
Autres charges exceptionnelles	(48)	(133)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(48)</b>	<b>(133)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>45</b>	<b>(89)</b>

Les autres charges et produits exceptionnels sont essentiellement constitués des boni / mali sur cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

## 2.4.6

**Impôt sur les sociétés**

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Au 31 décembre 2023, ce périmètre comprend toutes les sociétés françaises éligibles du Groupe. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2020.

La Société est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge l'impôt dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à la Société ;
- l'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis ;
- les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs et avoirs fiscaux des sociétés déficitaires) sont conservées par la Société et constatées en produits ou en charges.

En cas de sortie de la filiale intégrée, après considération de sa situation fiscale, de ses perspectives d'évolution et de la nature de l'événement motivant sa sortie, la Société pourra être tenue d'octroyer à la filiale un dédommagement au titre de la perte, pour cette filiale, du fait de son appartenance au Groupe, de certaines prérogatives fiscales.

Les reports déficitaires restent acquis à la Société qui pourra le cas échéant dédommager la filiale sortante.

### Répartition de l'impôt sur les sociétés

k€				2023	2022
	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale	Gain / Perte net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
<b>Nature de résultats</b>					
Résultat courant	35 052	(3 739)	208	31 520	23 791
Résultat exceptionnel	45	(12)	-	33	(67)
Régularisation IS antérieur	-	-	-	-	-
Imputation déficits antérieurs	-	2 001	-	2 001	1 400
Contribution sociale 3,3 % de l'IS >763 k€	-	(33)	-	(33)	(13)
Crédits d'impôt	-	113	-	113	86
Incidence IS filiales	-	-	(1 407)	(1 407)	1 263
<b>Total</b>	<b>35 097</b>	<b>(1 670)</b>	<b>(1 199)</b>	<b>32 227</b>	<b>26 461</b>

#### 2.4.7

### Situation fiscale différée ou latente

k€	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt	
	2023	2023	2022
<b>Accroissements d'impôts latents (Passif)</b>			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	-	-	-
Amortissements dérogatoires	32	8	8
<b>Impôts différés passif (dette future)</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Allègements d'impôts latents (Actif)</b>			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	5 944	1 486	1 324
Déficits reportables fiscalement*	-	-	464
<b>Impôts différés actif (créance future)</b>	<b>5 944</b>	<b>1 486</b>	<b>1 788</b>
<b>Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts</b>	<b>5 912</b>	<b>1 478</b>	<b>1 780</b>

\* En 2023, les déficits reportables ont été entièrement utilisés pour 1 858 milliers d'euros.

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 25 %. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

## 2.4.8 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

k€	2023	2022
Résultat de l'exercice	32 227	26 461
Impôt sur les bénéfices	(2 870)	361
Résultat avant impôts	35 097	26 100
Variation des amortissements dérogatoires	-	-
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)</b>	<b>35 097</b>	<b>26 100</b>

## 2.5 Notes sur le Bilan - Actif

### 2.5.1 Variation des immobilisations

k€	31.12.22	Augmentation	Diminution	31.12.23
<b>Valeur brute</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 411</b>	<b>25</b>	<b>(10 953)*</b>	<b>2 483</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 692</b>	<b>1 475</b>	<b>(702)*</b>	<b>12 466</b>
Titres de participations	151 849	-	-	151 849
Créances rattachées aux participations	29 383	11 814	(4 043)	37 155
Actions auto-détenues	786	17 363	(13 436)	4 713
Prêts et autres immobilisations financières	2 155	416	-	2 570
<b>Immobilisations financières</b>	<b>184 173</b>	<b>29 593</b>	<b>(17 479)</b>	<b>196 287</b>
<b>Total valeur brute</b>	<b>209 276</b>	<b>31 094</b>	<b>(29 134)</b>	<b>211 235</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 222</b>	<b>132</b>	<b>(10 953)</b>	<b>2 401</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 809</b>	<b>613</b>	<b>(702)</b>	<b>5 720</b>
Titres de participations	12 300	-	-	12 300
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Actions auto-détenues	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>12 300</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 300</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>31 331</b>	<b>745</b>	<b>(11 655)</b>	<b>20 421</b>
<b>Valeurs nettes des immobilisations</b>	<b>177 945</b>			<b>190 814</b>

\* Mises au rebut de matériels et logiciels informatiques intégralement amortis.

### 2.5.2 Immobilisations financières

#### Titres de participation

La valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 140 millions d'euros.

Les informations sur les principales participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

k€	Pays	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus par la Société	Valeur nette des titres détenus par la Société	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos
JACQUET Holding SARL	France	14 337	43 287	100%	19 695	19 695	-	-	11 857
STAPPERT Deutschland GmbH	Allemagne	8 871	80 976	100%	6 517	6 517	20 750	356 015	6 119
IMS group Holding SAS	France	10 854	97 344	100%	108 581	108 581	-	-	9 935

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments en provenance des comptes sociaux (normes locales) ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe pour les besoins des comptes consolidés.

### Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 37,2 millions d'euros et correspondent à des prêts et avances consentis par la Société à ses filiales.

### Actions auto-détenues

La variation annuelle des actions auto-détenues est présentée au §2.6.2 du présent chapitre.

## 2.5.3 Échéancier des créances

k€	Montants bruts au 31.12.23	Montants nets au 31.12.23	Échéances		
			<1 an	1-5 ans	>5 ans
<b>Actif immobilisé</b>					
Créances rattachées à des participations	37 155	37 155	37 155	-	-
Prêts	1	1	-	1	-
Autres immobilisations financières	2 570	2 570	253	1 740	576
<b>Actif circulant</b>					
Avances et acomptes versés	17	17	17	-	-
Créances d'exploitation	11 475	11 040	11 040	-	-
Créances diverses	286 145	286 145	117 198	168 943	5
Charges constatées d'avance	1 940	1 940	1 874	66	-
<b>Total</b>	<b>339 301</b>	<b>338 867</b>	<b>167 536</b>	<b>170 750</b>	<b>581</b>

Les créances rattachées à des participations correspondent essentiellement à des avances aux filiales. Les créances diverses comprennent principalement les comptes courants de cash pool (275 millions d'euros dont 169 millions d'euros à échéance supérieure à un an).

## 2.5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Des conventions de centralisation de trésorerie ont été mises en place entre la Société et certaines filiales. La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur des comptes pivot appartenant à la Société et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2023 :

k€	Valeur brute au 31.12.23	Valeur nette au 31.12.23	Valeur nette au 31.12.22
Actions propres affectées aux attributions gratuites d'actions	52	52	104
Disponibilités	249 125	249 125	177 261
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>249 177</b>	<b>249 177</b>	<b>177 365</b>

## 2.5.5 Comptes de régularisation - Actif

k€	31.12.23	31.12.22
Charges constatées d'avance	1 940	1 683
Charges à répartir sur plusieurs exercices	892	158
Écarts de conversion actif	961	776
<b>Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>3 792</b>	<b>2 617</b>

## 2.6 Notes sur le Bilan - Passif

### 2.6.1 Renseignements concernant les capitaux propres

#### Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 22 497 209 actions d'une valeur nominale de 1,52 euro représentant un montant total de 34 296 782,05 euros.

Une information détaillée sur l'évolution du capital social est présentée au §2.6.2 du présent chapitre.

#### Variation des capitaux propres

k€	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émissions / fusion	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
<b>31.12.22</b>	<b>23 022 739</b>	<b>35 098</b>	<b>58 142</b>	<b>3 663</b>	<b>91 134</b>	<b>26 461</b>	<b>32</b>	<b>214 530</b>
Affectation du résultat	-	-	-	-	26 461	(26 461)	-	-
Distributions	-	-	-	-	(22 667)	-	-	(22 667)
Réduction de capital	(525 530)	(801)	(7 766)	(233)	(315)	-	-	(9 116)
Variation provision pour pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2023	-	-	-	-	-	32 227	-	32 227
<b>31.12.23</b>	<b>22 497 209</b>	<b>34 297</b>	<b>50 376</b>	<b>3 430</b>	<b>94 613</b>	<b>32 227</b>	<b>32</b>	<b>214 975</b>

#### Autres réserves et report à nouveau

Le poste des " autres réserves et report à nouveau (RAN) " inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues et -0,9 million d'euros liés à l'application, en 2014, de la recommandation ANC 2013-R02 sur les engagements sociaux.

#### Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires. Les mouvements de la période sont présentés au §2.6.3 du présent chapitre.

### 2.6.2 Opérations afférentes aux titres de la Société

#### Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2023, le contrat de liquidité est composé d'un montant de 0,6 million d'euros de liquidité et de 9 835 titres pour une valeur de marché de 0,2 million d'euros.

## Programme de rachat d'actions

Les Assemblées générales du 24 juin 2022 et du 30 juin 2023 ont autorisé, respectivement dans leur vingt-quatrième et treizième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le "Programme de Rachat").

Au cours de l'année 2023, la Société a racheté 761 411 actions JACQUET METALS en vue de leur annulation dont 1 000 actions affectées aux attributions gratuites d'actions.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 293 473 actions représentant 1,3 % du capital pour une valeur nette comptable de 4,8 millions d'euros :

- 3 500 actions en vue de leur attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés ; elles sont comptabilisées en " trésorerie " pour une valeur nette comptable de 0,1 million d'euros ;
- 9 835 actions dans le cadre du contrat de liquidité ; elles sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 0,2 million d'euros ;
- 280 138 actions en vue de leur annulation ; elles sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 4,5 millions d'euros.

	Nombres d'actions				k€		
	31.12.22	Augmen- tation	Diminution / Attribution	31.12.23	Coût d'entrée	Provision au 31.12.23	Valeur nette au 31.12.23
Actions affectées aux programmes de rachat	45 257	760 411	525 530	280 138	4 531	-	4 531
Actions affectées aux attributions gratuites d'actions	7 500	1 000	5 000	3 500	52	-	52
<b>Actions affectées</b>	<b>52 757</b>	<b>761 411</b>	<b>530 530</b>	<b>283 638</b>	<b>4 583</b>	-	<b>4 583</b>
Actions du compte de liquidité	12 690	241 469	244 324	9 835	181	-	181
<b>Actions non affectées</b>	<b>12 690</b>	<b>241 469</b>	<b>244 324</b>	<b>9 835</b>	<b>181</b>	-	<b>181</b>
<b>Total</b>	<b>65 447</b>	<b>1 002 880</b>	<b>774 854</b>	<b>293 473</b>	<b>4 764</b>	-	<b>4 764</b>

## Annulation d'actions auto-détenues

Les Assemblées générales du 24 juin 2022 et du 30 juin 2023 ont autorisé, respectivement dans leur quarante-troisième et quatorzième résolution, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par lesdites Assemblée générale dans leur vingt-quatrième et treizième résolution et à réduire le capital à due concurrence.

En 2023, le Conseil d'administration a annulé 525 530 actions.

À l'issue de ces annulations, le capital social de la Société est composé de 22 497 209 actions.

## Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

### 2.6.3

## Provisions réglementées

k€	31.12.22	Dotation	Reprise	31.12.23
Amortissements frais d'acquisition de titres	32	-	-	32
<b>Total</b>	<b>32</b>	-	-	<b>32</b>

## 2.6.4 Provisions pour risques et charges

k€	31.12.22	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.23
Provisions pour pertes de change	776	961	776	-	961
<b>Provisions pour risques</b>	<b>776</b>	<b>961</b>	<b>776</b>	<b>-</b>	<b>961</b>
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires*	3 300	9	536	-	2 772
Autres provisions pour charges	593	-	-	-	593
<b>Provisions pour charges</b>	<b>3 893</b>	<b>9</b>	<b>536</b>	<b>-</b>	<b>3 365</b>
<b>Total</b>	<b>4 669</b>	<b>970</b>	<b>1 313</b>	<b>-</b>	<b>4 326</b>
Dont exploitation		9	536	-	
Dont financier		961	776	-	
Dont exceptionnel		-	-	-	

\* Au 31 décembre 2023, le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 2 772 milliers d'euros dont 2 479 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 285 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et 8 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

## 2.6.5 Échéancier des dettes

k€	Montant au 31.12.23	Échéances		
		<1 an	1-5 ans	>5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	422 359	82 312	268 938	71 109
Comptes courants bancaires	19 421	19 421	-	-
Autres dettes financières	48 596	48 185	-	411
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 364	9 364	-	-
Dettes fiscales et sociales	5 044	5 044	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21	21	-	-
Autres dettes diverses	14 667	14 667	-	-
<b>Total</b>	<b>519 470</b>	<b>179 013</b>	<b>268 938</b>	<b>71 520</b>

## 2.6.6 Comptes de régularisation - Passif

k€	31.12.23	31.12.22
Produits constatés d'avance	233	541
Écarts de conversion passif	1 983	1 770
<b>Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>2 215</b>	<b>2 311</b>

## 2.7 Autres informations

### 2.7.1 Effectifs à la clôture

Équivalents temps plein	31.12.23	31.12.22
Cadres	12	12
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>

## 2.7.2

**Rémunération versée aux mandataires sociaux**

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2023 se sont élevés à 2 176 milliers d'euros contre 2 138 milliers d'euros en 2022.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non dirigeants de JACQUET METALS SA, se sont élevés à 121 milliers d'euros en 2023 contre 116 milliers d'euros en 2022.

**Opérations conclues entre JACQUET METALS SA et des sociétés contrôlées par ses dirigeants**

k€	Sites	Loyers 2023 HT	Loyers 2022 HT
JERIC SARL	Saint Priest - France	694	660
	Villepinte - France	225	213
SCI Cité 44	Lyon - France	546	608
SCI de Migennes	Migennes - France	259	240

**Prêts et garanties accordés aux dirigeants**

Néant.

## 2.7.3

**Engagements financiers****Engagements donnés par la Société à des établissements bancaires finançant les filiales**

Les engagements donnés par la Société présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

k€	2023	2022
Garanties données aux banques / cautions solidaires / lettres de confort	74 541	76 553
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>74 541</b>	<b>76 553</b>

**Engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales**

k€	2023	2022
Garanties autonomes	6 953	26 040
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>6 953</b>	<b>26 040</b>
Dont à moins de 1 an	6 953	26 040
Dont de 1 à 5 ans	-	-
Dont à + de 5 ans	-	-

**Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement**

k€	2023			2022		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Schuldscheindarlehen	220 000	220 000	-	220 000	220 000	-
Crédit syndiqué revolving	160 000	-	160 000	125 000	17 500	107 500
Autres crédits	317 117	219 159	97 958	218 309	126 600	91 709
Intérêts courus	2 620	2 620	-	1 566	1 566	-
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>699 737</b>	<b>441 779</b>	<b>257 958</b>	<b>564 875</b>	<b>365 666</b>	<b>199 209</b>

## Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale. Pour couvrir ce risque la Société contracte des emprunts en monnaie locale.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, la Société a souscrit à des contrats d'achat de Dollar américain pour 0,1 million d'euros ainsi qu'à des contrats de vente de Livre Sterling pour 0,2 million d'euros.

## Engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au cours de l'exercice 2023, la Société n'a souscrit aucun nouveau contrat de couverture de taux.

2.7.4

## Informations concernant les entreprises liées

<b>k€</b>	<b>31.12.23</b>
Participations	151 849
Créances rattachées à des participations	37 155
<b>Total immobilisations</b>	<b>189 003</b>
Créances d'exploitation	10 781
Créances diverses	284 461
<b>Total créances</b>	<b>295 242</b>
Emprunts et dettes financières divers	48 508
Dettes fournisseurs	5 542
Dettes diverses	233
<b>Total dettes</b>	<b>54 283</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>38 123</b>
Produits de participation	21 081
Autres intérêts et produits assimilés	17 841
Dotations provision sur titres de participation	-
Intérêts et charges assimilés	(798)

2.7.5

## Obligations associées aux principaux financements

Au 31 décembre 2023, les obligations associées aux financements sont respectées.

	Crédit syndiqué revolving 2026	Schuldscheindarlehen 2024-2025	Schuldscheindarlehen 2026	Schuldscheindarlehen 2029*
Date de signature	juillet 2023	décembre 2019	juillet 2021	février 2024
Date d'échéance	juillet 2026	décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros	juillet 2026	février 2029
Montant	160 millions d'euros (non utilisé au 31 décembre 2023)	70 millions d'euros (entièrement utilisé)	150 millions d'euros (entièrement utilisé)	72 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	<i>in fine</i>		
Garantie	Néant			
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social ou des droits de vote de JACQUET METALS SA			
Principales obligations	- ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, <b>ou</b> - levier inférieur à 2	ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %		

\* En février 2024, le Groupe a mis en place un Schuldscheindarlehen (SSD) de 72 millions d'euros (maturité 2029 in fine) en remplacement du SSD de 70 millions d'euros (maturité fin 2024-début 2025).  
n.a. : Non applicable

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### **GRANT THORNTON**

Cité internationale • 44, quai Charles de Gaulle  
CS 60095 - 69463 Lyon Cedex 06  
632 013 843 R.C.S. Nanterre  
*Commissaire aux comptes*  
*Membre de la compagnie régionale*  
*de Versailles et du Centre*

### **ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène • 10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
*Commissaire aux comptes*  
*Membre de la compagnie régionale*  
*de Versailles et du Centre*

### **JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2023**

À l'Assemblée générale de la société JACQUET METALS,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JACQUET METALS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Évaluation des titres de participation**

### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des titres de participation s'élève à 139,5 millions d'euros et représente environ 19 % du total du bilan de la société.

Comme indiqué dans le paragraphe " Actifs financiers " de la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur des titres de participation à la valeur d'utilité qui est déterminée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale ou sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de cinq ans.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.

### **Notre réponse**

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur,
- corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les business plans préparés par la direction, les performances historiques et au regard de l'environnement économique dans lequel opère le groupe ;
- apprécier, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JACQUET METALS par votre assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet GRANT THORNTON était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la treizième année. Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au Comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 20 mars 2024

### **Les Commissaires aux comptes**

#### **GRANT THORNTON**

*Membre français de Grant Thornton International*  
Françoise Méchin - Associée

#### **ERNST & YOUNG et Autres**

Lionel Denjean - Associé

# 7 Actionnariat et informations sur la Société

<b>1 Renseignements sur la Société et principales informations sur les statuts *</b>	<b>177</b>
1.1 Informations générales	177
1.2 Objet social	177
1.3 Droits et privilèges attachés aux actions	178
<b>2 Renseignements sur le capital *</b>	<b>180</b>
2.1 Capital social	180
2.2 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2024	180
2.3 Évolution de la répartition du capital social et des droits de vote	181
2.4 Droits de vote double	181
2.5 Contrôle de l'émetteur	182
2.6 Pacte d'actionnaires et concert déclaré	182
2.7 Obligations convertibles échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital	182
2.8 Titres non représentatifs du capital	182
<b>3 Opérations sur titres *</b>	<b>182</b>
3.1 Franchissements de seuils	182
3.2 Programme de rachat d'actions - Actions auto-détenues	183
3.3 Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions	185
3.4 Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société	185
3.5 Opérations sur titres des dirigeants et administrateurs de la Société	186
<b>4 Informations boursières et dividendes *</b>	<b>186</b>
4.1 Marché des actions JACQUET METALS et évolution du cours de bourse	186
4.2 Dialogue actionnarial	186
4.3 Politique de distribution des dividendes	187
<b>5 Calendrier de communication financière</b>	<b>187</b>
<b>6 Responsable de l'information financière et relations investisseurs</b>	<b>187</b>

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

# 1 Renseignements sur la Société et principales informations sur les statuts

## 1.1 Informations générales

Dénomination sociale	JACQUET METALS Il n'est pas déclaré de nom commercial.
Forme juridique	Société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur.
Immatriculation	311 361 489 RCS Lyon
Siège social	7 rue Michel Jacquet 69800 Saint-Priest - FRANCE
Constitution	23 septembre 1977. Durée de 99 ans, sauf cas de dissolution ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire. Terme fixé au 31 décembre 2075.
Exercice social	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.
Code APE	7010Z
Identification	Code : JCQ ISIN : FR 0000033904 LEI : 969500V80L3NGL0GKZ37
Coordonnées téléphoniques	+33 4 72 23 23 50
Adresse internet	jacquetmetals.com

## 1.2 Objet social (article 2 des statuts de la Société)

La Société a pour objet, en tout pays :

- l'acquisition et la vente de tous produits métallurgiques, de tous produits et biens industriels et tous autres produits de substitution ;
- la représentation, le courtage et la distribution de ces produits, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ;
- toutes les opérations de parachèvement et de présentation de ces produits ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés et droits de propriété industrielle et de savoir-faire, l'obtention ou la concession de toutes licences ;
- le référencement de produits et / ou de services, pour son compte ou pour le compte de tiers ;
- l'acquisition, la cession ou la gestion de tous biens et / ou droits nécessaires ou utiles à l'exploitation d'activités ou au patrimoine de la société ou des sociétés membres de son groupe ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises, l'administration, la gestion et l'aliénation de ces participations ou intérêts ;
- la participation aux opérations relatives au financement des sociétés dans lesquelles la Société possède directement ou indirectement une participation ou un intérêt, notamment par l'octroi de tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés ;
- l'animation, la coordination, le contrôle et le développement des sociétés membres de son groupe ;
- toutes prestations de services en matière d'organisation et de développement d'activités industrielles ainsi que d'assistance et de support notamment dans le domaine administratif, financier, commercial, informatique et / ou technique, au profit des sociétés membres de son groupe ;
- l'exercice et la prise de tous mandats sociaux dans toutes sociétés et / ou personnes morales.

Et généralement, toutes opérations, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers.

## Droits et privilèges attachés aux actions

### **Fixation et affectation et répartition des bénéfices** (article 34 des statuts de la Société)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé, en tout ou partie, au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

### **Paiement des dividendes et des acomptes** (article 35 des statuts de la Société)

L'Assemblée générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire ;

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société démontre que les bénéficiaires connaissaient le caractère irrégulier de la distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

### **Droits de vote** (article 11 des statuts de la Société)

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices et la propriété de l'actif social ou le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque action donne droit à la représentation et au vote dans les assemblées générales, sans limitation, dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, ayants droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer, en aucune manière, dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

### **Forme des actions** (article 9 des statuts de la Société)

Les actions de la Société, entièrement libérées, sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur identifiable dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

En outre, la Société est en droit de demander tous renseignements prévus aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article L. 228-2 du Code de commerce.

## Franchissements de seuils (article 10 des statuts de la Société)

Outre les obligations d'information résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, une fraction égale à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'un tiers du capital social, est tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse, à compter du franchissement de seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société.

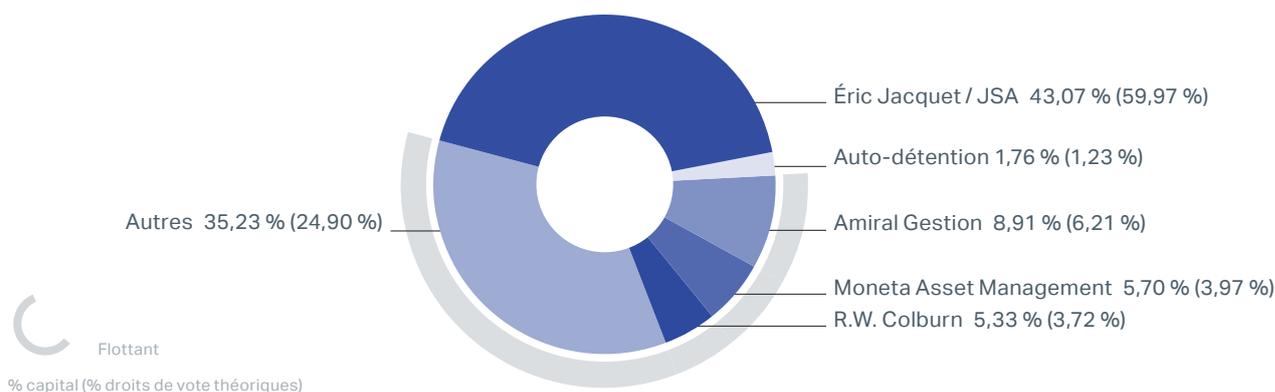
## 2 Renseignements sur le capital

### 2.1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 22 497 209 actions, entièrement libérées, représentant un montant total de 34 296 782,05 euros.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration a annulé 525 530 actions auto-détenues et réduit son capital social à due concurrence (cf. §3.2 du présent chapitre).

### 2.2 Répartition du capital et des droits de vote théoriques au 31 mars 2024



Le 31 mars 2024, Éric Jacquet et la société JSA (qu'il contrôle) détiennent 43,07 % du capital et 59,97 % des droits de vote théoriques de la Société.

Au 31 mars 2024 et sur la base des déclarations de franchissement de seuils reçues par la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société ainsi que les actionnaires détenant plus de 5 % de son capital ou de ses droits de vote sont les suivants :

	Nombre d'actions	% capital	ddv théoriques	% ddv théoriques	ddv exerçables en AG	% ddv exerçables en AG
JSA / Éric Jacquet	9 688 471	43,07 %	19 350 441	59,97 %	19 350 441	60,72 %
Amiral Gestion <sup>1</sup>	2 003 942	8,91 %	2 003 942	6,21 %	2 003 942	6,29 %
Moneta Asset Management <sup>2</sup>	1 281 354	5,70 %	1 281 354	3,97 %	1 281 354	4,02 %
R.W. Colburn <sup>3</sup>	1 198 699	5,33 %	1 198 699	3,72 %	1 198 699	3,76 %
Autres actionnaires	7 929 022	35,23 %	8 034 944	24,90 %	8 034 944	25,21 %
Auto-détention	395 721	1,76 %	395 721	1,23 %	0	0,00 %
<b>Total</b>	<b>22 497 209</b>	<b>100,00 %</b>	<b>32 265 101</b>	<b>100,00 %</b>	<b>31 869 380</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>1</sup> Information du 31 janvier 2024. La Société ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

<sup>2</sup> Information du 7 août 2023. La Société ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

<sup>3</sup> Information du 2 novembre 2023. La Société ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

## 2.3 Évolution de la répartition du capital social et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices est la suivante :

	31.12.23				31.12.22				31.12.21			
	Nombre d'actions	% capital	Nombre de ddv théoriques	% ddv théoriques	Nombre d'actions	% capital	Nombre de ddv théoriques	% ddv théoriques	Nombre d'actions	% capital	Nombre de ddv théoriques	% ddv théoriques
JSA / Éric Jacquet	9 688 471	43,07 %	19 350 441	59,98 %	9 688 471	42,08 %	19 350 441	59,02 %	9 688 471	42,08 %	19 350 441	59,03 %
Public	12 515 265	55,63 %	12 619 596	39,11 %	13 268 821	57,64 %	13 367 636	40,78 %	13 311 668	57,82 %	13 408 833	40,90 %
Auto-détention	293 473	1,30 %	293 473	0,91 %	65 447	0,28 %	65 447	0,20 %	22 600	0,10 %	22 600	0,07 %
<b>Total</b>	<b>22 497 209</b>	<b>100,00 %</b>	<b>32 263 510</b>	<b>100,00 %</b>	<b>23 022 739</b>	<b>100,00 %</b>	<b>32 783 524</b>	<b>100,00 %</b>	<b>23 022 739</b>	<b>100,00 %</b>	<b>32 781 874</b>	<b>100,00 %</b>

## 2.4 Droits de vote double

Conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce et aux statuts de la Société (cf. §1.3 du présent chapitre), un droit de vote double est attribué aux actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans. Le nombre d'actions disposant de droits de vote double est de 9 766 301 au 31 décembre 2023 et de 9 767 892 au 31 mars 2024.

Les pourcentages de droits de vote sont calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF (ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions auto-détenues privées de droit de vote).

## 2.5 Contrôle de l'émetteur

M. Éric Jacquet et la société JSA détiennent de concert le contrôle de droit de JACQUET METALS SA, le terme " contrôle " étant celui défini par les dispositions de l'article L. 233-3 I du Code de commerce.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société estime qu'il n'y a pas de risque de contrôle abusif, compte tenu des mesures prises au sein des structures de gouvernance, à savoir :

- le Conseil d'administration est composé de 10 membres dont 5 sont réputés indépendants ;
- le règlement intérieur du Conseil d'administration précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et prévoit notamment des règles d'information en cas de conflit d'intérêt pour un administrateur ;
- le Conseil d'administration autorise préalablement les investissements et désinvestissements importants
- un Directeur général délégué représente également la Société.

## 2.6 Pacte d'actionnaires et concert déclaré

À la connaissance de la Société, il n'existe ni de pacte d'actionnaire ni de concert déclaré, autre que celui mentionné au §2.5 du présent chapitre.

En 2023, la Société a en effet été informée par M. Richard W. Colburn de la cession des actions JACQUET METALS détenues par le fonds de pension Metal Companies Multi Employer Pension Plan, faisant disparaître de fait le concert R.W. Colburn qui avait été déclaré le 12 mars 2014.

## 2.7 Obligations convertibles échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital

Néant.

## 2.8 Titres non représentatifs du capital

Néant.

# 3 Opérations sur titres

## 3.1 Franchissements de seuils

Franchissements de seuils légaux déclarés au cours de l'exercice 2023.

Actionnaire	Date de la déclaration	Description du franchissement
Amiral Gestion	19 janvier 2023	Franchissement à la baisse du seuil légal de 10 % du capital

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré au cours de l'année 2024.

## Programme de rachat d'actions - Actions auto-détenues

### Descriptif du programme de rachat d'actions

Les Assemblées générales du 24 juin 2022 et du 30 juin 2023 ont autorisé, respectivement dans leur vingt-quatrième et treizième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le " Programme de Rachat "). Aux termes de l'Assemblée générale du 30 juin 2023, le Programme de Rachat est autorisé en vue de :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par ladite Assemblée générale de la quatorzième résolution soumise à l'Assemblée ;
- et également en vue de toute autre pratique qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui permettrait de bénéficier de la présomption de légitimité irréfragable telle que prévue par le Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014.

Les conditions du Programme de Rachat sont les suivantes :

- le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions a été fixé à 50 euros par action ;
- le nombre total d'actions achetées par la Société pendant la durée du Programme de Rachat ne pourra pas excéder 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant, étant précisé que (i) lorsque des actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, (ii) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social et (iii) le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital social de la Société ;
- la durée du Programme du Rachat est de 18 mois ;
- le Programme de Rachat s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée générale du 24 juin 2022.

## Utilisation du Programme de Rachat au cours de l'exercice 2023

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce

Au cours de l'exercice 2023, la Société a mis en œuvre le Programme de Rachat :

- poursuite du contrat de liquidité avec la société ODDO BHF avec pour objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- conclusions de mandats d'achat avec ODDO BHF, conforme aux exigences de la pratique de marché admise par l'AMF, en vertu duquel ODDO BHF procède pour le compte de la Société et en son nom à l'acquisition de titres de la Société en vue d'annulation.

En 2023, la Société a ainsi racheté 1 002 880 actions JACQUET METALS dont :

- 241 469 actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité à un cours moyen de 17,72 euros ;  
244 324 actions ont été vendues dans le cadre de ce même contrat de liquidité à un cours moyen de 17,79 euros ;
- 761 411 actions ont été rachetées à un cours moyen de 17,15 euros en vue de leur annulation dans le cadre de mandats d'achat.

Les frais de négociation liés à ces rachats se sont élevés à 60 milliers d'euros.

La Société a également transféré 1 000 actions acquises en vue d'annulation à l'objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de son Groupe.

## Annulation d'actions auto-détenues

Les Assemblées générales du 24 juin 2022 et du 30 juin 2023 ont autorisé, respectivement dans leur quarante-troisième et quatorzième résolution, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par lesdites Assemblée générale dans leur vingt-quatrième et treizième résolution et à réduire le capital à due concurrence.

Ainsi, par décisions des 10 mai et 7 novembre 2023, le Conseil d'administration a décidé d'annuler respectivement, 315 530 et 210 000 actions auto-détenues, soit 525 530 actions au cours de l'exercice 2023.

À l'issue de ces annulations, le capital social de la Société est composé de 22 497 209 actions.

## Répartition par objectif des actions détenues par la Société au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société est composé de 22 497 209 actions. À cette date, la Société détient 293 473 actions représentant 1,3 % du capital social, pour une valeur nette comptable de 4,8 millions d'euros :

- 3 500 actions en vue de leur attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés ;  
elles sont comptabilisées en " trésorerie " pour une valeur nette comptable de 0,1 million d'euros ;
- 9 835 actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec ODDO BHF ; elles sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 0,2 million d'euros ;
- 280 138 actions en vue de leur annulation ; elles sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 4,5 millions d'euros.

Les mouvements relatifs aux actions auto-détenues réalisés au cours de l'exercice sont détaillés au §2.6.2 du 6-Résultats 2023 - JACQUET METALS SA.

### 3.3 Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce.

La quarantième résolution de l'Assemblée générale du 24 juin 2022 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la Société ou parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 dudit Code, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 3 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil, étant précisé que le plafond d'attribution est égal à 1 % du capital social de la Société pour les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

La durée de cette autorisation est de trente-huit mois à compter du 24 juin 2022.

En vertu de cette résolution, au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a attribué 1 000 actions gratuites. Cette attribution gratuite d'actions ne concerne pas les mandataires sociaux et les administrateurs. Au 31 décembre 2023, les mandataires sociaux et les administrateurs ne bénéficient d'aucune action gratuite en attente d'attribution définitive.

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action (en euros)	Nombre de bénéficiaires
14 mars 2023	1 000	17,00	1 salarié

#### Durée de la période d'acquisition

La date d'attribution définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration a été fixée au 31 mars 2026. Le bénéficiaire deviendra définitivement titulaire des actions de la Société à l'expiration de la période d'acquisition, sous réserve du respect des conditions et critères d'attribution.

#### Critères et conditions d'attribution

L'attribution est soumise à la seule condition de présence à la fin de la période d'acquisition.

L'attribution effective et définitive des actions est soumise à la condition de conserver une situation de salarié ou de mandataire social de la Société ou des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, de façon ininterrompue jusqu'au terme de la période d'acquisition ou, s'il est présent au terme de la période d'acquisition, qu'il n'ait pas notifié le Groupe de sa démission ou qu'il ne lui ait pas été notifié son licenciement.

En conséquence, la rupture du contrat de travail et la cessation de toutes fonctions de mandataires sociaux pendant la période d'acquisition, pour quelque cause que ce soit, entraîne la perte pour le bénéficiaire du droit à l'attribution gratuite d'actions objet du plan d'attribution gratuite d'actions.

#### Période de conservation

Aucune.

#### Valorisation du plan d'attribution gratuite d'actions

Au 31 décembre 2023, l'engagement de la Société lié aux actions auto-détenues affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions est évalué à 50 milliers d'euros. Cet engagement est calculé en fonction du cours de bourse constaté à la date d'attribution et de la probabilité d'attribution des actions constatée à la date de clôture. Cet engagement est matérialisé par une provision de 38 milliers d'euros, après amortissement sur une durée de 24 à 46 mois à partir de la date d'attribution des actions, constatée en " charges de personnel ".

### 3.4 Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société

Au cours de l'exercice 2023, la Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

## 3.5 Opérations sur titres des dirigeants et administrateurs de la Société

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-23 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de la Société par chacun des membres du Conseil d'administration et des " personnes liées " doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées dépasse 20 000 euros par année civile.

Au cours de la période, la Société n'a été informée d'aucune opération visée par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

## 4 Informations boursières et dividendes

### 4.1 Marché des actions JACQUET METALS et évolution du cours de bourse

#### Marché des actions

<b>Indices</b>	CAC® All Shares, CAC® All-Tradable, CAC® Basic Materials, CAC® Mid & Small, CAC® Small
<b>Marché</b>	Euronext Paris - Compartiment B
<b>Place de cotation</b>	Euronext Paris
<b>Code ou symbole</b>	JCQ
<b>Code ISIN</b>	FR0000033904
<b>Reuters</b>	JCQ.PA
<b>Bloomberg</b>	JCQ : FP

#### Évolution du cours de bourse

		2023	2022	2021	2020	2019
Nombre d'actions fin de période	actions	22 497 209	23 022 739	23 022 739	23 461 313	24 028 438
<b>Capitalisation boursière fin de période</b>	<b>k€</b>	<b>440 945</b>	<b>384 940</b>	<b>483 478</b>	<b>326 112</b>	<b>370 519</b>
Cours le plus haut	€	20,05	25,60	25,30	15,86	18,46
Cours le plus bas	€	14,68	12,40	13,44	7,60	13,76
<b>Cours fin de période</b>	<b>€</b>	<b>19,60</b>	<b>16,72</b>	<b>21,00</b>	<b>13,90</b>	<b>15,42</b>
Volume quotidien moyen	actions	15 939	21 251	23 249	20 891	34 833
Capitaux quotidiens moyens	€	279 496	396 163	472 972	233 870	562 702

Le cours JACQUET METALS (" JCQ ") s'établit à 19,60 euros au 31 décembre 2023 et à 18,42 euros au 31 mars 2024.

Le titre JACQUET METALS est suivi par :

- ODDO BHF Corporates & Markets ;
- Portzamparc groupe BNP Paribas ;
- GILBERT DUPONT groupe Société Générale.

### 4.2 Dialogue actionnarial

La Société s'attache à informer les actionnaires de façon régulière, transparente et accessible. La Société organise de nombreuses rencontres avec les investisseurs. Ces réunions permettent aux actionnaires ou investisseurs intéressés par la Société de dialoguer avec les dirigeants et d'approfondir les questions liées à son activité, sa stratégie, sa performance ou encore ses perspectives (risques et opportunités). La Société participe chaque année à une dizaine d'événements avec les investisseurs et analystes financiers.

## 4.3 Politique de distribution des dividendes

En mai de chaque année, le Conseil d'administration évalue et propose à l'Assemblée générale qui se tient en juin le montant de dividendes à distribuer, en fonction des résultats, des conditions de marché et des projets du Groupe.

Le tableau ci-dessous décrit le montant des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

Date de versement	juillet 2023	juillet 2022	juillet 2021
Dividende net par action	1,00 €	1,00 €	0,40 €
Dividende distribué (k€)	22 667	22 992	9 199
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement (réfaction article 158-3 du C.G.I.)	1,00 €	1,00 €	0,40 €

## 5 Calendrier de communication financière

<b>Résultats au 31 mars 2024</b>	15 mai 2024
<b>Assemblée générale</b>	28 juin 2024
<b>Résultats au 30 juin 2024</b>	11 septembre 2024
<b>Résultats au 30 septembre 2024</b>	6 novembre 2024
<b>Résultats annuels 2024</b>	mars 2025

La Société se réserve le droit de modifier à n'importe quel moment ce calendrier.

L'ensemble des informations financières est à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : [jacquetmetals.com](http://jacquetmetals.com).

## 6 Responsable de l'information financière et relations investisseurs

### Responsable de l'information financière

Thierry Philippe - Directeur général finance  
JACQUET METALS  
7 rue Michel Jacquet  
69800 Saint-Priest  
FRANCE  
[comfi@jacquetmetals.com](mailto:comfi@jacquetmetals.com)

### Relations investisseurs

JACQUET METALS : Thierry Philippe - Directeur général finance - [comfi@jacquetmetals.com](mailto:comfi@jacquetmetals.com)  
NEWCAP : Emmanuel Huynh - T +33 1 44 71 94 94 - [jacquetmetals@newcap.eu](mailto:jacquetmetals@newcap.eu)

# 8 Autres informations

<b>1 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel incluant le Rapport financier annuel *</b>	<b>189</b>
<b>2 Documents accessibles au public</b>	<b>190</b>
<b>3 Informations signalétiques - ESEF</b>	<b>190</b>

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

# 1

## **Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel incluant le Rapport financier annuel**

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent Document d'Enregistrement Universel et dont la table de concordance figure en page 192 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Saint-Priest, le 16 avril 2024

Éric Jacquet • Président-Directeur général

## 2 Documents accessibles au public

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

### Pour l'exercice 2022

Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 13 avril 2023 numéro de dépôt D.23-0278.

### Pour l'exercice 2021

Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 14 avril 2022 numéro de dépôt D.22-0295.

Les informations figurant sur le site internet jacquetmetals.com ne font pas partie du présent Document d'Enregistrement Universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

## 3 Informations signalétiques - ESEF

Raison sociale	JACQUET METALS
Changement de nom	Pas de changement de nom en 2023
Pays du siège social	France
Forme juridique	Société anonyme
Pays d'immatriculation	France
Adresse du siège	7 rue Michel Jacquet 69800 Saint-Priest - FRANCE
Adresse de l'établissement principal	7 rue Michel Jacquet 69800 Saint-Priest - FRANCE
Activité (statutaire ou texte plus commercial)	Objet social Article 2 des statuts de la Société
Maison mère	JACQUET METALS SA
Tête de groupe	JSA / Éric Jacquet

# Annexes

<b>1</b>	<b>Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel</b>	<b>192</b>
<b>2</b>	<b>Table de concordance du Rapport financier annuel</b>	<b>194</b>
<b>3</b>	<b>Table de concordance du rapport de gestion</b>	<b>194</b>

## Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 2019 / 980		Pages
<b>1</b>	<b>Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>	
1.1	Personnes responsables	189
1.2	Déclaration des personnes responsables	189
1.3	Déclaration d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
1.4	Informations provenant de tiers	n.a.
1.5	Approbation de l'autorité compétente	n.a.
<b>2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>46</b>
<b>3</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>51-62</b>
<b>4</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	
4.1	Raison sociale et nom commercial	177
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique (LEI)	177
4.3	Date de constitution et durée de vie	177
4.4	Siège social et forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social, site web	177
<b>5</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
5.1	Principales activités	9-14
5.2	Principaux marchés	9-14
5.3	Événements importants dans le développement des activités	07-08, 16, 92, 109
5.4	Stratégie et objectifs	11
5.5	Dépendance à l'égard de certains brevets, licences ou contrats	9-16, 58
5.6	Position concurrentielle	9-14
5.7	Investissements	16-17, 100, 122-124
<b>6</b>	<b>Structure organisationnelle</b>	
6.1	Place de l'émetteur dans le Groupe	18, 108, 180-181
6.2	Liste des filiales importantes	18, 108, 164
<b>7</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	
7.1	Situation financière	
7.1.1	Situation financière	92-101, 102-103
7.1.2	Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et de développement	16, 92-101, 102-103
7.2	Résultat d'exploitation	
7.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	92-98, 102, 109
7.2.2	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	92-98, 109, 118-121
<b>8</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	
8.1	Informations sur les capitaux	129-130, 166-167, 180-182
8.2	Source, montants et description des flux de trésorerie	100, 104, 143-144
8.3	Besoins de financement et structure de financement	99-101, 134-135, 142, 169-170
8.4	Restriction à l'utilisation de capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	101, 142, 169-170
8.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements importants ou pour lesquels des investissements fermes ont déjà été pris	n.a.
<b>9</b>	<b>Environnement réglementaire</b>	<b>56-61, 70-86</b>
<b>10</b>	<b>Informations sur les tendances</b>	
10.1	Principales tendances	09-14, 92-98
10.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements pouvant influencer sensiblement sur les perspectives de l'exercice en cours	52-63, 92-98
<b>11</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>n.a.</b>
<b>12</b>	<b>Organes d'administration et Direction générale</b>	
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	20-27
12.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	27
<b>13</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	
13.1	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	34-44, 120, 169
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou autres avantages	34-44, 100, 116, 131-133

n.a. : Non applicable.

<b>14</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et date de l'entrée en fonction	22-26
14.2	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	44
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	22-33
14.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise applicable	20
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	20
<b>15</b>	<b>Salariés</b>	
15.1	Effectif à la clôture des trois derniers exercices	79, 119, 168
15.2	Participations au capital et stock-options	129-130, 166-167, 184-185
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	184-185
<b>16</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	
16.1	Participation détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues) à la date de l'URD ou déclaration appropriée attestant de leur absence	180-182
16.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	178-181
16.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	181
16.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	45
<b>17</b>	<b>Opérations avec des parties liées</b>	<b>47-49, 143, 170</b>
<b>18</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
18.1	Informations financières historiques	
18.1.1	Informations financières historiques auditées	102-144, 156-170, 190
18.1.2	Changement de date de référence comptable	n.a.
18.1.3	Normes comptables	106, 158
18.1.4	Changement de référentiel comptable	n.a.
18.1.5	Informations financières auditées conformément aux normes comptables nationales	156-170
18.1.6	États financiers annuels consolidés	102-144
18.1.7	Date des dernières informations financières	92
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n.a.
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	
18.3.1	Vérifications des informations financières annuelles historiques	145-150, 171-175, 190
18.3.2	Autres informations figurant dans le Document d'Enregistrement Universel et vérifiées par les contrôleurs légaux	47-49
18.3.3	Sources des informations financières figurant dans le Document d'Enregistrement Universel et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	n.a.
18.4	Informations financières pro-forma	n.a.
18.5	Politique en matière de dividendes	155, 187
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	62
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	92-101, 108-109, 158
<b>19</b>	<b>Informations supplémentaires</b>	
19.1	Capital social	
19.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	129, 153, 180-181
19.1.2	Actions non représentatives du capital	178-179, 182
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	129-130, 166-167, 180-181, 183-184
19.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	50, 167
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et / ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non émis, ou à toute augmentation de capital	50
19.1.6	Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option	167, 182
19.1.7	Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	181
19.2	Acte constitutif et statuts	
19.2.1	Objet social de l'émetteur, numéro d'immatriculation	177
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	177-180
19.2.3	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	45, 50, 177-180, 183-184
<b>20</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>n.a.</b>
<b>21</b>	<b>Documents disponibles</b>	<b>190</b>

n.a.: Non applicable.

## 2 Table de concordance du Rapport financier annuel

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 2019 / 980		Pages
1	Comptes annuels	156-170
2	Comptes consolidés	102-144
3	Rapport de gestion	cf. 3-Table de concordance du rapport de gestion
4	Déclaration des personnes responsables du Rapport financier annuel	189
5	Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et consolidés	145-150, 171-175

## 3 Table de concordance du rapport de gestion auquel sont joints le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la Déclaration de Performance Extra-Financière

Rubriques		Pages
<b>1</b>	<b>Situation et activité du Groupe</b>	
1.1	Situation de la société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	93-101, 152-155
1.2	Indicateurs clefs de performance de nature financière	93-101
1.3	Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du Groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	69-90
1.4	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	95, 144, 154, 160
1.5	Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	180-182
1.6	Succursales existantes	154
1.7	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	n.a.
1.8	Aliénations de participations croisées	n.a.
1.9	Évolution prévisible de la situation de la société et du Groupe et perspectives d'avenir	11, 92, 154
1.10	Activités en matière de recherche et de développement	154
1.11	Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices	155
1.12	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	99, 153
1.13	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du Commissaire aux comptes	154
<b>2</b>	<b>Contrôle interne et gestion des risques</b>	
2.1	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	52-62
2.2	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	52, 56-58, 72-77, 82-86
2.3	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, par la société et par le Groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	63-68
2.4	Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers	52-53, 60-62, 135-141
2.5	Dispositif anti-corruption	81
2.6	Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre effective	n.a.
<b>3</b>	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>	
	<b>Informations sur les rémunérations</b>	
3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	34-44
3.2	Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	39-44, 169
3.3	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	34-44
3.4	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	n.a.
3.5	Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	35-39
3.6	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce	41-43
3.7	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la société	40
3.8	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	40
3.9	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	34-44
3.10	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 (jusqu'au 31 décembre 2020) puis au I de l'article L. 22-10-34 (à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2021) du code de commerce	39

n.a. : Non applicable.

3.11	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	n.a.
3.12	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du code de commerce (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du conseil d'administration)	n.a.
3.13	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	n.a.
3.14	Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	n.a.
<b>Informations sur la gouvernance</b>		
3.15	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	22-26
3.16	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	47-49, 169
3.17	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentations de capital	50
3.18	Modalités d'exercice de la Direction générale	20-22
3.19	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	22-33
3.20	Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	23
3.21	Éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général	20-21, 28-29
3.22	Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe " comply or explain "	20
3.23	Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	44-45
3.24	Procédure d'évaluation des conventions courantes - Mise en œuvre	46
3.25	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange : - structure du capital de la société ; - restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 ; - participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ; - liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci - mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ; - accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ; - règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société ; - pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions ; - accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts ; - accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.	45
3.26	Pour les sociétés anonymes à conseil de surveillance : Observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.	n.a.
<b>4 Actionariat et capital</b>		
4.1	Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils	180-186
4.2	Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	129, 167, 183-184
4.3	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée)	180-181
4.4	Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	n.a.
4.5	Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	186
4.6	Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	187
<b>5 Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)</b>		
5.1	Modèle d'affaires (ou modèle commercial)	10, 71
5.2	Description des principaux risques liés à l'activité de la société ou du Groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services	52-62, 72
5.3	Informations sur la manière dont la société ou le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvres pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la société ou du Groupe)	55-59, 62, 70-86
5.4	Résultats des politiques appliquées par la société ou le Groupe, incluant des indicateurs clés de performance	70-86
5.5	Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	78-80
5.6	Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique)	74-77, 82-86
5.7	Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques)	70-86
5.8	Informations relatives à la lutte contre la corruption	81
5.9	Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	81
5.10	Informations spécifiques : - politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la société ; - capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations ; - moyens prévus par la société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident engageant sa responsabilité.	n.a.
5.11	Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	78
5.12	Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	87-90
<b>6 Autres informations</b>		
6.1	Informations fiscales complémentaires	81, 102-144, 156-170
6.2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n.a.

n.a. : Non applicable.



Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 17 avril 2024 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), en sa qualité d'autorité compétente, au titre du règlement (UE) 2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel.

L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017 / 1129.

Ce Document d'Enregistrement Universel, incluant le Rapport financier annuel, est une reproduction de la version officielle qui a été établie en format ESEF (European Single Electronic Format) et qui est disponible sur les sites de la Société, [jacquetmetals.com](http://jacquetmetals.com), et de l'AMF.

JACQUET METALS est un acteur majeur européen de la distribution de métaux spéciaux.

Le Groupe développe et exploite un portefeuille de trois marques :

**JACQUET** tôles quarto inox - **STAPPERT** produits longs inox - **IMS group** métaux pour la mécanique

Avec un effectif de 3 339 collaborateurs, JACQUET METALS dispose d'un réseau de 123 centres de distribution dans 27 pays en Europe, Asie et Amérique du Nord.

---

**JACQUET METALS** : Thierry Philippe - Directeur général finance - [comfi@jacquetmetals.com](mailto:comfi@jacquetmetals.com)

**NEWCAP** : Emmanuel Huynh - T +33 1 44 71 94 94 - [jacquetmetals@newcap.eu](mailto:jacquetmetals@newcap.eu)



